









BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.



BULLETIN  
DES  
COMMISSIONS ROYALES  
D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

---

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE.

---



BRUXELLES  
IMPRIMERIE V<sup>e</sup> JULIEN BAERTSOEN, GRAND'PLACE, 3

---

1895



# LISTE

DES

## MEMBRES EFFECTIFS ET CORRESPONDANTS

DE LA

### COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

EN 1895

---

#### MEMBRES EFFECTIFS

Président : M. WELLENS (F.), à Bruxelles.

Vice-Présidents : MM. PIOT (C.), à Bruxelles, et HELLEPETTE (G.),  
à Louvain.

Membres : MM. BAECKELMANS (F.), architecte, à Anvers.  
DE VRIENDT (A.), artiste peintre, à Anvers.  
HELBIG (J.), archéologue, à Liège.  
JAMAER (V.), architecte de la ville, à Bruxelles.  
MAQUET (H.), architecte, à Bruxelles.  
REUSENS (E.), chanoine, archéologue, à Louvain.  
VAN WINT (B.), statuaire, à Anvers.  
VAN YSENDYCK (J.), architecte, à Bruxelles.

Secrétaire : MASSAUX (A.), à Etterbeek.

---

COMITÉS DES CORRESPONDANTS :

ANVERS.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Membres : MM. BILMEYER (J.), architecte, à Anvers.  
BLOMME (L.), architecte provincial, à Malines.  
DE BRAECKELEER (J.), statuaire, à Anvers.  
DE VINCK DE WINNEZELE (B<sup>on</sup>), à Anvers.  
DIERCKX, membre de la Chambre des représentants  
et bourgmestre de la ville de Turnhout.  
MAST (E.), archéologue, à Lierre.  
NÈVE (L.), ingénieur, à Saint-Léonard (Brecht).  
SMEKENS (Th.), président du tribunal de première  
instance, à Anvers.  
VAN CASTER, abbé, archéologue, à Malines.  
VAN DER OUDERAA, artiste peintre, à Anvers.  
VAN LEEMPUTTEN (F.), artiste peintre, à Anvers.

Membre-Secrétaire : GÉNARD (P.), archiviste, à Anvers.

Secrétaire-adjoint : JACOBS (H.), chef de bureau à l'Administration  
provinciale, à Anvers.

BRABANT.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. WAUTERS (A.), archiviste de la ville de Bruxelles.

Membres : MM. ACKER, architecte, à Bruxelles.  
BORDIAU (G.), architecte, à Bruxelles.  
DE GROOT (G.), statuaire, à Bruxelles.  
DELVIGNE, chanoine, archéologue, curé de Saint-  
Josse-ten-Noode.

MM. DE VRIENDT (J.), artiste peintre, à Bruxelles.  
HANON DE LOUVET, archéologue, à Nivelles.  
JANLET, architecte, à Bruxelles.  
JANSSENS (W.), architecte, à Bruxelles.

Membre-Secrétaire : VAN EYEN (E.), archiviste de la ville, à Louvain.

### FLANDRE OCCIDENTALE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Membres : MM. BÉTHUNE (B<sup>on</sup> F.), chanoine, à Bruges.  
BÉTHUNE (B<sup>on</sup> J.-B.), membre de la Députation  
permanente du Conseil provincial, à Oostroo-  
sebeke.  
DE GEYNE (L.), architecte, à Courtrai.  
DE LA CENSERIE (L.), architecte et directeur de  
l'Académie des Beaux-Arts, à Bruges.  
DE MEYER (J.), docteur en médecine, à Bruges.  
VANDERMERSCH (A.), avocat, à Bruges.

Membre-Secrétaire : VAN RUYMBEKE (J.), archéologue, à Courtrai.

Secrétaire-adjoint : BOEDT (L.), docteur en droit, chef de division  
à l'Administration provinciale, à Bruges.

### FLANDRE ORIENTALE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Membres : MM. CLOQUET (L.), professeur à l'Université de Gand.  
DE CEULENEER, professeur à l'Université de Gand.  
LYBAERT (T.), artiste peintre, à Gand.  
SERRURE (E.), architecte de la ville, à Saint-Nicolas.  
VAN ASSCHE (A.), architecte, à Gand.

MM. VAN BIESBROECK (L.), statuaire, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

VANDERHAEGEN (F.), bibliothécaire à l'Université de Gand.

VERHAEGEN (A.), archéologue, à Gand.

WAGENER (A.), administrateur-inspecteur de l'Université de Gand.

Secrétaire-adjoint : DE LANDELSHEER (J.), chef de bureau à l'Administration provinciale, à Gand.

### HAINAUT.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. BROQUET (A.), commissaire d'arrondissement, à Ath.

Membres : MM. BOURLARD, artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Mons.

BRUYENNE (J.), architecte, à Tournai.

CABOR (A.), ancien architecte de la ville, à Charleroi.

DEVILLERS (L.), archiviste de l'État, à Mons.

HUBERT (J.), architecte de la ville, à Mons.

HEGUET, chanoine, à Tournai.

SOIL (E.), juge d'instruction, à Tournai.

VAN BASTELAER (D.), archéologue, à Marcinelle.

### LIÈGE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. le chanoine N. HENROTTE, à Liège.

Membres : MM. BORMANS, administrateur inspecteur de l'Université de l'État, à Liège.

DRION (M.-P.), directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Liège.

FEUILLAT (F.), architecte, à Huy.

FRANCOTTE (G.), avocat, à Liège.

MM. JAMAR (E.), architecte, à Liège.  
RENIER (J.), artiste peintre, à Verviers.  
SCHUERMANS (H.), premier président de la Cour  
d'appel, à Liège.

Membre-Secrétaire : LOHEST (P.), archéologue, à Liège.

Secrétaire-adjoint : ANGENOT (H.), greffier provincial, à Liège.

### LIMBOURG.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Membres : MM. CLAES (C.), artiste peintre, à Tongres.  
COURBOIT (J.), stathaire, professeur à l'Académie  
des Beaux-Arts, à Hasselt.  
DE GRÜNNE (C<sup>te</sup> G.), à Russou.  
DE PITTEURS (B<sup>on</sup>), bourgmestre d'Ordange.  
JAMINÉ (L.), architecte provincial, à Hasselt.  
SCHAETZEN (Chevalier O.), membre de la Chambre  
des représentants, à Tongres.  
SERRURE (E.), architecte, à Saint-Trond.  
VAN NEUSS, archiviste, à Hasselt.

Membre-Secrétaire : DE BORMAN (chevalier G.), membre de la  
Députation permanente, à Schalkhoven.

Secrétaire-adjoint : NELISSEN (E.), chef de division à l'Administration  
provinciale, à Hasselt.

### LUXEMBOURG.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. PETY DE THOZÉE, à Grunde.

Membres : MM. CUPPER (J.), architecte provincial, à Bastogne.  
le P. GOFFINET, membre de l'Institut archéologique  
d'Arlob.  
KURTH (G.), professeur d'histoire à l'Université de  
Liège.  
LAMBERT (M.-O.), docteur en médecine, à Bouillon.

MM. TANDEL (E.), commissaire d'arrondissement, à Arlon.

VAN DE WYNGAERT, architecte provincial, à Arlon.

WILMART, archéologue, à Amonines.

### NAMUR.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Membres : MM. BEQUET (A.), archéologue, à Namur.

BOVEROULLE, architecte provincial, à Namur.

DARDENNE, régent à l'école moyenne de l'État, à Andenne.

DEL MARMOL (E.), archéologue, à Montaigle (Sommière).

DEL MARMOL (B<sup>ne</sup> F.), archéologue, à Dinant.

DE RADIGÈS, inspecteur provincial des chemins vicinaux, à Namur.

LÉANNE (F.) architecte de la ville, à Namur.

SOREIL, archéologue-architecte, à Mareldret.

SOSSON, professeur au grand séminaire, à Namur.

---

# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

---

## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

---

### SÉANCES

des 5, 12, 19 et 26 janvier; des 2, 9, 16 et 23 février 1895.

---

### PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé :

1° Le devis estimatif des travaux de restauration à effectuer par M. Maillard au tableau de Gaspard De Crayer qui décore l'église de Vieux-Turnhout (Anvers);

Église de  
Vieux-Turnhout.  
Tableau.

2° La proposition de confier à M. Noé, peintre-restaureur, à Bruges, la réparation de deux tableaux qui se trouvent dans l'église d'Assebrouck (Flandre occidentale);

Église  
d'Assebrouck.  
Tableau.

3° Le projet relatif au placement de vitraux peints dans l'église de Wemmel (Brabant). L'attention de l'auteur, M. Bardenhewer, a été appelée sur la teinte rouge intense qui entoure le dais et qu'il conviendra de remplacer par un ton bleu tranquille semblable à celui figuré au soubassement;

Église  
de Wemmel.  
Vitraux.

4° Le projet dressé par M. Dobbelaere pour le placement de vitraux dans le chœur de l'église de Ternath (Brabant),

Église  
de Ternath.  
Vitraux.

sous réserve de réduire la dimension des figures, qui sont trop grandes d'échelle, et de donner plus d'importance aux soubassement des verrières;

Eglise  
de Beauraing,  
Vitreaux.

5° Le projet relatif au placement de vitreaux dans l'église de Beauraing (Namur). Dans le cours de l'exécution, l'auteur, M. Bardenhewer, devra simplifier l'ornementation de socles sur lesquels reposent les figures, afin de leur donner une apparence plus solide et, par conséquent, mieux en rapport avec leur rôle de supports;

Eglise  
de Saint-Roch,  
à Deurne,  
Vitrail.

6° Le dessin soumis par MM. Stalins et Janssens pour l'exécution d'un vitrail destiné au chœur de la nouvelle église de Saint-Roch, à Deurne (Anvers), à la condition d'atténuer la coloration, de diminuer le nombre des personnages accessoires et de simplifier les motifs d'architecture qui entrent dans la composition du couronnement;

Eglise  
de Saint-Quentin,  
à Hasselt,  
Vitreaux.

7° Les dessins de quatre vitreaux destinés au chœur de l'église de Saint-Quentin, à Hasselt (Limbourg). L'auteur, M. Osterrath, a été engagé à descendre les grisailles derrière les baldaquins, comme il l'a fait pour la verrière du centre de l'abside, dont le projet a été approuvé le 24 septembre 1892, et ce en vue d'éviter le morcellement de ses compositions;

Hôtel de ville  
de Termonde,  
Statue.

8° Le modèle, grandeur d'exécution, de la quatrième statue commandée à M. De Beule pour la décoration de la façade principale de l'hôtel de ville de Termonde (Flandre orientale), sous réserve de quelques modifications de détail dont il pourra être tenu compte dans l'exécution définitive.

Eglise  
de Sainte-Anne,  
à Gand,  
Peintures  
murales.

— Des délégués se sont rendus à Gand, le 21 février 1893, afin d'examiner les peintures murales exécutées par M. Lybaert dans la chapelle des fonts baptismaux à l'église de Sainte-Anne.

Il résulte de cet examen que le travail de M. Lybaert a été effectué avec le plus grand soin et qu'il est en parfaite harmonie avec les ouvrages exécutés par feu M. Canneel.

Se ralliant à l'appréciation de ses délégués, la Commission a émis l'avis qu'il y a lieu de liquider la somme afférente à cette partie de l'entreprise.

— Les mêmes délégués ont examiné, dans l'atelier de M. Lybaert, les septième et huitième stations du chemin de la croix commandé à cet artiste pour l'église de Saint-Sauveur, à Gand.

Eglise  
de Saint-Sauveur,  
à Gand.  
Chemin  
de la croix.

Les délégués ayant constaté la réussite complète de ces œuvres d'art, la Commission a proposé de les approuver définitivement.

— Des délégués ont procédé, dans l'atelier de M. De Groot, à l'examen des modèles des bas-reliefs destinés au piédestal de la statue de Godefroid de Bouillon.

Monument  
de Godefroid  
de Bouillon,  
à Bruxelles.  
Bas-reliefs.

Les délégués ont constaté que les œuvres dont il s'agit, en voie d'achèvement complet, sont satisfaisantes; ils n'ont eu que de légères observations de détail à signaler à l'artiste et dont celui-ci a promis de tenir compte dans l'exécution définitive. Sous cette réserve, la Commission a émis l'avis que les modèles de M. De Groot peuvent être approuvés et qu'il suffira, pour ne pas trop presser l'artiste, de lui accorder un délai de trois mois pour le parachèvement complet de son œuvre.

## CONSTRUCTIONS CIVILES.

Ont été approuvés :

1° Le projet relatif à la restauration d'un bâtiment formant annexe de l'hôtel de ville de Grammont (Flandre orientale).

Hôtel de ville  
de Grammont.

L'attention des auteurs de ce projet, MM. Langerock et Léonard, a été appelée sur le pan coupé de la toiture. Outre que cette disposition ne produit pas un effet satisfaisant, elle a encore l'inconvénient de constituer un réservoir où les neiges s'accumuleraient; il est donc préférable de prolonger l'arête de la toiture jusque contre la façade latérale de l'hôtel de ville;

Hôtel de ville  
d'Audenarde.

2° Le projet relatif à la restauration des halles de l'ancienne maison échevinale et de l'hôtel de ville d'Audenarde (Flandre orientale); architecte, M. Langerock;

Hospice  
de la Biloque,  
à Gand.

5° Le relevé des travaux supplémentaires nécessités par la restauration de la voûte en bois du réfectoire de l'hospice de la Biloque, à Gand (Flandre orientale).

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été émis sur :

Construction  
et restauration  
de presbytères.

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Vieux-Turnhout (Anvers), sous réserve d'améliorer la pente de l'escalier donnant accès à l'étage en faisant commencer la montée plus près du corridor; architecte, M. Taeymans;

2° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Pont-de-Loup (Hainaut); architecte, M. Simon;

3° Le projet de restauration du presbytère de Pont-à-Celles (Hainaut);

4° Le projet relatif à la restauration du presbytère de Beveren-sur-Lys (Flandre occidentale);

5° Le projet de divers travaux d'amélioration à effectuer au presbytère d'Overboulaere (Flandre orientale); architecte, M. De Lestré.

## ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur des projets relatifs à la construction d'églises :

1° A Hulshout (Anvers); architecte, M. Taeymans;

Eglise  
de Hulshout.

2° A Targnon, commune de Loreé (Liége); architecte,

Eglise  
de Targnon.

M. Mullejans;

3° A Grand-Brogel (Limbourg); architecte, M. Serrure.

Eglise  
de Grand-Brogel.

Ont aussi été approuvés les divers projets ci-après :

4° Reconstruction partielle de l'église de Peer (Limbourg),  
sous réserve d'utiliser autant que possible la charpente  
actuelle de l'édifice; architecte, M. Martens;

Eglise de Peer.

5° Aggrandissement de l'église de Reeth (Anvers), à la  
condition de prendre des mesures de précaution pour éviter  
des tassements inégaux qui pourraient se produire par  
suite de l'utilisation d'anciennes fondations; architecte,  
M. Stuyck;

Eglise de Reeth.

6° Établissement de clôtures à l'église et au presbytère  
de Hertsberg, sous Oostcamp (Flandre occidentale); archi-  
tecte, M. De Wulf;

Eglise  
de Hertsberg.

7° Établissement d'une clôture au terrain formant l'ancien  
cimetière de l'église de Saint-Jacques, à Louvain (Brabant);  
architecte, M. Langerock.

Eglise  
de Saint-Jacques,  
à Louvain.

Elle a également donné son approbation aux dessins  
d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Objets mobiliers  
d'églises.

Chavanne, commune de Harsin (Luxembourg) : bancs;

Neufvilles (Hainaut) : buffet d'orgues;

Boesinghe (Flandre occidentale) : autel latéral.

## TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a approuvé :

- Eglise d'Emine. 1<sup>o</sup> Le devis estimatif des travaux de réparation à effectuer à l'église d'Emine (Namur); architecte, M. Lange;
- Eglise de Guerne. 2<sup>o</sup> Le projet de divers travaux de réparation à exécuter à l'église de Guerne (Flandre occidentale); architecte, M. Carette;
- Eglise de Cuttecoven. 3<sup>o</sup> Le devis estimatif des ouvrages urgents de réparation à effectuer à l'église de Cuttecoven (Limbourg);
- Eglise de Froidmont. 4<sup>o</sup> Le projet de restauration de l'église et du presbytère de Froidmont (Hainaut); architecte, M. Cordonnier;
- Eglise de Vieux-Genappe. 5<sup>o</sup> Le devis estimatif des travaux de restauration de l'église de Vieux-Genappe (Brabant); architecte, M. Van Halen;
- Eglise de Manihant. 6<sup>o</sup> La restauration des toitures de l'église de Manihant (Liège);
- Eglise de Saint-Michel, lez Bruges. 7<sup>o</sup> Les travaux complémentaires de restauration des toitures de l'église de Saint-Michel lez Bruges (Flandre occidentale);
- Eglise de Nieuport. 8<sup>o</sup> Le projet relatif à la restauration de quatre fenêtres de la nef latérale de l'église de Nieuport (Flandre occidentale); architecte, M. Van Assche;
- Eglise de Meysse. 9<sup>o</sup> Le projet de restauration de l'église de Meysse (Brabant); architecte, M. Van Ysendyck;
- Eglise de Bocholt. 10<sup>o</sup> Le projet relatif à la restauration de la tour de l'église de Bocholt (Limbourg); architecte, M. Christiaens;
- Eglise d'Itterbeek. 11<sup>o</sup> Le projet relatif à la restauration de l'église d'Itterbeek (Brabant); architecte, M. Demaeght;
- Eglise de Ternath. 12<sup>o</sup> Le projet de restauration intérieure du chœur de l'église de Ternath (Brabant); architecte, M. Van Ysendyck;

15° La proposition de faire effectuer une nouvelle série de travaux de restauration à l'église de Notre-Dame au delà de la Dyle, à Malines (Anvers), et de confier ces ouvrages à l'entrepreneur qui a exécuté la série précédente et aux mêmes conditions; architecte, M. Meyns;

Eglise de N.-D.  
au delà de la Dyle,  
à Malines.

14° Les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de :

Comptes  
de travaux  
de restauration  
d'églises.

Notre-Dame, à Tongres (Limbourg) : exercice 1892;

Andenelle, sous Andenne (Namur) : exercice 1894.

— Des délégués ont inspecté les travaux de restauration en voie d'exécution aux trois chœurs de l'église de Sainte-Walburge, à Audenarde (Flandre orientale).

Eglise  
de S<sup>te</sup>-Walburge,  
à Audenarde.

L'enlèvement du plâtrage a révélé aux colonnes séparant les chœurs des dégâts très importants que l'on ne pouvait prévoir : les bases sont en partie détruites et la décoration des chapiteaux a été complètement abattue lorsque l'on a transformé l'édifice dans le style du siècle dernier. La restitution de ces détails pourra se faire par parties successives.

Pour transformer les colonnes en piliers cruciformes, on y a entaillé, sur toute la hauteur, des rainures destinées à liaisonner la nouvelle maçonnerie à l'ancienne. Le travail de restauration doit évidemment faire disparaître ces avaries, et ici se présente une difficulté que le conseil de fabrique désire voir résoudre, c'est-à-dire de quelle façon il faut procéder à cette restauration.

Renouveler les colonnes constituerait un travail coûteux que ne semblent pas justifier les dégâts, les rainures précitées étant peu profondes. Les délégués pensent qu'il est préférable de procéder d'abord à des essais de restauration,

lesquels pourraient être au nombre de trois, savoir : 1° restaurer un tambour de colonne au moyen de mastic de tailleur de pierre; 2° entailler un tambour sur la largeur de la rainure et y intercaler un bouchon; 3° entailler un tambour sur une certaine largeur et le tambour supérieur de la même façon, mais de manière à faire alterner les entailles l'une à droite, l'autre à gauche de la rainure, et les fermer ensuite par des bouchons. Après ces essais, on pourra déterminer le mode le plus convenable à suivre pour la restauration des fûts des colonnes.

Un certain nombre de pierres tumulaires se trouvaient dans le pavement du chœur, qui a dû être abaissé à son ancien niveau. Il ne semble pas convenable de remettre ces dalles dans le pavement du chœur, où elles ne tarderaient pas à se détériorer; d'autre part, elles ne sont pas assez importantes, au point de vue artistique, pour être appliquées contre les murs; dans ces conditions, les délégués sont d'avis qu'il y aurait tout avantage à les disposer dans le pavement des chapelles latérales des nefs de l'église, où la circulation est à peu près nulle.

L'enlèvement du badigeon a mis à découvert quelques restes de peintures murales de l'époque ogivale; elles n'ont guère de valeur artistique, mais cependant il serait intéressant de continuer le débadigeonnage, ne fût-ce que pour mettre au jour les sgraffitti et les inscriptions tracés sur les murs sans doute par des pèlerins et qui remontent au moyen âge.

L'enlèvement du plâtrage intérieur démontre que l'appareil ancien des murs, d'un côté en moellons, de l'autre en briques, n'a pas été exécuté pour rester apparent; il y aura

done lieu de ne laisser visibles que les parties construites en pierre de taille appareillée.

En général, le projet de restauration approuvé peut être suivi, à l'exception de ce qui concerne les meneaux et réseaux des fenêtres de l'abside; la découverte récente de bases et d'amorces de meneaux primitifs a permis de constater que les meneaux existants dans la fenêtre du fond et qui ont servi de base au projet de restitution des meneaux des autres baies, sont postérieurs à la construction. Il y aura donc lieu de faire une nouvelle étude de cette partie de la décoration d'après les vestiges découverts.

Les délégués ont engagé le conseil de fabrique à faire dresser en même temps un devis complémentaire de tous les travaux reconnus indispensables depuis la mise à exécution du projet approuvé.

La Commission s'est ralliée à l'avis de ses délégués et, après examen d'un rapport de M. l'architecte provincial concernant le même objet, elle a reconnu, avec ce fonctionnaire que, vu l'importance de l'entreprise, il est indispensable de faire choix d'un surveillant permanent chargé de veiller à ce que les ordres de l'architecte dirigeant soient scrupuleusement observés et de prendre note des ouvrages exécutés successivement.

*Le Secrétaire,*  
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

*Le Président.*  
WELLENS.

NOTES  
POUR SERVIR A  
L'HISTOIRE DE LA SCULPTURE  
EN BELGIQUE

LES RETABLES

*(Suite et fin)* (1)

Notre intention première était, nous l'avons dit déjà, de nous borner à la description des retables anciens conservés dans notre pays.

Il a paru toutefois que ce travail, qui a pour but principal d'indiquer des sources de renseignements aux artistes chargés de l'exécution de sculptures religieuses, dans un style donné et en rapport avec celui de l'édifice qu'elles doivent orner, ne serait complet qu'à la condition de comprendre aussi les œuvres appartenant à l'une de nos écoles nationales et placées, soit dans des musées, soit dans des édifices de culte, à l'étranger.

Nous étendrons donc à quelques-uns de ces ouvrages l'exception que nous avons faite pour le retable de Güstrow, en ne nous arrêtant, toutefois, qu'aux plus importants.

---

(1) Voir *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, t. XXIX (1890), p. 425; XXX (1891), pp. 29, 79, 125 et 209; XXXI (1892), p. 475; XXXII (1893), p. 205, et XXXIII (1894), p. 90.

## RETABLES DE LUBEEK.

### Vie de la Vierge.

COMMENCEMENT DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

Ce retable est placé dans l'église de Sainte-Marie ; il affecte la forme d'une arcade trilobée, surélevée au centre ; la silhouette en est assez simple et exempte des pointes d'accolades, des socles, des bouquets, etc., que nous rencontrons dans nombre de sculptures de cette époque.

Un soubassement, divisé en trois cases rectangulaires, supporte la partie principale ; celle-ci est répartie dans sa largeur, par deux faisceaux de colonnettes, en trois grands compartiments ; celui du milieu se subdivise en trois étages ; ceux des côtés, en deux étages seulement, dont l'inférieur, qui atteint au plus la sixième partie de la hauteur de l'autre, est encore divisé par une cloison verticale en deux niches carrées.

Deux volets, coupés à mi-hauteur par un plancher, présentent chacun deux compositions importantes. Le tout est en chêne sculpté, polychromé et doré.

Deux des cases du soubassement renferment des personnages, — femmes drapées d'amples étoffes, hommes couverts de longues tuniques ou de manteaux, — dont l'action ne paraît pas clairement indiquée ; ils semblent avoir été déplacés.

La troisième, celle à la droite du spectateur, représente *la Visitation*. Élisabeth et Marie, qui se tiennent les mains et s'inclinent l'une vers l'autre, sont entourées de quatre personnages des deux sexes.

Passons aux petites cases qui forment la zone inférieure de la partie centrale du retable.

La première, à notre gauche, contient deux figurines : une femme assise, un livre sur les genoux, et un homme debout, qui semble lui adresser un discours. Nous inclinons à croire que le sujet représenté est *l'Annonciation*, n'était le costume de l'homme : manteau à franges, grand col et turban, — qui n'a rien de commun avec le vêtement sous lequel est habituellement figuré l'ange Gabriel.

Ce qui reste dans la niche contiguë est trop incomplet pour que nous en tentions la description.

Négligeons, pour l'instant, le compartiment du milieu, auquel nous reviendrons tantôt, et arrivons aux deux dernières divisions carrées.

Dans l'une, plusieurs hommes, debout, semblent garder un tombeau ; dans l'autre, un homme assis et sur les genoux duquel repose un grand livre, se penche de côté en tournant la tête vers un personnage qui lui pose une main sur l'épaule, tandis que de l'autre il lui montre le ciel. Un oiseau est posé sur le sol, à leurs pieds.

Passons maintenant aux compositions plus importantes.

L'étage supérieur du volet de gauche nous montre la *Naissance de la Vierge*.

La scène se passe dans une chambre, meublée en style gothique : lit à rideaux et lourd baldaquin, au chevet duquel est une petite table carrée et basse ; à droite, cheminée à hotte avec crémaillère soutenant au-dessus du feu un chaudron à pieds ; sur la petite table, un pot et un bol.

Dans le lit est l'accouchée, un bras sous les couvertures, l'autre ramené sur la poitrine ; tout en écoutant une femme

qui se penche vers elle, elle fait un mouvement de la tête en avant comme pour chercher à apercevoir l'enfant, qu'une autre femme, assise devant le feu, entoure de linges qu'elle tire d'une corbeille posée à terre auprès d'elle.

Une jeune fille est debout dans le fond.

Deux hommes, debout à la tête du lit, sont en partie masqués par Joachim ; celui-ci fait, de la main droite, un geste de recommandation à la femme qui parle à Sainte Anne ; de la gauche, il relève les pans de la longue robe qui le couvre ; l'étoffe qui lui entoure la tête retombe en pèlerine sur ses épaules. Une sorte d'aumônière est suspendue à sa ceinture.

La femme qui emmaillotte l'enfant porte une de ces énormes coiffes rondes, que nous avons déjà rencontrées dans certaines sculptures belges de cette époque.

Au-dessous de cette scène de famille se voit la cérémonie de *la Présentation*.

Sainte Anne, agenouillée au centre de la composition, dépose Marie entre les mains du grand-prêtre ; ce dernier est vêtu d'une longue robe recouverte d'une tunique bordée de franges ; il est coiffé d'un bonnet pointu, serré par un linge autour du front et du crâne. En se baissant pour recevoir l'enfant, il tourne le dos à un petit autel, incliné en forme de pupitre, recouvert d'une nappe blanche aux bords ornés de broderies, et surmonté d'un petit retable-triptyque.

La face latérale vue de cet autel est curieusement décorée : dans une arcade en plein cintre, un ange est à califourchon sur un cheval, aux formes massives ; dans le plus grand écoinçon est un enfant nu, appuyé sur l'extrados de l'arcade ; dans l'autre, un animal accroupi.

Au-dessous de l'arcade principale, dans deux petites arcatures également en plein cintre, deux têtes, l'une de profil, l'autre de trois quarts, se font vis-à-vis.

Un assistant est derrière le prêtre; un profil d'enfant dont la longue chevelure est coupée « aux enfants d'Édouard », se détache sur le fond; à gauche, deux femmes et Joachim, courbé en avant, appuyé sur un bâton et portant une sorte de panier.

Dans la case supérieure du second volet, l'artiste a sculpté la *Généalogie de la Vierge*.

Un ange aux ailes dressées, est debout au milieu de la composition; la main droite levée à hauteur de la tête montre la partie supérieure du panneau; de l'autre, il soutient une longue banderolle portant l'inscription :

Ecce nostri salutis originem.

A sa droite, Saint Joachim; à sa gauche, Sainte Anne, de la poitrine desquels s'élancent des branches contournées qui se réunissent plus haut et se terminent par une large corolle dans laquelle, assise sur un croissant de lune, est la Reine des cieux, couronnée et tenant sur ses genoux l'Enfant-Dieu; c'est là « l'origine de notre salut », que montre l'ange.

Trois autres hommes sont debout à gauche, trois femmes à droite.

La composition inférieure du même volet représente *Jésus au milieu des docteurs*.

Au centre et accroupi sur un grand fauteuil dans lequel il semble perdu, l'Enfant discute avec un vieillard, assis sur un banc devant lui et qui, levant la tête d'un air de défi,

énumère sur ses doigts les arguments dont il essaie d'écraser son jeune contradicteur.

La petite taille et l'apparence enfantine du Christ, que le sculpteur a placé à dessein sur un siège disproportionné, font un saisissant contraste avec l'air sévère et la longue barbe pointue du vieillard.

Près de celui-ci, et assis sur le même banc, un autre individu consulte un parchemin déroulé sur un livre, entre eux deux.

D'autres docteurs se tiennent à gauche et à droite. De ce côté et dans le fond, une femme et un vieillard chauve, tête nue. Ce sont probablement Joseph et Marie ; cette dernière semble manifester sa joie de retrouver son fils, qu'elle avait en vain cherché par la ville.

Revenons à la partie centrale.

Les trois compositions disposées dans les grandes niches de chaque division n'en forment, en réalité, qu'une seule, ayant pour sujet *la Mort de la Vierge*.

Au milieu, le lit sur lequel est étendue la mourante, les mains jointes, le baldaquin porte en caractères gothiques, l'inscription : « IMMOLATA . INTACTA . ET . CASTA . ES . MARIA... » le reste est dégradé.

Entre le lit et la muraille du fond sont deux hommes ; l'un tient un livre, l'autre un chapelet ; un troisième est au pied du lit, à droite ; devant celui-ci, un diacre, à la tête rasée, attise de son souffle le feu d'un encensoir.

Un vieillard est à genoux au premier plan ; il joint les mains et lève la tête vers la Vierge. Devant lui est une petite table supportant une tasse et une boîte à encens.

Du côté opposé, assis sur un siège bas et adossé au mur,

un autre vieillard aux pied nus, à la longue barbe, lit dans un gros livre, au moyen d'énormes lunettes à verres ronds.

Cette composition offre une certaine analogie avec celle du retable de Lombeek-Notre-Dame, qui traite le même sujet, analogie qui ne se borne pas à la disposition générale des personnages, mais s'étend à leurs proportions, à leurs types, à leurs attitudes, à l'agencement des plis des draperies, aussi bien, d'ailleurs, qu'à l'exécution et au style de l'ornementation et de toute la sculpture en général ; ces deux œuvres paraissent contemporaines et dues, sinon au même ciseau, au moins à la même école.

Sous ce compartiment se trouve celui de l'étage inférieur que nous avons passé plus haut, et dans lequel sont représentées *les Obsèques de la Vierge*.

Étendue, les mains jointes, sur un brancard recouvert d'un ample lineul, la Mère du Christ est portée par les apôtres ; l'un de ceux-ci, placé à ses pieds, porte un encensoir.

Au-dessus de la scène principale se voit *l'Assomption* ; la Vierge est enlevée au ciel, soutenue par quatre anges.

On remarque de nombreuses inscriptions sur les bords des vêtements de la plupart des personnages.

Des statuettes de très petite dimension sont supportées par les faisceaux de colonettes qui encadrent les diverses compositions : sur chacun des deux faisceaux du milieu, à peu près à mi-hauteur, sont deux Pères de l'église, dos à dos ; plus haut, d'un côté, Sainte Anne portant sur le bras droit une petite vierge, couronnée, laquelle à son tour tient l'Enfant Jésus ; de l'autre, Saint Jean montrant l'agneau, couché sur un missel.

Les dais qui remplissent la partie supérieure de chaque compartiment forment une décoration très riche et fort délicate; elle appartient, par le style, à la dernière période de l'art ogival.

### **La Sainte Famille.**

XV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Une autre sculpture appartenant à la même église n'est pas sans quelque analogie avec le retable du musée de Bruxelles, qui provient de l'église d'Auderghem.

Il offre la même silhouette — un écu français renversé — et représente le même sujet.

Au centre est un banc, élevé sur un gradin. La Vierge et Sainte Anne y sont assises; la première porte la couronne; la seconde est couverte d'un capuchon.

L'Enfant, complètement nu, passe des bras de sa Mère dans ceux de son aïeule, sur les genoux de laquelle un gros livre est posé.

Une femme, assise au premier plan, dans l'angle gauche, caresse un bébé, qui n'a pour tout vêtement qu'un petit capuchon; un autre enfant se dresse, en s'accrochant à son genou; un troisième — dont la tête est brisée, — et un quatrième jouent sur le pavement, à ses pieds.

Six hommes sont debout derrière le siège de la Vierge et de Sainte Anne.

Le premier porte un énorme bonnet replié et retombant en arrière, terminé au fond par un gland gigantesque et muni de deux bords superposés, découpés en figures géométriques; sa barbe et sa moustache sont très longues. Il cause avec son compagnon, qui l'écoute les bras croisés et

la tête inclinée; ses yeux, fixés dans le vide, sont expressifs et l'on croit y voir la recherche d'un mot qui lui échappe.

Les trois personnages suivants forment un groupe plus animé.

L'orateur est un vieillard au profil sec, aux sourcils froncés; il porte une sorte de visière, complètement inclinée sur l'œil gauche et retenue par un linge entourant la tête.

Ses auditeurs sont un gros bonhomme à la face placide et un vieillard barbu couvert d'un capuchon que surmonte un bonnet conique en fourrure semblable à de l'astrakan.

Le dernier, à droite du spectateur, porte également un bonnet pointu, mais recourbé, à la base duquel s'enroule une pièce d'étoffe en forme de turban.

Sa moustache forme une accolade; sa barbe ondulée est coupée en carré.

Il pose la main gauche sur le dossier du bane, et de la droite, donne une pomme à une femme qui, assise en regard de la première, allaite un enfant, tandis qu'un autre s'appuie sur son giron.

Ce retable est en bois; à part la décoration architecturale de la partie supérieure du fond, dont il reste peu de chose, et quelques mutilations sans grande importance, il est, jusqu'à présent, en assez bon état de conservation; mais il présente de nombreuses traces de piqûres de vers, de nature à inspirer des craintes sérieuses pour l'avenir.

### **Le Miracle de Bolsena.**

XV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Citons encore dans l'église de Sainte-Catherine, en la même ville, un retable en bois daté de 1496.

Il se compose d'un panneau rectangulaire, en hauteur, où est représenté le *Miracle de Bolsena*.

Au fond, un homme à vaste coiffure; deux religieux mitrés dont l'un porte dans les mains la tiare du pontife, agenouillé devant l'autel sur lequel apparaît le Christ; des cinq plaies du Sauveur jaillissent des filets de sang qui retombent dans le calice.

Quatre assistants complètent la composition.

Les panneaux qui ferment le retable sont divisés chacun en deux cases superposées ornées de sculptures d'une bonne conservation, mais sans grand intérêt artistique.

Les sujets en sont puisés dans la Bible : on voit à gauche le *Sacrifice de l'Agneau pascal*, suivant le chapitre XII de l'Exode :

« Qu'au dixième jour de ce mois chacun d'eux prenne  
» un petit d'entre les brebis ou d'entre les chèvres..... »

« Et toute la congrégation de l'assemblée d'Israël l'égor-  
» gera entre les deux vèpres.... »

« Et ils en mangeront la chair rôtie au feu cette nuit  
» là..... »

Dans le compartiment supérieur, un vieillard barbu et un jeune homme qui porte un fagot sur l'épaule, conduisent un âne chargé du bois destiné à la cuisson de l'agneau. L'animal se voit au fond, suspendu à un poteau.

Dans la case inférieure, sept juifs, rangés autour d'une table octogone, se partagent l'agneau; des cordes ou des étoffes leur entourent la ceinture; ils sont debout et semblent se disposer à partir, conformément au précepte de l'Éternel :  
« Et vous le mangerez ainsi : vos reins seront ceints, vous

» aurez vos souliers en vos pieds, et votre bâton en votre main, et vous le mangerez à la hâte.... »

Dans le volet droit sont traités deux sujets tirés du chapitre XIV<sup>e</sup> de la Genèse.

Le panneau supérieur montre Melchisédech offrant le pain et le vin. Il comporte onze personnages, dont deux au fond, sous une tente.

Au-dessous se voit le roi de Sodome remettant à Abraham les richesses des vaincus. Il est à genoux, le chef nu ; de la main droite il tient un chapeau rond ; de l'autre il présente au roi de Salem un vase en forme de calice. La coiffure d'Abraham figure assez bien une mitre d'évêque, avec une couronne à la base et une boule à la pointe.

Une douzaine de guerriers, casqués et cuirassés, se pressent dans le fond.

Toutes ces figures sont disproportionnées entre elles.

Enfin, quatre statuettes occupent les angles supérieurs des volets.

Dans des bandeaux plats qui coupent horizontalement chaque volet se lisent deux inscriptions latines expliquant les sujets représentés ; à droite, on lit :

AGNVS. PASCE. DEPVTA.

TVR. I. EXODI. 12<sup>o</sup>

A gauche :

MELCHISEDECH. PANEM.

OFFERT. GENESI. 14<sup>o</sup>

Cette œuvre est, en général, dans un état satisfaisant, à l'exception d'un crétage ornémenté qui devait courir au-dessus de l'arête supérieure de l'ensemble et qui ne subsiste

que sur l'un des volets. Ce fragment porte les premiers mots d'une inscription latine qui donnait peut-être le nom de l'auteur :

*In figuris presignatur cū isaac...*

C'est dans le bas du retable que se lit la date :

ANNO. DOMINI. 1496.

### **Le Calvaire.**

COMMENCEMENT DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

L'église de Saint-Jacques possède un retable en bois sculpté dont un moulage en plâtre est placé au Musée d'art monumental, à Bruxelles, où il forme un intéressant point de comparaison avec les sculptures contemporaines qui l'entourent.

Il a la forme d'un rectangle mesurant un mètre quatre-vingt-cinq centimètres de largeur sur un mètre soixante-dix centimètres de hauteur au centre, qui est surélevé, et un mètre vingt centimètres sur les côtés. Il repose sur un soubassement élevé de cinquante-cinq centimètres environ.

Le sujet représenté est *le Calvaire*.

Tout au centre se dresse une haute croix, sur laquelle expire le Sauveur. Une femme, agenouillée au pied de la croix, qu'elle étreint, lève les yeux vers lui.

A sa droite et à sa gauche, le bon et le mauvais larron.

En avant, un peu à gauche du spectateur, le groupe traditionnel de la Vierge s'affaissant, tandis que Saint Jean la soutient sous les bras. Une femme, à genoux, a saisi d'une

main le manteau de la Mère de Dieu, à laquelle, de l'autre main, elle montre le Ciel.

Une autre femme, plus à gauche, croise les mains sur la poitrine; une autre encore se tient debout plus loin, tournant le dos à ce groupe.

Dans l'angle droit, cinq hommes viennent de jouer les vêtements du Christ; deux d'entre eux échangent des horions.

Un juif, debout près de la croix, lève la tête vers le Supplicié, qu'il nargue encore du regard et du geste. Sa main gauche s'appuie sur un large sabre recourbé, pendu à sa ceinture.

Un autre personnage est debout derrière celui-ci dans une attitude très calme.

Il est imberbe; ses cheveux bouclés s'échappent d'une toque plate en fourrure. Il porte un long vêtement, sorte de toge, avec revers et larges manches. Sa main gauche se relève à la hauteur de la poitrine; la droite tient un sceptre ou un bâton de commandement.

Dans l'angle opposé à celui qu'occupe le groupe des joueurs, c'est-à-dire à la gauche du spectateur, deux hommes, une femme et une petite fille contemplent le voile que leur montre Sainte Véronique, et sur lequel s'est imprimée la face du Sauveur.

L'un des hommes est un guerrier couvert d'une armure; l'autre, un juif barbu, coiffé d'un bonnet pointu entouré d'un turban sous lequel pend un linge qui recouvre en partie ses cheveux, longs et ondulés. Il porte une tunique serrée à la taille par une ceinture; une pèlerine carrée s'étale sur le dos et les épaules; le dos de la main gauche

s'appuie sur la hanche; les jambes, enfermées dans des bottes molles, sont croisées.

Ces deux hommes sont debout; leur attitude n'exprime qu'un étonnement mêlé de curiosité.

La femme est agenouillée et paraît en extase.

Elle est vêtue d'une simple tunique plissée, sur laquelle est jeté un ample manteau qui glisse et retombe, découvrant l'épaule droite.

Sa tête est entourée d'une pièce de linge pliée et repliée en tous sens, de manière à former une énorme toque ronde, du dessous de laquelle s'échappe une tresse de cheveux.

La chevelure de la fillette est également nattée. Cette enfant, debout, lève les yeux et les mains jointes vers l'auguste image.

Dans le fond du tableau, l'artiste a sculpté en bas-relief, d'un côté, *le Portement de la Croix*; de l'autre, *la Résurrection*.

Dans la première de ces compositions, Jésus, écrasé sous son fardeau, est tombé à genoux. Deux bourreaux le tirent pour le relever, l'un par les cheveux, l'autre par la corde qui lui entoure les reins. Un troisième se tient derrière le Christ; ses traits sont contournés par un ricanement féroce; plusieurs hommes assistent à la scène sans y prendre part.

L'autre composition, antithèse de celle-là, montre le triomphe de Jésus sur ses persécuteurs.

Debout dans son tombeau, le Rédempteur, la main levée, semble donner sa bénédiction aux guerriers, qui s'enfuient ou s'affaissent foudroyés par la terreur.

Dans le soubassement, dont les deux extrémités supérieures portent des écussons, sont creusées quatre niches

contenant chacune une statuette : Saint Jacques le Majeur, Saint Christophe, Saint Georges et Saint Roch (?)

Un motif de sculpture purement ornementale remplit la partie surélevée, au centre du panneau. Il est composé de nervures de style ogival formant une arcade à plein cintre, dans laquelle d'autres nervures, contournées et entrecroisées, dessinent une arcade trilobée avec accolade au centre; le tout est orné de crochets en feuilles de chou frisé et de feuilles de chardon.

Cette décoration est d'une exécution soignée, mais d'un goût douteux; d'une échelle trop grande, elle paraît lourde et écrase les figures qu'elle surmonte.

## RETABLES DE DIJON.

FIN DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Les retables en bois appelés « des ducs de Bourgogne » et appartenant au musée de Dijon, ont pour auteur JACQUES DE LA BAERZE.

Le premier présente la silhouette originale — mais peu gracieuse, il faut l'avouer, — d'un panneau oblong, surélevé au centre par un rectangle, aux deux extrémités par une sorte de demi-pignon formant, lorsque les volets sont ouverts, un triangle équilatéral.

Il mesure deux mètres soixante centimètres de longueur, sans les volets, sur un mètre soixante-deux centimètres de hauteur au centre et aux sommets des triangles, et un mètre dix centimètres environ dans les parties basses.

La partie fixe du retable est divisée en trois parties. Au centre est figuré *le Calvaire*.

La croix du Sauveur domine la scène; on voit, à sa droite, le soleil; à sa gauche, la lune.

A ses côtés sont crucifiés les larrons; l'artiste a placé un ange au-dessus de celui qui est à la droite du Christ et un démon au-dessus de l'autre.

Au pied de la croix, deux juifs, dont l'un présente à Jésus, au bout d'une longue pique, l'éponge imbibée de vinaigre, tandis que l'autre porte une échelle.

Des deux côtés de la composition sont des cavaliers, des soldats en armes et des gens du peuple dans diverses attitudes.

Quatre hommes, assis en cercle, se disputent les vêtements du divin supplicié; vers la gauche du spectateur est un groupe formé de la Vierge tombant en pâmoison et soutenue par Saint Jean et deux saintes femmes.

Du côté opposé, dans le fond, se distingue la porte de la ville.

De chaque côté de cette scène se trouve un compartiment dont l'arête supérieure forme trois arcades surbaissées; les retombées intermédiaires des archivoltes portent sur un cul-de-lampe; celles des extrémités, sur les cloisons.

La composition qui occupe le compartiment de gauche, par rapport au spectateur, représente *l'Adoration des Mages*.

La Vierge, assise, tient sur ses genoux l'Enfant-Dieu, qui se penche en avant pour recevoir le présent d'un roi, agenouillé devant lui.

Les deux autres mages s'avancent, portant des vases précieux remplis de parfums. Ils sont couronnés; celui qui est le plus rapproché du Christ lève la main droite à la hauteur du front, en signe de salutation.

Derrière la Vierge se tiennent une femme, debout, et Joseph, assis sur le sol.

Tous ces personnages, plus grands que ceux du tableau précédent, sont couverts d'amples draperies.

Au fond se dresse une sorte de table rectangulaire portée par un pied en forme de pilastre avec chapiteau décoré de grappes et fût orné d'une arcature ogivale. Plus haut se montrent les têtes de l'âne et du bœuf.

Dans le compartiment placé en regard de celui-ci est représentée *la Mise au tombeau*.

Le sarcophage, rectangulaire, est placé au milieu de la scène. La face vue est décorée de huit ogives aveugles, avec indications de meneaux et de réseaux.

Nicodème et Joseph d'Arimathie y déposent le corps du Sauveur, qu'ils tiennent, l'un par la tête, l'autre par les épaules. Le cadavre est tout entouré de draperies et la tête ceinte encore de la couronne d'épines.

Remarquons en passant cette exception.

Dans la généralité des compositions figurant le même sujet, le Christ est représenté sans aucun autre vêtement qu'un linge autour des reins.

Dans le fond, au delà du tombeau, se tiennent la Vierge, Marie-Madeleine et Saint Jean.

Salomé et Marie, mère de Jacques le Mineur et de Joses, sont debout dans les angles et portent des vases de parfums.

Chacun des volets du retable est divisé en cinq niches avec arcades en plein cintre, dans chacune desquelles est placée une statuette haute de quarante et un centimètres.

On y voit : Saint Paul, Sainte Marthe, Sainte Barbe, Saint Christophe, Saint Jean, etc.

Les têtes de toutes ces statuettes, celles de Saint Jean et des quatre femmes dans *la Mise au tombeau*, du Christ, de la Vierge et de la femme qui se tient derrière elle, dans *l'Adoration des Mages*, se détachent sur une auréole rayonnante.

Toute la partie du retable que nous avons décrite n'en occupe que la moitié inférieure ; le restant est rempli par deux rangées superposées de motifs d'architecture, figurant des pignons aigus avec gâbles à crochets, percés d'ogives, avec meneaux et réseaux, des contreforts avec pinacles, des encorbellements ornés supportant des figurines surmontées de dais, des galeries avec balustrades ajourées. Mille motifs enfin, d'une élégance et d'une délicatesse d'exécution comparables à ce que nous avons vu de plus riche et de plus habile dans ce genre.

Cette forêt d'ornements est animée d'un grand nombre de minuscules et gracieuses statuettes de saints et de saintes, de Pères de l'Église, d'anges aux ailes déployées. Il y en a au moins dix dans chacun des volets et une cinquantaine dans le panneau central.

Cette œuvre superbe ne se trouve malheureusement pas dans un état parfait de conservation : elle a subi une restauration dont les traces ne sont pas difficiles à découvrir et a été redorée avec excès.

Le second retable, exposé dans la même salle du musée, présente les mêmes dimensions et dispositions que celui dont nous venons de parler. Il n'a pas été plus respecté que celui-ci par le restaurateur.

Les compositions qui l'animent sont : au centre, des *Scènes de Martyres* (neuf personnages) ; d'un côté, *la Décol-*

lation de *Saint Jean-Baptiste* (six figures); de l'autre, *la Tentation de Saint Antoine* (quatre personnages).

Les figures qui ont survécu à la restauration de la sculpture et de la polychromie de ces deux retables « nous montrent dans JACQUES DE LA BAEZE un statuaire plein de goût et de style. Mais c'est un de ces talents faits de naïveté et de finesse auxquels il est dangereux de toucher et qu'un rien suffit à dénaturer » (1).

## RETABLE D'EVERBORN.

XV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Ce grand retable sculpté, qui provient de l'abbaye d'Everborn, près Liège, est exposé actuellement à Paris, au musée de Cluny.

Il est divisé en trois parties; dans le compartiment principal se voit *la Messe de Saint Grégoire*.

La partie supérieure est ornée de motifs d'architecture sous lesquels apparaissent quelques spectateurs postés aux lucarnes des maisons. Au-dessous se trouvent deux anges tenant un bel ostensor, placé sur un socle richement sculpté.

Les deux compositions latérales sont sculptées en haut relief; celle de droite représente *la Cène*; celle de gauche a pour sujet *Melchisédec offrant à Abraham le pain et le vin* (2).

---

(1) JEAN ROUSSEAU. *La sculpture flamande et wallonne du IX<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*. Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol., t. XVI (1877).

(2) *Catalogue du musée de Cluny*, par DU SOMMERARD.

Le baron DE GUILHERMY (1) voit *la Cène* au lieu de la messe de Saint Grégoire et ajoute, cette composition étant placée à côté de l'oblation par Melchisédec du pain et du vin : « Le symbole est ainsi en présence de la réalité. »

La même constatation peut, nous semble-t-il, être faite en admettant la première interprétation.

## RETABLE DE BROU.

XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

Un retable sculpté, appuyé contre le mur oriental de la chapelle de l'Assomption de la Vierge, dans l'église de Brou, représente, dit Dufay (2), *les Sept joies de Marie*.

Il est en albâtre, d'une seule pièce, et ne mesure pas moins de six mètres de hauteur sur quatre de largeur.

La partie supérieure, qui est la plus importante, est divisée en trois travées ; celle du milieu, qui occupe toute la hauteur de cette partie, contient *l'Assomption de la Vierge*.

Chacune des deux autres est répartie, dans le sens de la hauteur, en deux cellules.

Le tout repose sur un banc plus petit comprenant quatre divisions : deux grandes en face, deux plus petites sur les retours.

Dans celle de gauche est figurée *l'Annonciation* ; dans celle du côté opposé, *la Visitation*. Au-dessus de la première se voit *la Nativité*, et comme pendant, *l'Adoration des Rois*. Plus haut enfin, d'un côté *l'Apparition de Jésus à sa Mère* ; de l'autre, *la Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres*.

---

(1) *Annales archéologiques*, t. 1<sup>er</sup>, p. 50.

(2) *L'église de Brou et ses tombeaux*.

Dans la cellule la plus importante par sa dimension, où est figurée *l'Assomption*, la Vierge drapée, le pied sur la croix, est très simple et très noble. Près d'elle sont de petits anges drapés, fort jolis, qu'on a eu le tort de chercher à compléter par deux petits anges de la Renaissance, qui tiennent heureusement peu de place.

Le Père Éternel, dans le haut de la composition, semble attendre Marie pour la couronner.

Au-dessous de la Vierge est un tombeau entr'ouvert, devant lequel prient deux personnages plus grands que les autres, un homme et une femme. Ces figures sont d'un grand style et bien de la même main que le reste de la sculpture, quoique d'une exécution meilleure encore : l'artiste semble avoir voulu s'y surpasser.

Dans *la Visitation*, la Vierge, dont la tête paraît un peu grosse par rapport au corps, se penche vers Sainte Anne ; celle-ci est vue de profil ; elle est couverte d'un léger capuchon.

Dans *la Nativité*, la Vierge, dans une pose très naturelle, s'incline vers le Christ, à la tête duquel prient trois petits anges.

Des hommes en prières, au second plan, sont simples et fort bien traités. On a ajouté, dans le haut, deux gros chérubins qui ne sont ni dans les proportions ni dans le style de l'ensemble.

La même addition a été faite à la composition figurant *l'Adoration des Mages*. Dans cette scène, l'un des pages a la tête brisée.

*L'Apparition de Jésus*, après sa résurrection, est très étrange ; la Vierge est représentée sous la figure d'une

vieille dame en capuchon, agenouillée sur son prie-Dieu. Au-dessus sont deux petits anges Renaissance, paraissant avoir servi de modèles pour ceux qui occupent les petites niches sur le retour dans le soubassement.

*La Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres*, composition qui fait pendant à celle-ci, est simple d'attitudes, avec d'amples draperies, tout à fait dans le goût de l'époque ogivale.

Le retable est couronné de trois grandes figures des plus remarquables, notamment celle du milieu, qui représente la Vierge tenant l'Enfant Jésus.

Elle est accostée, d'une part, de Sainte-Madeleine, portant le vase de parfum ; de l'autre, de Sainte-Marguerite, patronne de la duchesse de Berry, fille de François I<sup>er</sup> et épouse d'Emmanuel-Philibert de Savoie, dont l'admirable tombeau est placé dans la même église.

Enfin, deux belles et grandes figures d'hommes se trouvent sous des dais, dans les deux encoignures de la chapelle principale : à gauche, Saint André ; à droite, un autre saint barbu, aux longs cheveux bouclés.

L'ornementation, prodigieuse d'habileté, est enrichie d'une profusion de petits sujets sortis de la fertile et fantaisiste imagination du sculpteur ; Dufay cite notamment, dans une gorge de l'arcature, un petit escargot sorti de sa coquille et se promenant sur une grappe de raisin, ainsi qu'un singe renversé portant la main à sa bouche, sculpté dans la retombée d'une arête de trèfles.

Quant aux figures, elles sont très naturelles de proportions et d'attitudes ; les draperies sont abondantes et d'un pli ferme.

A part les additions de la Renaissance que nous avons signalées plus haut, l'ensemble est du goût le plus flamand et du meilleur de l'époque dite gothique.

## RETABLE DE CALAIS.

XVII<sup>e</sup> SIÈCLE.

Le retable que possède l'église de Calais fut exécuté par ADAM LOTTMAN, maître sculpteur, demeurant à Valenciennes, avec des marbres provenant d'un navire génois échoué en 1621 dans une traversée de l'Italie à Anvers.

Le devis détaillé de l'ouvrage et les conditions auxquelles le sculpteur s'engage à parfaire la *table d'hostel*, de cinquante-un pieds de haut sur trente-deux de large, sont conservés dans les comptes de la ville de Valenciennes (1).

Le retable est orné d'un tableau représentant *l'Assomption*, peint par Gérard Zéghers, d'Anvers (1591 + 1651), élève d'Abraham Janssens et d'Henri Van Balen.

Millin (2) cite comme un chef-d'œuvre de sculpture les deux accotements du tabernacle, dont l'un représente *la Manne* et l'autre *la Cène*.

---

Citons pour mémoire, n'ayant pas eu l'occasion de les étudier, deux retables belges existant en Angleterre :

L'un est en style gothique flamboyant; il représente, en

---

(1) *Archives historiques et littéraires du nord de la France*, 1857.

(2) *Antiquités nationales*, t. IV, art. 50.

trois compartiments animés de plus de quatre-vingts figures en haut-relief, *la vie de Saint Pierre*.

Il fut vendu à Londres, à la vente SCARISBRICK, le 17 novembre 1861, par MM. Christie et Manson.

Le second, qui provient de l'église de ZEPPEREN (Limbourg belge) appartient au British Museum.

HENRY ROUSSEAU.

---

## TABLE CHRONOLOGIQUE DES RETABLES DÉCRITS



### XIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

Retable d'Audenarde. — La Passion.

### XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Retable de Gheel. — Le Calvaire et les Apôtres.

Id. d'Hackendover. — La légende de l'Église et les Apôtres.

Retables de Dijon. — La Passion et les Martyres.

### XV<sup>e</sup> SIÈCLE.

Retable d'Ollomont (Musée d'antiquités, à Bruxelles) — La Passion.

Id. de Vezon. — La Passion.

Id. de Ham-sur-Heure. — La Naissance du Christ.

Id. de Léau. — Saint-Roch.

Id. d'Auderghem (Musée d'antiquités, à Bruxelles). — Généalogie de la Vierge.

Id. de Lubeek (église de Sainte-Marie). — Même sujet.

Id. de la collection Nahuys. — La Naissance du Christ.

Id. de la collection Vermersch. — La Passion.

Id. de la collection Van den Bogaert de Ter Brugge. — La Passion.

- Retable d'Enghien (chapelle du château). — Vie de la Vierge.  
Id. de Gheel. — La Passion.  
Id. d'Arlon (Musée archéologique). — La Passion.  
Id. de Thielen. — La Passion.  
Id. de Bruges (chapelle de Notre-Dame des Aveugles). — Le Calvaire.  
Id. de Bruges (cathédrale de Saint-Sauveur). — La Passion.  
Id. de Villers-la-Ville (partie inférieure). — Vie de la Vierge.  
Id. de Boendael. — Légende de Saint-Adrien.  
Id. de Bruxelles (Musée d'antiquités). — Légende de St-Georges.  
Id. de Léau. — Saint-Léonard.  
Id. d'Everborn (Musée de Cluny, à Paris). — La messe de Saint-Grégoire.  
Id. de Léau. — La Vierge.  
Id. de Lubeek (église de Sainte-Catherine). — Le Miracle de Bolsena.  
Id. de Lombeek-Notre-Dame. — Vie de la Vierge.  
Id. de Boussu. — Même sujet.  
Id. de Corbeek-Dyle. — Légende de Saint-Étienne.  
Id. de Schoonbroeck. — Légende de Saint-Job.  
Id. de Turin (Musée d'antiquités, à Bruxelles). — La Vie et la Passion du Christ.  
Id. d'Estinnes-au-Mont. — La Vierge.  
Id. de 'S Heeren-Elderen. — La Passion.  
Id. de Tongres. — Vie de la Vierge.  
Id. de Brou. — Les sept Joies de Marie.

#### XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

- Retable de Mons (église de Sainte-Waudru). — Notre-Dame et Saint Joseph.  
Id. de Lubeek (église de Sainte-Marie). — Vie de la Vierge.  
Id. id. (église de Saint-Jacques). — Le Calvaire.  
Id. de Corspel-sous-Beverloo. — La Passion.  
Id. de Deerlyk. — Légende de Sainte-Colombe.  
Id. de Bienne-lez-Happart. — Le Calvaire.  
Id. d'Hemelveerdegem. — Légende de Saint-Jean.  
Id. de Pailhe (Musée d'antiquités, à Bruxelles). — Vie du Christ.

- Retable de Ponthoz (chapelle du château). — La Passion.
- Id. d'Hérenthals. — Légende des SS.-Crépin et Crépinien.
  - Id. de Gheel. — Légende de Sainte-Dymphne.
  - Id. de Saintes. — Légende de Sainte-Raynelde.
  - Id. de Gestel (Musée d'antiquités, à Bruxelles). — Enfance du Christ.
  - Id. de Loenhout. — Légende de Saint-Quirin.
  - Id. d'Horrues. — Légende de Saint-Hubert.
  - Id. de Liège. — La Passion. — Légende de Saint-Denis.
  - Id. de Tongres (Musée de Bruxelles). — Le Calvaire et les Apôtres.
  - Id. de Bruges (cathédrale de Saint-Sauveur). — Généalogie de Sainte-Anne.
  - Id. de Güstrow. — La Passion.
  - Id. de Blaugies. — Le Christ au tombeau.
  - Id. de Léau. — Sainte-Anne.
  - Id. d'Opitter. — La Passion.
  - Id. d'Oplinter. — La Passion.
  - Id. d'Enghien (chapelle du château).
  - Id. d'Herbais-sous-Piétrain. — Vie du Christ.
  - Id. de Loozen-sous-Boeholt. — Même sujet.
  - Id. de Neerhaeren. — La Passion.
  - Id. de Barvaux-en-Condroz (Musée archéologique, à Namur). — Vie du Christ.
  - Id. de Buvrines. — Légende de Saint-Pierre.
  - Id. de Louvain. — Vie du Christ.
  - Id. de Gheel. — La Descente de croix.
  - Id. de Renlies. — La Passion.
  - Id. de Wannebecq (Musée d'antiquités, à Bruxelles). — Légendes de Sainte-Barbe et de Saint-Léger.
  - Id. de Givry. — Vie de la Vierge.
  - Id. de Hal. — Les sept Sacrements.
  - Id. de Villers-la-Ville (partie supérieure). — Vie de la Vierge.
  - Id. de Saint-Pierre-lez-Libramont (Musée d'antiquités, à Bruxelles). — La Passion.
  - Id. de Léau. — L'invention de la Sainte-Croix.
  - Id. de Nivelles. — Le Christ montré au peuple.

Retable de Namur. (Hermitage des Grands-Malades) — La Passion.

Id. d'Audregnies.

Id. de Gedinne. — Vie du Christ.

Id. de Redu-sous-Wellin. — La Passion.

Id. de Bouvignes. — La Passion.

Id. de Loyers (Musée archéologique, à Namur). — Fragment  
de la Passion.

Id. de Braine-le-Comte. — Vie du Christ.

Id. de Bruxelles (collégiale de Sainte-Gudule), chapelle de la  
Madeleine.

Id. de Mons (église de Sainte-Waudru), chapelle de Sainte-  
Marie-Madelcine.

Id. d'Hulshout. — La Nativité.

Id. de Tongres (salle du chapitre).

Id. de Flobecq. — Baptême du Christ.

Id. de Buvrines. — La Passion.

Id. de Mons (église de Sainte-Waudru), chapelle de Saint-Michel.

Id. id. id. chapelle des Trépassés.

#### XVII<sup>e</sup> SIÈCLE.

Retable d'Enghien (église des Capucins).

Id. d'Hulshout. — Légende de Saint-Mathieu.

Id. de Calais. — La Manne et la Cène.

Id. de Nivelles. — Miracles de Sainte-Gertrude.

Id. de Nieuport (nef droite de l'église).

Id. id. (nef gauche de l'église).

Id. d'Enhet (Musée archéologique, à Namur).

#### XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

Retable de Mons (église de Sainte-Waudru), chapelle de Saint-Roch.

Id. id. id. chapelle de Saint-Éloi.

Id. id. (église de Saint-Nicolas-en-Havré), maître-autel.

Id. id. (église de Saint-Nicolas-en-Havré), chapelle de  
Notre-Dame du Mont-Serrat.

Retable de Mons (église de Saint-Nicolas-en-Havré), chapelle du  
Saint-Sacrement.

Id. id. (église de Saint-Nicolas-en-Havré), chapelle des  
Trépassés.

Id. id. (église de Sainte-Élisabeth), chapelle des Trépassés.

Id. id. chapelle du Couvent des Ursulines.

FIN DE LA TABLE CHRONOLOGIQUE.

# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

---

## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

---

### SÉANCES

des 2, 9, 16 et 30 mars; des 6, 13, 20 et 27 avril 1895.

---

### ACTES OFFICIELS.

Par arrêté royal du 4 mars 1895, MM. Van Leemputten (F.), professeur à l'institut supérieur des Beaux-Arts à Anvers; Nève (L.), ingénieur à Saint-Léonard (Brecht), et Bilmeyer (J.), architecte à Anvers, ont été nommés membres du Comité des correspondants de la Commission royale des monuments pour la province d'Anvers, en remplacement de MM. De Vriendt et Van Wint, nommés membres de la Commission centrale, et de M. Schadde, décédé.

Nomination  
de membres  
correspondants.

## PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

Église de  
Saint-Augustin,  
à Anvers.  
Tableau.

1° La proposition de confier à M. Saeré la restauration du tableau de Rubens qui se trouve dans l'église de Saint-Augustin, à Anvers. Il conviendra, avant de procéder au travail de restauration de cette œuvre importante, d'en faire exécuter une photographie d'un format assez grand, afin de constituer un procès-verbal de la situation du tableau et de contrôler ensuite les opérations successives du restaurateur. Le Comité provincial des correspondants s'étant déjà occupé de cette affaire, il semble désirable de le charger de surveiller le travail de restauration projeté en s'assurant, s'il le désire, le concours des membres de la Commission qui résident à Anvers. L'examen du tableau précité permet de supposer que son état de détérioration est dû principalement à la fumée qui se dégage des cierges de l'autel sur lequel il est exposé. Après la restauration du tableau, il importera, s'il n'est pas possible de lui trouver une autre place dans l'église, de modifier la disposition du luminaire de l'autel, soit en écartant les chandeliers, soit en diminuant leur hauteur ;

Église  
d'Etterbeek.  
Chemin  
de la croix.

2° Le projet relatif à l'exécution d'un chemin de la croix peint pour l'église d'Etterbeek (Brabant) ;

Église  
de Saint-Nicolas-  
en-Havré, à Mons.  
Verrière.

3° Le dessin présenté par MM. Comère et Capronnier pour l'exécution d'une verrière destinée à l'église de Saint-Nicolas-en-Havré, à Mons (Hainaut) ;

Église de  
Sainte-Waudru,  
à Mons.  
Vitrail.

4° Le projet relatif à la restauration du vitrail de la grande fenêtre sud du transept de l'église de Sainte-Waudru, à Mons ; auteurs, MM. Comère et Capronnier ;

5° Les dessins de deux verrières projetées pour le chœur de l'église de Saint-Martin, à Hal (Brabant). Dans le cours de l'exécution, il y aura lieu pour M. Osterrath de réduire les dais et de les maintenir à la hauteur de ceux du projet de M. Verhaegen; il devra aussi harmoniser les soubassements de sa verrière avec ceux du projet de M. Verhaegen, qui sont mieux appropriés à leur destination;

Eglise  
de Saint-Martin,  
à Hal.  
Verrières.

6° Le projet de chemin de la croix à placer dans l'église de Framont (Luxembourg); sculpteur, M. De Beule;

Eglise  
de Framont.  
Chemin  
de la croix.

7° Le projet dû au même artiste pour l'exécution d'un chemin de la croix destiné à la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand (Flandre orientale), sous réserve de quelques observations de détail dont l'auteur s'est engagé à tenir compte dans l'exécution des modèles;

Eglise  
de Saint-Bavon,  
à Gand.  
Chemin  
de la croix.

8° Le modèle grandeur d'exécution d'une cinquième statue commandée à l'artiste précité pour la décoration de la façade de l'hôtel de ville de Termonde (Flandre orientale), moyennant quelques modifications auxquelles il pourra être fait droit dans le cours de l'exécution en pierre.

Hôtel de ville  
de Termonde.  
Statue.

— Un délégué a examiné, le 4 avril 1893, le maître-autel et trois vitraux peints placés dans le chœur de l'église de Tourneppe (Brabant). Il a constaté que ces œuvres d'art sont complètement achevées et que leur exécution a été faite avec soin.

Eglise  
de Tourneppe.  
Mobilier  
et vitraux.

Se ralliant à l'appréciation de son délégué, la Commission a proposé de liquider les subsides alloués par l'État pour l'exécution des travaux précités.

Le délégué a profité de cette visite pour examiner le nouveau banc de communion qui vient d'être offert à l'église. Ce meuble étant exécuté dans de bonnes condi-

tions et en harmonie avec le maître-autel, le Collège ne voit rien qui s'oppose à ce que l'autorité supérieure en approuve le placement définitif.

## CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a approuvé :

Halles d'Ypres.

1° Le devis estimatif des travaux de restauration des toitures des halles d'Ypres (Flandre occidentale);

Hôtel  
Gruuthuise,  
à Bruges.

2° Les dessins de cinq cheminées à placer dans les bâtiments de l'hôtel Gruuthuise, à Bruges (Flandre occidentale); architecte, M. Dela Censerie.

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Ont été approuvés :

Construction  
et restauration  
de presbytères.

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Vlesenbeke (Brabant); architecte, M. Rau ;

2° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Kieldrecht (Flandre orientale), sous réserve de prolonger le faitage du toit de l'annexe jusque contre le bâtiment principal, afin d'éviter de former un bac où les neiges pourraient s'accumuler et de simplifier les pignons en remplaçant par des lignes droites les courbes reliant les pilastres ; architecte, M. Van Houcke ;

3° Le projet de construction d'un presbytère à Jambe (Namur); architecte, M. Piret ;

4° Le projet d'agrandissement du presbytère du hameau de Marie-ter-Heyde, sous Brasschaet (Anvers); architecte, M. Gife ;

5° Le devis estimatif des travaux de réparation à effectuer au presbytère de Musson (Luxembourg).

### ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

1° A Ertbrand, sous Cappellen (Anvers), sous réserve de donner un peu plus d'épaisseur aux murs des bas-côtés de l'édifice, qui paraissent faibles. L'auteur, M. l'architecte Vandergucht, a été engagé à examiner si, dans l'intérêt de l'aspect extérieur de la coupole, il ne conviendrait pas de supprimer l'étage supérieur de la tourelle ménagée sur l'un des côtés de l'octogone ;

Église  
d'Ertbrand.

2° A Cul-des-Sarts (Namur). On a conseillé à l'architecte, M. Van Gheluwe, de donner au chœur la même largeur que celle prévue pour la grande nef et de supprimer le faux triforium, les panneaux allongés de la tour ainsi que les chaînes d'angle de la partie supérieure du clocher.

Église  
de Cul-des-Sarts.

Ont aussi été approuvés les projets d'agrandissement des églises :

1° De Teralphene (Brabant). L'architecte, M. Van Roelen, a été engagé à établir les fermes de la charpente entre les pignons plutôt que dans l'axe de ceux-ci, afin d'éviter que le cours de ces fermes soit interrompu sur la largeur de l'édifice, et à substituer de simples meurtrières aux baies projetées pour la tourelle d'escalier ;

Église  
de Teralphene.

2° De Drehance (Namur), moyennant la suppression :  
a) de trois des lucarnes de la flèche pour ne conserver que

Église  
de Drehance.

celle vers la façade postérieure de la tour, nécessaire pour donner accès à la toiture; *b*) l'arc surmontant les baies d'abat-sons, afin d'augmenter la hauteur de ces baies. Il conviendra aussi d'étudier avec soin la construction des voûtes et de revoir les culots et les chapiteaux des colonnettes, dont l'aspect est lourd; architecte, M. Lange;

Église d'Iltre.

5° D'Iltre (Brabant), sous réserve de supprimer : 1° la tourelle figurée entre les deux pignons de la façade principale, qui n'est pas justifiée et dont la stabilité n'est pas suffisamment assurée; 2° les panneaux de la façade latérale Sud, afin de conserver au mur toute son épaisseur. Il y aura lieu d'étudier attentivement la combinaison de la charpente en fer de la nef et d'en soigner tout particulièrement la construction; architecte, M. Nève.

Ainsi que les divers projets ci-après :

Église  
de Zandvoorde.

4° Construction d'une tour à l'église de Zandvoorde (Flandre occidentale); architecte, M. Soete;

Église  
de Marche.

5° Construction d'une salle de catéchisme à l'église de Marche (Luxembourg); architecte, M. Van Assche;

Église  
de Bassenge.

6° Reconstruction de l'escalier d'accès et du mur de soutènement de l'église de Bassenge (Limbourg). L'attention de l'auteur, M. l'architecte Orban, a toutefois été appelée sur le mur de soutènement, qui paraît léger pour résister efficacement à la poussée produite par les terres;

Église d'Eecloo.

7° Établissement d'une clôture à l'église d'Eecloo (Flandre orientale); architecte, M. De Noyette;

Église  
de Ruysbroeck.

8° Renouvellement de huit fenêtres de l'église de Ruysbroeck (Anvers); architecte, M. Blomme;

Église  
de Souleme.

9° Placement d'une porte à l'entrée de l'église de Souleme (Namur), à la condition de tenir compte des observations

présentées par M. l'architecte provincial dans son rapport du 8 août 1894 ; architecte, M. Lange.

Et enfin les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises Objets mobiliers d'églises.  
de :

Zolder (Limbourg) : maître-autel ;

Rochefort (Namur) : buffet d'orgues ;

Knesselaere (Flandre orientale) : mobilier complet ;

Chiny (Luxembourg) : mobilier complet ;

Petit-Dour (Hainaut) : chaire à prêcher et deux confessionnaux ;

Saint-Jacques, à Louvain (Brabant) : autel du Sacré-Cœur ;

Saint-Boniface, à Ixelles (Brabant) : stalles ;

Bassenge (Limbourg) : complément du mobilier.

## TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a approuvé :

1° Le projet de restauration des toitures de l'église de Bouchaute (Flandre orientale) ; architecte, M. Geirnaert ; Église de Bouchaute.

2° Le devis estimatif des travaux de consolidation à effectuer à l'église de Merchtem-au-Bois (Brabant) ; architecte, M. Struyven ; Église de Merchtem au-Bois.

3° Le devis estimatif des ouvrages de réparation à exécuter à l'église de Gysenzeele (Flandre orientale) ; architecte, M. Geirnaert ; Église de Gysenzeele.

4° Le devis estimatif des travaux de restauration projetés au clocher de l'église d'Estampuis (Hainaut) ; architecte, M. Cordonnier ; Église d'Estampuis

Église de  
Solre-sur-Sambre.

5° Le projet de restauration de la tour et des toitures de l'église de Solre-sur-Sambre (Hainaut); architecte, M. Houyoux;

Église  
de Notre-Dame,  
à Diest.

6° Le projet des travaux les plus urgents de restauration à effectuer à l'église de Notre-Dame, à Diest (Brabant); architecte, M. Langerock;

Église  
de Saint-Jean-  
l'Évangéliste,  
à Malines.

7° Le projet relatif à la restauration de quatre fenêtres de l'église de Saint-Jean-l'Évangéliste, à Malines (Anvers); architectes, MM. Blomme frères;

Église  
de Wortegem.

8° Le projet relatif à la restauration de l'église de Wortegem (Flandre orientale); architecte, M. Van Assche;

Église de Damme.

9° Le dessin des meneaux et réseaux à placer dans trois fenêtres du chœur de l'église de Damme (Flandre occidentale); architecte, M. Verbeke;

Église  
de Saint-Jacques,  
à Bruges.

10° Le projet de restauration de la façade principale de l'église de Saint-Jacques, à Bruges (Flandre occidentale); architecte, M. De Wulf;

Église de  
Sainte-Walburge,  
à Audenarde.

11° Le dessin des meneaux et réseaux à rétablir dans les fenêtres du chœur central de l'église de Sainte-Walburge, à Audenarde (Flandre orientale). L'architecte, M. Langerock, a été engagé toutefois à renoncer aux chapiteaux projetés pour les meneaux proprement dits et à laisser continuer les boudins sans interruption sur tout leur parcours. Son attention a aussi été appelée sur la brisure formée par le raccord du seuil avec le cordon; il sera préférable d'éviter cet angle, à moins qu'il n'existe des traces d'une disposition primitive analogue.

Église  
de Flodrecht.

— Pour satisfaire au désir exprimé par M. le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, un délégué s'est

rendu à Flobecq (Hainaut), afin d'examiner si l'église de cette localité peut être rangée au nombre des édifices monumentaux du culte.

Bien qu'on ne puisse citer l'église de Flobecq parmi nos grands monuments anciens, on ne peut cependant lui méconnaître un intérêt archéologique susceptible d'attirer l'attention des autorités chargées de veiller à la conservation des restes de notre art national.

Cet édifice qui, à l'origine, avait des proportions modestes, a acquis, par des ajoutes successives, une certaine importance; on y remarque des constructions de diverses époques, dont les plus anciennes semblent, malgré quelques remaniements, remonter au début de l'art ogival. La chapelle occupée par les fonts baptismaux a conservé intacte sa charpente apparente, d'une construction très soignée. L'ensemble de l'édifice se présente d'une façon très pittoresque sur la place du village.

L'église de Flobecq se trouve dans un état de dégradation très prononcé; on a même dû, dans ces derniers temps, étançonner la voûte en bardeaux de la chapelle Nord. Il importe donc de s'occuper de sa restauration et d'en soumettre à très bref délai le projet aux autorités compétentes; toutefois on ne doit pas se dissimuler que sa remise en bon état exigera des frais très importants.

Il résulte de renseignements fournis au délégué que l'église, telle qu'elle est aujourd'hui, ne suffit pas pour les besoins de la population. La tour se trouvant dans le plus déplorable état et sa restauration devant entraîner une dépense très élevée, il semble désirable de profiter de cette situation pour la démolir et agrandir l'église de ce côté en

y ajoutant une travée; rien n'empêchera d'ailleurs de reconstruire la tour dans ses formes actuelles.

L'église de Flobecq possède quelques objets d'art intéressants, tels que : deux reliquaires en argent en partie doré de l'époque ogivale, un lutrin-pélican en laiton de la fin du xv<sup>e</sup> ou du commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, deux grands ehandeliers dont l'un pour le eierge pascal, également en laiton, de la même époque, mais qui ont subi des remaniements, et une statue de Saint-Christophe, qui décore un autel latéral et qui appartient à la dernière période ogivale.

Les voûtes en bois contiennent aussi quelques détails intéressants, par exemple des culs-de-lampe à figures qu'il conviendra de conserver avec soin lors de la restauration de l'édifice.

Tenant compte de l'intérêt archéologique de certaines parties de l'édifice et de ses dispositions pittoresques, le délégué est d'avis qu'il peut être rangé dans la 5<sup>e</sup> classe des monuments du culte.

La Commission s'est ralliée à l'avis de son délégué.

*Le Secrétaire,*  
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'article 23 du règlement.

*Le Président,*  
WELLENS.

---

# ALPHONSE BALAT

---

## NOTES BIOGRAPHIQUES

---

« Un maître de la taille de Balat ne pourrait être dignement loué que par un confrère, dans l'acception étroite du mot, par un émule de haute intelligence et de grand cœur (1). »

Ce biographe digne de lui, Balat le trouvera parmi ses anciens collègues de l'Académie de Belgique; quant à nous, élève indigne de cet illustre maître, notre rôle plus modeste devra se borner à essayer de rappeler, selon le vœu qui termine le discours funèbre prononcé par M. Wellens, les nombreux travaux qu'il a exécutés et qui constituent sa gloire.

\*  
\* \*

Combien il serait instructif et encourageant à la fois pour les jeunes artistes d'étudier une telle carrière, de ses débuts à son apogée; d'en suivre en sa marche ascendante chaque

---

(1) *Discours prononcé aux funérailles d'Alphonse Balat, membre de la Classe des Beaux-Arts*, par F.-A. Gevaert, directeur de la Classe et président de l'Académie.

étape, marquée par des travaux d'importance croissante et des succès grandissant en proportion, jusqu'au moment où, parvenu au plus haut point du talent et des honneurs, le maître s'éteint brusquement, en pleine intelligence comme en pleine gloire, sans avoir connu l'amertume de la décadence, ne laissant que des œuvres dont chacune marque un pas en avant et dont la dernière atteste, aussi bien que celles datant de vingt ans, l'extraordinaire vigueur intellectuelle de son inventeur !

\*  
\* \* \*

Alphonse-François-Hubert BALAT naquit le 15 mai 1818, à Gochenée, petite commune située dans le sud de la province de Namur, aux environs d'Agimont, non loin de la frontière française.

De bonne heure il quitta cette localité pour se rendre à Anvers, et c'est à l'Académie de cette ville qu'il s'instruisit dans l'art si complexe dont il devait être plus tard l'une des principales illustrations.

Des voyages dans divers pays, et notamment en Italie, furent le complément de ses études; il acquit une connaissance approfondie de l'architecture gréco-romaine et des maîtres de la Renaissance italienne; admirateur enthousiaste des Bramante et des Michel-Ange, il s'inspira de leurs principes durant toute sa carrière; mais s'il fut séduit — à juste titre — par la merveilleuse harmonie qui, dans leurs conceptions, unit la suprême élégance des proportions et des détails à l'application rigoureusement logique des règles de l'art de bâtir, jamais il ne tomba dans un pastiche indigne de son talent.

Son éducation artistique complétée, son esprit mûri, le bon goût, inné chez lui, perfectionné et affiné encore par ses voyages, il rentra dans sa patrie, et un sentiment de prédilection, sans doute, pour la province dans laquelle il était né, dont il possédait et parlait avec plaisir le patois familier, le porta à s'établir à Namur.

Artiste complet, savant même, encore avait-il à se faire connaître comme tel, à traverser cette période de débuts, si redoutable pour les jeunes artistes en général et pour les architectes en particulier.

Si, en effet, tout peintre peut exposer un tableau, tout sculpteur un groupe, un bas-relief, une statue, par le simple examen desquels le premier venu peut se former une opinion sur leur auteur, l'architecte débutant ne peut soumettre au jugement de la foule que des dessins incompréhensibles pour la plupart des visiteurs des expositions, et dont les mérites, tant au point de vue du sentiment artistique qui a présidé à leur invention que sous le rapport de la science de la construction, ne peuvent être appréciés que par des confrères ou de trop rares initiés.

« Pour plaider, il faut être connu, et pour être connu, il faut avoir plaidé », a dit un spirituel auteur français; encore l'avocat a-t-il la ressource des plaidoiries d'office ou *pro Deo*, tandis que l'architecte ne saurait songer à ériger un monument de ses propres deniers, à seule fin d'asseoir sa réputation, et que tout propriétaire hésite, non sans quelque raison, à confier la commande d'une construction à un inconnu, dont aucune œuvre réalisée n'a prouvé le savoir-faire.

Cependant Balat, avec son bagage artistique et technique,

ne pouvait rester longtemps ignoré ; ses premiers travaux, bien que de peu d'importance, décelèrent bientôt sa valeur réelle, qui put enfin trouver à s'appliquer dans la restauration du superbe château de Presles, près de Châtelet.

Les grandes familles avec lesquelles il se trouva en relations à partir de cette époque le firent connaître à Bruxelles et l'engagèrent à s'y établir, ce qu'il fit en 1846.

A son arrivée dans la capitale il se trouva, toutefois, effacé par les confrères d'une notoriété déjà établie, et contre lesquels il eut à lutter pour reconquérir progressivement sa place ; il se mit tout d'abord en rapport avec les hommes, — artistes, écrivains, savants, tous célèbres depuis, — qui venaient de fonder le Cercle artistique et Littéraire.

Membre dès son origine de cette Société, encore peu connue, Balat prit l'initiative de la fête somptueuse qu'elle donna, en 1848, dans le Marché de la Madeleine, et cette fête, tout en établissant définitivement la renommée de l'architecte qui avait conçu et dirigé l'aménagement et l'ornementation de ces vastes locaux, fut le point de départ de la prospérité et du renom dont le Cercle jouit depuis cette date.

Il devenait tout naturel dès lors que l'on songeât à confier à Balat, trois ans plus tard, la mission délicate de présider à l'organisation de la fête offerte à la Famille Royale, au Palais Ducal.

Sur les plans dressés par Balat et exécutés sous sa direction, — car lui-même en surveilla la réalisation jusque dans les moindres détails, — toute la partie des jardins de ce Palais qui se développe le long du boulevard du Régent fut couverte d'une immense halle, couronnée d'une coupole

imposante et hardie; M. Paul Hymans a rappelé, en de trop bons termes pour que nous nous permettions d'y rien changer, que « Balat déploya une richesse d'imagination, une ingéniosité dans l'agencement des motifs décoratifs, une fantaisie éclatante et pittoresque dont on pourrait s'étonner chez ce classique sévère et pur, épris de la beauté harmonieuse et grave des modèles antiques, si on ne savait les merveilleuses ressources de cette souple et féconde nature d'artiste. »

Balat, en effet, n'était pas de ces sectaires dont l'étroit exclusivisme repousse systématiquement tout ce qui s'écarte de l'unique style de leur choix; sa prédilection marquée pour les classiques et pour les maîtres de la Renaissance ne l'empêcha jamais de rendre un juste tribut d'hommages aux splendeurs architectoniques du moyen âge, ni d'admirer l'art en quelque endroit et sous quelque forme qu'il se présentât à ses yeux.

Le talent réel et varié déployé par Alphonse Balat dans ces éphémères créations architecturales attira sans doute sur lui l'attention du Duc de Brabant, qui, guidé par ce goût sûr comme par cet instinct merveilleux, grâce auquel Léopold II a su s'entourer d'hommes d'élite, le chargea, à dater de 1852, de la direction de tous les travaux qu'il fit exécuter.



Parmi les plus belles constructions privées dues à Balat se classe en première ligne l'hôtel du marquis d'Assche, place de la Société-Civile, à Bruxelles. Qui ne connaît et n'admire d'instinct cette façade en pierres blanches patinées par le temps, relevée par les seuls encadrements gris foncé

des fenêtres et par un portique que n'eût pas désavoué Vignole, cette façade d'une majestueuse simplicité qui dit si bien la noblesse de ceux qu'abritent ses murs.

Ce fut également sur les indications de Balat que fut élevée plus tard, — dans un genre infiniment plus modeste, — la maison de Kindermans, qu'habitèrent successivement, après la mort de cet artiste, le littérateur Charles Potvin, puis le peintre Eugène Broerman.

\*  
\* \*

A la mort de l'architecte qui avait entamé, en 1856, la restauration de l'église de Celles, on voulut confier à Balat la direction des travaux en cours; mais il déclina cette offre en faveur de l'un de ses meilleurs élèves, M. l'architecte Samyn. Toutefois, si Balat ne dirigea pas personnellement cette entreprise, il contribua puissamment par ses conseils à sa réussite, et la restauration de la belle église romane peut être citée comme un modèle du genre.

\*  
\* \*

Architecte du Duc de Brabant, puis architecte du Roi, — qui le créa grand officier de son ordre, — Balat put donner un vaste essor à son génie.

Dès 1860 il cessa de s'occuper de travaux particuliers.

Sous son habile direction, le Palais de Bruxelles fut agrandi, transformé et doté du merveilleux escalier, bien moins connu, mais tout aussi célèbre que le fameux escalier de l'Opéra de Paris, construit par Charles Garnier.

L'ensemble des projets qu'il conçut pour le Palais de Bruxelles comportait, outre les façades nouvelles donnant

vers la rue Bréderode et vers le Borgendael, une transformation complète de la façade principale, à laquelle devait s'appliquer une colonnade à double étage de l'aspect le plus riche, digne complément du grand ensemble architectural dont Guimard avait rêvé d'encadrer le Parc.

Il enrichit la résidence royale de Laeken du jardin d'hiver, avec cette grandiose rotonde surmontée d'un dôme et d'une couronne royale, qui laisse à tous ses visiteurs un inoubliable souvenir ; non seulement il sut marier dans cette construction, avec un rare bonheur, les matériaux pierreux à la partie métallique, mais encore il fit preuve, dans l'agencement de celle-ci, d'une connaissance approfondie de la science de l'ingénieur.

Chaque pièce de cette vaste charpente courbe, de la plus importante à la plus infime — celle-ci parfois d'apparence purement décorative — a sa raison d'être au point de vue de la stabilité et constitue un élément de la structure.

A l'époque où il fut élevé, en 1875, ce monument était unique en son genre et marquait une phase nouvelle dans l'application du fer à l'architecture, qui a pris de nos jours un développement si important.

\*  
\* \*

Vers la même époque commençait la construction du Palais des Beaux-Arts, dont l'inauguration solennelle, concordant avec l'ouverture de l'Exposition rétrospective de l'Art belge, fut l'un des numéros les plus intéressants du programme des fêtes du Cinquantenaire de l'Indépendance nationale.

Dans un discours lu en séance publique de la classe des

Beaux-Arts de l'Académie, le 30 septembre 1875 (1), Balat décrit lui-même le programme et la raison d'être de cet édifice, dans lequel il souhaitait voir s'installer, outre les Expositions triennales, des exhibitions partielles formant en quelque sorte une Exposition permanente.

Que d'élégance et de simplicité à la fois dans ce monument ! Que de sobriété et de richesse dans sa décoration !

Quatre colonnes corinthiennes en granit d'Écosse, avec bases et chapiteaux de bronze, encadrent trois baies surmontées chacune d'un médaillon circulaire entourant un buste : à la place d'honneur, Pierre-Paul Rubens ; à droite, Jean Bologne ; à gauche, Jean Ruysbroeck.

L'entablement dessine quatre saillies portant sur chacune des colonnes, et servant de piédestal à quatre statues de bronze, personnifiant la Peinture, la Sculpture, la Musique et l'Architecture. Deux bas-reliefs de marbre blanc, œuvre des sculpteurs Vinçotte et Brunin, surmontent les fenêtres latérales. Les deux ailes, en pierre de Gobertange, sont presque nues, et ces fonds unis font ressortir avec une vigueur étonnante les deux superbes compositions en bronze de Paul De Vigne et de van der Stappen.

L'architecte a soigneusement évité tout détail, tout ornement de nature à tirer l'œil, et la décoration sculpturale se déploie dans toute sa valeur ; mais que de pureté dans les profils de l'architecture, quelle unité dans ces grandes lignes presque ininterrompues et cependant exemptes de toute monotonie, et que d'harmonie dans l'ensemble ! Comme l'on

---

(1) *Bulletin de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, 44<sup>e</sup> année, 2<sup>e</sup> série, tome 40 (1875).

sent que tout y est à sa place et à sa valeur, que ni les sculpteurs ni l'architecte n'ont cherché à se mettre personnellement en relief, mais qu'ils ont travaillé à l'unisson, se complétant, se faisant valoir l'un l'autre.

L'intérieur du monument n'est pas moins admirable d'élégance et de bon goût.

Balat avait rêvé, paraît-il, une décoration picturale des grands espaces vides; des pourparlers furent même engagés avec un artiste de grand talent; mais ils n'aboutirent point, le peintre ne voulant pas se soumettre à placer ses personnages sur les fonds d'or, exigés par l'architecte, et celui-ci refusant de laisser exécuter des ciels ou des effets de perspective qui eussent figuré des trouées dans les murs — car Balat avait pour principe qu'un bâtiment doit non seulement être solide, mais encore le paraître — et il blâmait toute décoration dont l'effet eût nui à l'impression de stabilité de l'édifice que doit éprouver instinctivement tout visiteur.

La statuaire contribue encore pour une large part à la décoration des façades du Palais des Beaux-Arts qui se déploient sur la place du Musée et le jardin de la Bibliothèque royale; ce jardin lui-même a été bordé, il y a une douzaine d'années, d'une clôture sobre et gracieuse dessinée par Balat; mais ce n'étaient là que des fragments d'un gigantesque projet dont la réalisation devait avoir pour résultat l'amélioration, depuis tant d'années à l'étude, des voies de communication entre le haut et le bas de la ville, en même temps que l'agrandissement et l'isolement complet des musées.

Depuis longtemps, Balat était préoccupé des dangers

auxquels étaient exposés nos trésors artistiques, réunis dans un édifice englobé dans d'antiques constructions, dans lesquelles un incendie peut à tout instant se déclarer et se propager avec une rapidité foudroyante, vouant nos collections de peintures et de sculptures à une inévitable destruction. C'est pour prévenir, au moins en partie, cet incalculable désastre que les tableaux anciens furent transférés dans le Palais des Beaux-Arts.

Balat faisait disparaître tous les bâtiments voisins des musées ; il agrandissait ceux-ci par la construction d'un vaste local dont la façade, longue de cent cinquante mètres, se développait en face d'une place semi-circulaire, occupant l'emplacement de la rue des Trois-Têtes et du pâté de maisons qui sépare celle-ci de la Montagne de la Cour.

Au bas de cette place, un escalier abrité sous un portique donnait aux piétons une large communication vers le carrefour formé par le Cantersteen, la rue de la Madeleine et la rue Saint-Jean. Une voie carrossable courbe, d'une rampe de 0<sup>m</sup>,066 par mètre sur trois cent douze mètres de développement, et d'une largeur de quinze à dix-sept mètres, partait de ce carrefour pour aboutir à l'angle actuel de la rue Ravenstein, où elle se reliait à la grande rue courbe du projet Maquet.

Cette voie était bordée, comme l'hémicycle faisant vis-à-vis à la façade nouvelle des musées, de boutiques destinées au commerce de luxe.

La partie conservée de la Montagne de la Cour et la place semi-circulaire maintenaient la percée en ligne droite dans l'axe de la place Royale, conservant ainsi la vue directe sur la tour de l'Hôtel de Ville.

Enfin, l'ancienne Montagne des Quatre-Vents était supprimée, et la façade méridionale du Palais des Beaux-Arts formait la corde d'un autre hémicycle, duquel partait l'avenue vers la gare du Midi, du projet Cardozo.

Des raisons d'ordre pécuniaire firent écarter cette conception grandiose; elle recevra cependant une réalisation partielle par l'exécution de la rue courbe du plan Balat-Heyvaert, laquelle réserve, d'ailleurs, l'avenir des autres parties du projet.

\*  
\* \*

Nous ne pouvons songer à donner une énumération complète — moins encore une analyse — des travaux nombreux exécutés par Balat pour son auguste client, et dont les principaux furent la transformation et la réédification de la façade du château d'Ardenne, le pavillon d'Ostende, diverses constructions dans le parc de Laeken, etc. Pendant ses dernières années, il s'occupa très activement, de concert avec les fonctionnaires supérieurs du Service spécial des bâtiments civils, de la reconstruction du château royal incendié.

\*  
\* \*

Homme du monde dans la meilleure acception du mot, Balat possédait à fond les multiples connaissances qui font l'architecte accompli; servi par un goût sûr et délicat, c'était un appréciateur clairvoyant des productions de toutes les branches de l'art. Sévère pour les autres presque autant que pour lui-même, il était peu prodigue d'éloges, et son suffrage était d'autant plus précieux qu'il ne le décernait jamais qu'à bon escient.

Un tel homme ne pouvait se confiner dans le seul exercice de sa profession ; sa place était marquée au sein des Compagnies savantes composées de l'élite des artistes et des esthètes.

Balat fut nommé, en 1861, membre de la Commission royale des monuments, dont il devint vice-président après la mort de Jean-Pierre Cluysenaar ; il était membre et vice-président de la Commission directrice des Musées royaux de peinture et de sculpture, membre effectif du Corps académique d'Anvers, membre correspondant de l'Institut de France.

Élu correspondant de l'Académie de Belgique le 15 janvier 1855, puis membre titulaire de cette Compagnie le 9 janvier 1862, il fut quatre fois appelé à la direction de la classe des Beaux-Arts ; c'est en cette qualité qu'il écrivit — car la maladie l'empêcha de les prononcer — deux remarquables discours : l'un sur la création d'un Palais des Beaux-Arts à Bruxelles, que nous avons déjà rappelé ; l'autre, sur la crise artistique (1). Ce dernier fut un éloquent plaidoyer en faveur de la peinture monumentale, et c'est là un de ses nombreux titres à la reconnaissance des artistes ; un autre et plus important fut sa collaboration précieuse à la création des deux nouvelles sections des Musées installés au Palais du Cinquantenaire : celle de la Peinture décorative et celle de l'Art monumental. Il présida le Comité de cette dernière jusqu'à sa mort.

Il était encore président de la Section artistique de la

---

(1) *Bul'c'in de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, 50<sup>e</sup> année, 5<sup>e</sup> série, tome II (1881).

Commission royale des Échanges internationaux. Il attachait la plus grande importance aux relations internationales, grâce auxquelles nous pouvons à la fois répandre à l'étranger la gloire de nos artistes, et enrichir nos collections de modèles, de spécimens des meilleures œuvres produites dans les autres pays.

Sa haute influence contribua dans la plus large mesure à l'accroissement du Musée des plâtres, qui, après avoir existé nombre d'années presque inconnu dans les locaux du Palais Ducal, devint, une fois transféré au Palais du Cinquantenaire, l'admirable Musée des Échanges et d'Art monumental, où nos jeunes artistes vont puiser de précieux enseignements, en face des chefs-d'œuvre de tous les genres et de tous les styles, de toutes les époques et de tous les pays.

Dans toutes les Commissions dont il faisait partie, soit qu'il assistât aux séances à titre de membre, soit qu'il les présidât, Balat jouissait d'une réelle autorité et ne la devait pas seulement au prestige de son talent et de son caractère ; ce n'est point par un sentiment d'infériorité ni par simple déférence que ses collègues, presque toujours, se rangeaient unanimement à ses avis : mais, doué à la fois du rare talent de savoir écouter et d'une extraordinaire promptitude de raisonnement, Balat saisissait au passage les points faibles de l'argumentation de l'orateur, et sa riposte, prête dès que celui-ci se taisait, était aussitôt exposée avec une clarté et une logique irrésistibles qui entraînaient les suffrages.

D'une exquise urbanité dans ses formes, il savait discuter avec calme et contredire sans froisser ; l'esprit aimablement ironique, il savait envelopper ses plus piquantes épigrammes

d'une si douce bonhomie et les présenter avec un tact si parfait que le plus susceptible n'eût pu en prendre ombrage.

Il se trouvait un jour, dans un grand diner officiel, avec orchestre, assis à côté d'une sommité de l'art musical.

« N'est-il pas révoltant, lui dit tout bas son voisin, d'entendre un art comme la musique accompagner le bruit de la mangeaille? »

« Eh bien ! riposta Balat en désignant d'un geste discret l'ensemble de la salle, et l'architecture? »

\*  
\* \*

Frappé d'une maladie sans espoir de guérison, qui de l'homme dans toute la force de l'âge ne tarda pas à faire un impotent, Balat ne perdit rien de sa gaieté — et c'était plus touchant qu'amusant d'entendre ce vieillard infirme, tantôt raconter dans le patois de son village des anecdotes pleines de saveur du terroir et d'esprit gaulois — tantôt rappeler les souvenirs de sa vie intéressante et mouvementée.

Combien abondants et divers ces souvenirs ! Avec quelle lucidité d'esprit et quelle visible satisfaction il les contait, les affaires sérieuses une fois expédiées !

Souvent, les hommes illustres avec lesquels il s'était trouvé en relations, faisaient les frais de ses récits.

Tantôt c'était Alexandre Dumas père, dont il fut l'architecte et l'ami durant le séjour du grand romancier à Bruxelles ; tantôt un de ses anciens amis du Cerele artistique : Leys — dont la dernière œuvre fut le portrait de Balat — ou Liagre, Portaels, ou Simonis, ou bien encore Chàlon, Fraikin, ou quelque autre membre du « Diner des Douze ».

Pauvres douze ! combien de vides dans leurs rangs primitifs !



Ces intimes causeries à bâtons rompus n'étaient pas seulement pleines de charme et de gaieté, mais souvent aussi elles étaient instructives ; sa conversation roulait alors sur des sujets plus graves, et c'était un précieux enseignement de l'entendre développer sans contrainte ses appréciations sur les questions les plus importantes.

C'est ainsi qu'un jour il nous entretint longuement de l'enseignement artistique, qu'il eût voulu voir subir une réforme radicale.

Il n'admettait pas qu'une école d'art pût s'enorgueillir de posséder un grand nombre d'élèves. De la facilité avec laquelle ceux-ci sont admis dans les établissements d'enseignement résulte fatalement la formation de nombreux soi-disant artistes, incomplets destinés à devenir des déclassés.

Selon lui, tout élève qui, après un temps donné, n'aurait pas fait preuve d'aptitudes suffisantes, eût dû être éliminé, et les aspirants marqués au coin d'une réelle vocation eussent dû recevoir une éducation technique infiniment plus serrée et plus complète que celle donnée actuellement.

Il eût poussé l'étendue et la difficulté des études au point de rebuter tous ceux que n'animait pas le feu sacré ; mais au moins ceux qui eussent eu le courage de les poursuivre jusqu'au bout, eussent-ils fait des artistes sérieux, en mesure de se présenter à la lutte pour la vie armés de toutes pièces, et capables de soutenir glorieusement l'antique renom artistique de la Patrie belge.

Balat tenait à voir exposer publiquement cette manière de voir et nous engagea à en prendre texte pour un article à publier dans un recueil artistique, ce que nous nous disposions à faire lorsque nous fûmes prévenus par M. Lagye, qui développa éloquemment un thème analogue dans la *Gazette*.



Entouré du respect et de la sympathie de tous ceux qui l'approchaient, admiré par tous les artistes, Balat était le chef incontesté de l'école d'architecture belge, et reconnu comme tel par tous ses confrères, même par ceux qui ne partageaient point ses préférences. Aussi M. Jacques Winters a-t-il été heureusement inspiré en venant affirmer les sentiments de solidarité et de confraternité qui unissent tous les membres de ces deux grands centres artistiques : Anvers et Bruxelles, en face de la dépouille mortelle du maître qui s'efforça toujours de réaliser l'union des trois branches essentielles de l'art monumental, et qui, dans ses créations architectoniques, sut faire si grande la place aux sculpteurs et aux peintres.



Dans son discours à l'Académie sur la crise artistique, Balat avait préconisé, comme devant être une source d'importants travaux pour les artistes belges, l'érection d'un Panthéon national.

Il en avait élaboré le projet : un temple grec, qui dominerait Bruxelles, des hauteurs de Koekelberg, avec la majesté du Parthénon, dominant Athènes des hauteurs de l'Acropole.

« Ce Panthéon — je cite le discours — aurait rappelé à la fois dans sa décoration peinte et sculptée nos principaux événements, nos grands hommes, nos grands travaux, nos monuments célèbres, nos sites caractéristiques, toutes les gloires du pays, toutes ses richesses. »

S'il ne lui fut pas donné de voir la réalisation de ce superbe rêve, émettons le vœu que les artistes formés par ses exemples reprennent son projet et ses plans, et, ayant érigé le monument, placent la première de toutes, la statue d'Alphonse Balat dans ce temple consacré à la glorification de l'Intelligence !

HENRY ROUSSEAU.

Mousty, 1895.

---



# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

### SÉANCES

des 4, 11, 18 et 25 mai; des 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 juin 1895

### PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé :

1° L'esquisse d'un tableau ayant pour sujet « l'Industrie du Hainaut », commandé à M. Boulard pour la décoration d'une salle de l'hôtel du Gouvernement provincial, à Mons; Hôtel provincial,  
à Mons.  
Tableau.

2° L'esquisse d'une tapisserie, représentant M. de Gerlache, destinée à la salle des audiences ordinaires de la Cour de cassation; auteur, M. Geets; Palais de Justice  
de Bruxelles.  
Tapisserie.

3° Les dessins de vitraux peints à placer dans l'église de Lembecq (Brabant); auteur, M. Dobbelaere; Église  
de Lembecq.  
Vitraux.

4° Le dessin d'un vitrail à placer dans le chœur de l'église de Zonnebeke (Flandre occidentale), sous réserve pour l'auteur, M. Coucke, de se rapprocher autant que possible du type d'ornementation adopté pour les verrières déjà placées; Église  
de Zonnebeke.  
Vitrail.

Église  
de Saint-Nicolas-  
en-Havré, à Mons.  
Verrière.

5° Le projet soumis par M. Grossé-De Herde pour l'exécution d'une verrière destinée à l'église de Saint-Nicolas-en-Havré, à Mons (Hainaut). Dans le cours de l'exécution du travail, il conviendra de supprimer les motifs d'ornementation figurés dans le fond et qui donnent aux carreaux l'aspect de la céramique. La différence considérable de ton entre le fond des figures et celui de la décoration architecturale qui les surmonte ne se justifie pas ; il y aura lieu de revoir cette partie de la coloration ;

Église  
de Desteldonek.  
Vitreaux.

6° Les dessins de vitreaux peints à placer dans l'église de Desteldonek (Flandre orientale), moyennant de tenir compte de quelques observations communiquées verbalement à l'auteur, M. Bernaert ;

Église  
d'Etterbeek.  
Vitrail.

7° Le dessin d'un vitrail à placer dans le baptistère de l'église d'Etterbeek (Brabant) ; auteur, M. Fontana ;

Église  
de Saint-Jacques,  
à Gand.  
Vitrail.

8° Le dessin d'un vitrail à placer dans la fenêtre sud du transept de l'église de Saint-Jacques, à Gand (Flandre orientale), sous réserve de réduire un peu la hauteur des figures ; auteur, M. Ladon ;

Église  
de Merxplas.  
Vitreaux.

9° Les dessins soumis par MM. Comère et Capronnier pour l'exécution de deux vitreaux destinés au chœur de l'église de Merxplas (Anvers).

Église  
de Wesembeek.  
Tableau.

— Un délégué a examiné, dans l'atelier de M. Van Langendonck, le tableau de l'église de Wesembeek (Brabant) représentant le Martyre de Saint-Pierre, dont la restauration a été confiée à cet artiste.

Il résulte de cet examen que le travail, consistant dans le parquetage, le nettoyage et la restauration générale de l'œuvre, a été effectué avec le plus grand soin.

Le délégué a émis l'avis qu'il y a lieu de renvoyer le

tableau au lieu de sa destination et de liquider la somme due au peintre-restaurateur du chef de cette entreprise.

Le tableau dont il s'agit faisant partie de l'autel latéral sud, qui reçoit directement les rayons du soleil, il importera de rappeler à l'autorité fabricienne le conseil qui lui a déjà été donné de faire placer sans retard un rideau à la fenêtre voisine de l'autel précité.

— Un délégué s'est rendu à Tongres-Notre-Dame (Hainaut) afin d'examiner l'ancien triptyque appartenant à l'église paroissiale et que le conseil de fabrique désire faire restaurer avec le concours financier de l'État.

Église  
de Tongres-N.-D.  
Triptyque.

On ne possède aucune indication quant à l'auteur de cette œuvre d'art, qui représente la naissance et des scènes de la vie de l'Enfant Jésus. Une inscription flamande tracée sur la partie inférieure du cadre constate seulement que le tableau a fait l'objet d'un don par une béguine en 1600; cette inscription est sans doute la reproduction d'une plus ancienne, car l'ornementation du cadre rappelle que celui-ci ne date que du milieu du xviii<sup>e</sup> siècle.

Sans pouvoir ranger la peinture au nombre des ouvrages des grands maîtres, on doit reconnaître cependant qu'elle offre assez d'intérêt pour être l'objet d'un travail de restauration.

Le tableau dont il s'agit ayant été relégué dans les combles de l'église, est assez sérieusement endommagé; un simple examen permet de constater aussi qu'il a subi autrefois des repeints.

Le délégué est d'avis qu'il y a lieu de charger un peintre-restaurateur d'examiner l'œuvre en question et d'établir le devis des ouvrages qu'il juge utile d'effectuer pour en assurer

la conservation. M. Van Langendonck pourrait être chargé de cette mission.

L'église de Tongres-Notre-Dame a été bâtie en 1777; elle appartient au style classique. A part le frontispice qui se développe sur une belle place publique, l'extérieur n'offre rien de particulier, mais l'intérieur forme un vaste vaisseau remarquable par son aspect de grandeur et de sévérité.

Cet édifice renferme d'intéressantes œuvres d'art, parmi lesquelles on peut signaler : un lutrin-aigle en laiton sur lequel se lit une inscription rappelant qu'il a été exécuté en 1658 par Érasme Place, fondeur, à Ath; une cuve baptismale en pierre bleue de la dernière période ogivale, d'un profil gracieux et de proportions très réussies; des ornements sacerdotaux dont les broderies du plus ancien accusent le xvi<sup>e</sup> siècle; de nombreux objets d'orfèvrerie, d'une valeur sérieuse, notamment une croix pédiculée de la fin du moyen âge et, enfin, quelques ex-veto anciens dont plusieurs sont peints avec talent.

Hôpital  
Saint-Jacques,  
à Namur.  
Tableau.

— Des délégués, accompagnés de M. le chanoine Sosson, membre du Comité provincial des correspondants, ont examiné, le 20 mai 1893, le tableau attribué à Corneille De Vos, qui décore la chapelle de l'hôpital Saint-Jacques, à Namur, et qui a été réparé par M. Bueso.

La Commission n'ayant pas été appelée à vérifier l'état du tableau avant l'exécution du travail de restauration et le devis des ouvrages qu'il pouvait nécessiter ne lui ayant pas été soumis, il n'est pas possible d'apprécier l'importance de l'opération effectuée par l'artiste restaurateur. Toutefois, les délégués ont pu constater que l'œuvre est actuellement en bon état d'entretien.

En présence de cette constatation, il semble que rien ne s'oppose à la liquidation du subside promis par l'État pour l'exécution de cette entreprise.

— A la demande du conseil de fabrique de la cathédrale de Namur, des délégués ont examiné, de concert avec M. le chanoine Sosson, membre du Comité provincial des correspondants, les peintures murales exécutées dans la chapelle sud de cet édifice.

Cathédrale  
de Namur.  
Peintures  
murales.

Les délégués ont constaté qu'il a été tenu compte dans l'exécution de cette partie du travail de la recommandation insérée au rapport du 9 juin 1894, à propos du ton de la voûte de la chapelle opposée, qui paraissait un peu lourd. Les délégués sont donc d'avis que ces ouvrages, effectués au moyen de dons, peuvent être acceptés.

Pendant l'exécution de cette entreprise, on a procédé au débadigeonnage d'un pilastre et d'une partie du mur du fond du chœur de l'édifice; cette opération a révélé sur le pilastre une imitation de marbre vert foncé et, au fond de l'abside, une décoration simulant un grand motif d'architecture encadrant un sujet peint dont les contours sont tracés en creux. Il résulte des recherches opérées qu'il n'existait pas d'autres peintures sur les murs mêmes, lesquels n'avaient sans doute pour décoration que les tableaux qui les recouvrent encore aujourd'hui et qui ont évidemment été exécutés pour la place qu'ils occupent. Il est toutefois désirable de continuer les recherches sur les autres pilastres du chœur en vue de restaurer le décor ancien, ce qui serait très intéressant, car il semble avoir été exécuté peu de temps après la construction du monument et, pour autant qu'on puisse en juger par le pilastre mis à découvert, l'effet produit devait être très satisfaisant.

— Un délégué a examiné les peintures murales décorant deux chapelles de l'église de Saint-Donat, à Arlon (Luxembourg).

Les peintures dont il s'agit semblent dater de la première moitié du siècle dernier et ne se rattachent à aucune école de notre pays; elles ont notablement souffert. Celles de la chapelle de Saint-Donat et qui représentent des épisodes de la vie du saint sur les parois et une espèce d'apothéose dans la voûte, ont été autrefois couvertes de badigeon et leur remise au jour ne s'est pas faite sans de notables avaries.

La valeur au point de vue de l'art de ce travail n'est pas suffisante pour qu'il y ait lieu de regretter beaucoup l'état où il se trouve. Le Comité provincial des correspondants estime les frais de restauration à 7,000 ou 8,000 francs. En présence de la tâche qui incomberait à l'artiste qui entreprendrait la restauration, cette évaluation n'est pas exagérée, mais elle serait absolument hors de proportion avec le résultat à obtenir.

On peut, semble-t-il, attribuer ce travail à des peintres italiens, dont on retrouve des ouvrages décoratifs de la même époque dans quelques chapelles castrales au pays de Liège et qui semblent avoir parcouru le pays pour y exercer leur profession; ce serait à cette circonstance qu'il faudrait attribuer la technique de ces peintures qui paraissent exécutées à fresque, procédé qui n'était pas usité dans nos régions.

En résumé, la qualité inférieure des peintures précitées ne rend pas désirable leur restauration et ne justifierait en aucune façon l'intervention du Gouvernement. Il y a donc lieu de conserver telles qu'elles sont les peintures de l'église de Saint-Donat.

— Des délégués ont procédé, dans l'atelier de M. De Vriendt, à l'examen du modèle, grandeur d'exécution, du monument à ériger à Lierre (Anvers), à la mémoire du chanoine David.

Statue du chanoine David.

Les délégués ayant constaté que cette œuvre d'art est très bien réussie, il y a lieu d'autoriser l'artiste à passer à l'exécution définitive.

La Commission s'est ralliée aux avis exprimés par ses délégués dans les rapports qui précèdent.

### CONSTRUCTIONS CIVILES.

Ont été approuvés :

1° Le projet relatif à l'appropriation de la maison communale d'Irchonwelz (Hainaut); architecte, M. Fourdin;

Maison communale d'Irchonwelz.

2° Le projet relatif à la restauration du soubassement, sur une hauteur de 4 mètres, du pignon ouest de l'hôtel de ville de Louvain (Brabant), à la condition de respecter scrupuleusement les dimensions et la taille de l'ancien appareil ainsi que l'aspect des joints; architecte, M. Frische;

Hôtel de ville de Louvain.

3° Le devis estimatif des travaux les plus urgents à effectuer en vue de la conservation de l'hôtel de ville d'Audenarde (Flandre orientale); architecte, M. Langerock;

Hôtel de ville d'Audenarde.

4° Le projet de reconstruction de cinq grandes lucarnes de la façade vers la cour à l'hôtel Gruuthuuse, à Bruges (Flandre occidentale), sous réserve de remonter le chéneau jusqu'au niveau du pied de la balustrade établie devant les lucarnes, afin de dégager entièrement ce chéneau et éviter ainsi des difficultés en cas de réparations à effectuer à la plomberie; architecte, M. De la Censerie;

Hôtel Gruuthuuse, à Bruges.

Pavillon  
des officiers,  
à Furnes.

5° Le projet relatif à l'achèvement de la restauration intérieure du pavillon des officiers, à Furnes (Flandre occidentale); architecte, M. Vinck;

Halle à la viande,  
à Furnes.

6° Le projet de restauration de l'ancienne halle à la viande de la ville de Furnes; architecte, M. Vinck;

Ruines  
de l'abbaye  
de Saint-Bavon,  
à Gand.

7° Le projet relatif à la restauration du mur extérieur de l'ancienne chapelle de Saint-Macaire, dépendant des ruines de l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand (Flandre orientale); architecte, M. Van Rysselberghe;

Chapelle  
du cimetière  
à Soignies.

— Par lettre adressée à M. le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, l'administration communale de Soignies a exprimé le désir de recevoir la visite de délégués à l'effet d'examiner la chapelle de l'ancien cimetière de cette ville et se rendre compte de la valeur archéologique de cet édifice.

En 1894, lors de l'examen du projet de restauration, la Commission avait déjà été appelée à se prononcer sur l'importance artistique ou archéologique de cet édifice; elle a déclaré, le 25 juin de cette année, qu'il est intéressant pour la localité de conserver ce petit édifice et elle a émis le vœu de voir effectuer les travaux nécessaires à son entretien; mais, se basant sur l'examen des plans de restauration, elle a déclaré que l'importance artistique ou archéologique de cette construction ne paraissait pas suffisante pour la ranger au nombre des monuments historiques.

Les délégués qui se sont rendus à Soignies ont pu apprécier, par l'inspection de la chapelle, que celle-ci offre plus d'intérêt qu'on n'avait pu le supposer sur le vu de simples plans: la chapelle primitive est romane; une annexe y a été ajoutée du côté septentrional à la fin de la période ogivale.

Cet ensemble de constructions, dont les plus anciennes ont été édifiées en moellons, les autres en briques et pierre de taille, présente un aspect pittoresque qui est encore rehaussé par sa situation au milieu de l'ancien cimetière, où l'on remarque de nombreux et intéressants monuments funéraires disposés d'une façon très originale.

Lorsque l'édifice sera restauré et son enclos aménagé, ce coin de la ville présentera beaucoup d'intérêt.

Pour les motifs qui précèdent et tenant compte que l'ancienne chapelle va être convertie en musée archéologique, les délégués sont d'avis qu'on peut la ranger au nombre des édifices qu'il est d'usage de subsidier sur le crédit des Beaux-Arts affecté à la conservation des monuments civils.

Il y aura lieu toutefois, dans l'exécution des travaux de restauration, de maintenir tout ce qu'il est possible de conserver des anciennes constructions sans y apporter des remaniements au point de vue de l'unification du style et qui ne pourraient d'ailleurs être qu'hypothétiques : c'est ainsi qu'il est désirable de conserver les fenêtres ogivales en forme de lucarnes qui ont été ajoutées à la nef romane vers le xv<sup>e</sup> siècle et de ne reconstruire du mur sud que la partie hors plomb qui ne peut être maintenue sans danger.

Un grand nombre de pierres tumulaires se trouvaient dans le pavement de la chapelle; le conseil communal se propose de les disposer çà et là dans le mur du cimetière, à l'exemple de ce qui a déjà été fait pour d'autres monuments funéraires. Cette idée mérite d'être encouragée. Toutefois, quelques-unes de ces dalles, celles qui sont le moins bien conservées, pourraient sans inconvénient être replacées dans le pavement du futur musée, afin de donner

au dallage un certain aspect de vétusté en rapport avec la destination de l'édifice.

Le projet d'aménagement du cimetière comporte le placement d'une grille sur le mur longeant la rue. Les délégués pensent qu'il serait préférable de conserver un simple mur, tout en lui donnant un peu plus d'élévation afin d'en défendre l'accès.

La Commission s'est ralliée à l'avis de ses délégués.

Hôtel de ville  
de Binche.

— Pour satisfaire au désir exprimé par M. le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, des délégués se sont rendus à Binche (Hainaut), afin d'examiner si l'hôtel de ville de cette localité, qui doit recevoir des améliorations ou transformations, peut être démoli ou s'il y a lieu de le restaurer.

Les délégués sont d'avis qu'il ne peut être question de démolir cet édifice, dont l'intérêt archéologique est suffisant pour le ranger au nombre des monuments tombant sous l'application de l'art. 76, § 8<sup>o</sup>, de la loi communale du 30 mars 1856. Sans doute, certaines parties sont en mauvais état et devront être reconstruites, mais ce n'est pas là un motif pour faire disparaître un édifice ancien dont le moindre intérêt est de rappeler de nombreux souvenirs historiques.

Le monument, qui se présente d'une façon très pittoresque sur la rue principale de la ville, a subi un remaniement complet en 1757, date qui se retrouve dans plusieurs pièces des bâtiments; mais il est à prévoir que si des sondages et des recherches étaient opérés, on retrouverait les données nécessaires pour rétablir l'édifice dans ses dispositions anciennes. L'examen de la façade principale révèle au travers des placages les traces de deux grandes baies ogi-

vales et les pignons ont conservé en partie leurs gradins.

Un campanile de forme très originale et qui abrite le carillon, constitue un point des plus intéressants dans le panorama de la ville, et sa disparition serait d'autant plus regrettable que ses éléments constitutifs et sa silhouette résultent d'un type de construction essentiellement local, qui se retrouve dans la petite flèche chapitrale de l'église paroissiale et dans un autre petit campanile voisin.

En résumé, les délégués sont d'avis et la Commission partage leur manière de voir, qu'il y a lieu de procéder à la restauration de l'hôtel de ville et d'étudier à cette fin un projet complet qui devra être basé sur les découvertes amenées par des recherches à faire dans les bâtiments. Si les locaux actuels sont insuffisants, on pourra aviser au moyen d'acquérir l'espace nécessaire par quelques petites expropriations, de même que l'on pourra chercher à relier l'hôtel de ville à la nouvelle justice de paix qu'il est question de construire.

— Des délégués ont examiné, le 14 mai 1895, les Anciens remparts  
à Binche. anciens remparts de la ville de Binche, dont certaines parties menacent ruine. Ils ont constaté que ces restes de l'ancienne enceinte sont encore très importants; la base des tours et des murs paraît remonter au XII<sup>e</sup> siècle et accuse le même système de construction que les vestiges des remparts de Louvain. Indépendamment de leur intérêt archéologique, qui est des plus sérieux, ils donnent à la ville un cachet très pittoresque. Du côté du chemin de fer de Mons surtout, l'aspect du site est réellement remarquable par ses points accidentés. Les délégués sont d'avis qu'il est désirable d'acquérir les terrains qui bordent l'enceinte de ce côté, afin

d'empêcher qu'on y érige des constructions de nature à masquer le panorama. On pourrait aussi, dans le même but, établir certaines servitudes sur les terrains longeant les murailles des autres côtés de la ville.

Quelques parties des murs et des tours sont en très mauvais état et réclament de prompts travaux d'appropriation que l'autorité locale n'est pas en mesure d'effectuer au moyen de ses seules ressources.

Eu égard à l'intérêt archéologique et historique qui s'attache à la conservation de ce qui subsiste encore de ces curieux vestiges d'architecture militaire, il est désirable que l'État intervienne dans les frais à faire pour atteindre ce but.

La Commission s'est ralliée à l'avis de ses délégués.

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été émis sur :

Construction  
et restauration  
de presbytères

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Hollogne-aux-Pierres (Liège); architecte, M. Spineux;

2° Le projet de reconstruction du presbytère d'Oreye (Liège); architecte, M. François;

3° Le devis estimatif des travaux de restauration à effectuer au presbytère d'Engsbergs, sous Tessengerloo (Limbourg); architecte, M. Martens;

4° Le projet de restauration du presbytère de Segelsem (Flandre orientale); architecte, M. Vandevyvere;

5° Le devis estimatif des travaux de réparation projetés au presbytère de Zeelhem (Limbourg); architecte, M. Martens;

6° Le devis estimatif des ouvrages de réparation à exécuter au presbytère de Sart-Custinne (Namur);

7° Le projet d'appropriation du presbytère d'Irchonwelz (Hainaut); architecte, M. Fourdin.

### ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a approuvé les plans relatifs à la construction d'églises :

1° A Presgaux, sous Gonrieux (Namur); architecte, M. Maréchal; Église de Presgaux.

2° A Spy (Namur); architecte, M. Delpy; Église de Spy.

3° A Serville (Namur), sous les réserves suivantes dont Église de Serville.  
il sera tenu compte au cours de l'exécution des travaux :  
1° augmenter un peu la hauteur de l'étage supérieur de la tour, afin de pouvoir remplacer les linteaux des abat-sons par des arcs en plein-cintre, supprimer les arcatures de la tour et donner moins d'importance à la fenêtre du jubé;  
2° donner un peu plus d'inclinaison aux toitures, afin de faire usage partout de couvertures en ardoises; 3° réduire à quatre au lieu de six le nombre de fenêtres de chaque travée de la haute-neuf; par contre, il importera d'assurer l'éclairage de l'abside. On a aussi appelé l'attention toute spéciale de M. l'architecte Flanneau sur la poussée des grands arcs transversaux de l'édifice dont il devra étudier la construction avec soin.

Ont aussi été approuvés les projets d'agrandissement des églises de :

1° Hoogstaede (Flandre occidentale); architecte, M. Carrette; Église d'Hoogstaede.

Église  
de Bouchout.

2° Bouchout (Anvers); l'auteur, M. l'architecte Gife, a été engagé à examiner s'il ne conviendrait pas de reporter au côté nord la tourelle d'escalier donnant accès à la tour, afin d'en protéger les parois contre les pluies chassées par les vents violents du sud-ouest;

Église  
de Denderbelle.

5° Denderbelle (Flandre orientale); architecte, M. Sterck;

Église  
de Saffelaere.

4° Saffelaere (Flandre orientale); l'attention de l'architecte, M. De Lestré, a été appelée sur la nécessité d'apporter tous ses soins à la construction des chéneaux et de les établir autant que possible en encorbellement sur les murs de l'édifice.

Ainsi que les divers projets ci-après :

Église  
de Longwilly.

4° Construction d'une tour à l'église de Longwilly (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

Église  
de Tintigny.

2° Construction d'une tour et restauration de l'église de Tintigny (Luxembourg), sous réserve de simplifier la construction des arrière-corps de la tour et des bas-côtés; architecte, M. Rémont;

Église  
de Saint-Joseph,  
à Louvain.

5° Achèvement de la tour de l'église de Saint-Joseph, à Louvain (Brabant); architecte, M. Van Ysendyck;

Église d'Iseghem.

4° Agrandissement de la sacristie de l'église d'Iseghem (Flandre occidentale); architecte, M. Vercoetere;

Église de Dailly.

5° Construction d'une sacristie à l'église de Dailly (Namur);

Église  
de Sainte-Croix  
lez Bruges.

6° Construction d'un jubé avec buffet d'orgue dans l'église de Sainte-Croix lez Bruges (Flandre occidentale);

Église  
de Saint-Jacques,  
à Bruges.

7° Construction d'une clôture destinée à relier l'un des angles du bâtiment des dépendances de l'église de Saint-Jacques, à Bruges, avec le mur du côté de la rue du Marécage; architecte, M. De la Censerie;

8° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux Objets mobiliers  
d'églises. églises de :

Nœroeteren (Limbourg) : maître-autel ;

Cortil, sous Cortil-Noirmont (Brabant) : buffet d'orgue ;

Elversele (Flandre orientale) : autels latéraux ;

Louette-Saint-Denis (Namur) : mobilier complet ;

Saint-Joseph, à Namur : maître-autel ;

Villers-sur-Lesse (Namur) : banc de communion et chaire  
à prêcher ;

Huyse (Flandre orientale) : trois autels ;

Saint-Pierre, à Anderlecht (Brabant) : mobilier de la cha-  
pelle de Saint-Guidon ;

Lembeq lez Hal (Brabant) : chaire à prêcher ;

Selessin, sous Ougrée (Liège) : mobilier complet.

## TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a approuvé :

1° Le projet relatif à la restauration de l'église de Pollaere Église  
de Pollaere.  
(Flandre orientale) ; architecte, M. Goethals ;

2° Le devis estimatif des travaux de restauration à effec- Église  
de La Hestre.  
tuer aux toitures de l'église de La Hestre (Hainaut) ;

3° Le projet de restauration de la façade et de la tour Église  
de Lebbeke.  
de l'église de Lebbeke (Flandre orientale) ; architecte,  
M. Bouwens ;

4° La restauration des fenêtres de l'église de Cobbeghem Église  
de Cobbeghem.  
(Brabant) ; architecte, M. Demaeght ;

5° L'exécution de travaux de réparation à la tour de Église d'Hyon.  
l'église d'Hyon (Hainaut) ; architecte, M. Anthone ;

- Église de saint-Joseph, à Anvers. 6° Le devis estimatif des travaux de restauration des toitures de l'église de Saint-Joseph, à Anvers; architectes, MM. Bilmeyer et Van Riel;
- Église d'Étiçhove. 7° Le projet de restauration de la tour de l'église d'Étiçhove (Flandre orientale); architecte, M. Vossaert;
- Église de Lede. 8° La restauration de la façade principale de l'église de Lede (Flandre orientale);
- Église de Lendeledé. 9° La réparation des toitures de l'église de Lendeledé (Flandre occidentale); architecte, M. Soete;
- Église de Lovendeghem. 10° Le projet de restauration du chœur de l'église de Lovendeghem (Flandre orientale); architecte, M. Goethals;
- Église de Fexhe-le-Haut-Clocher. 11° Le projet de restauration du portail de l'église de Fexhe-le-Haut-Clocher (Liège), sous réserve de disposer les ferrures de façon qu'elles ne soient pas seulement ornementales, mais qu'elles concourent à l'attache des vantaux de la porte; architecte, M. Lohest;
- Église de Foy-Notre-Dame. 12° Le devis estimatif des travaux de restauration projetés aux toitures de l'église de Foy-Notre-Dame (Namur);
- Église de Sart-Custinne. 13° Le devis estimatif des travaux de restauration à effectuer à l'église de Sart-Custinne (Namur);
- Église de Segelsem. 14° Le projet de restauration de l'église de Segelsem (Flandre orientale); architecte, M. Vandevyvere;
- Église de Nevele. 15° Le projet relatif à la restauration de l'église de Nevele (Flandre orientale); architecte, M. Geirnaert;
- Église de Saint-Jacques, à Liège. 16° Le projet de restauration de l'étage supérieur de la chapelle sud du chœur de l'église de Saint-Jacques, à Liège. L'attention de l'architecte, M. Jamar, a été appelée sur le peu d'inclinaison des versants de la toiture, de même que sur le peu de profondeur du chéneau longeant le mur du chœur, et on a engagé cet artiste à revoir, au cours de

l'exécution des travaux, ces deux parties de son étude;

17° Le projet de restauration du chœur de l'église de Visé Église de Visé.  
(Liège); architecte, M. Jamar;

18° Le devis estimatif des travaux à effectuer pour achever la restauration de la tour de l'église de Saint-Rombaut, Église de Saint-Rombaut, à Malines.  
à Malines (Anvers); architecte, M. Meyns;

19° Les dessins relatifs à la restauration de trois fenêtres Église de Notre-Dame, à Bruges.  
du pourtour du chœur de l'église de Notre-Dame, à Bruges (Flandre occidentale); architecte, M. De Wulf;

20° Le compte des travaux de restauration exécutés en Église de Notre-Dame, à Anvers.  
1894 à l'église de Notre-Dame, à Anvers.

— Des délégués se sont rendus à Soignies (Hainaut) afin Église de Saint-Vincent, à Soignies.  
d'examiner quelques ouvrages préliminaires, notamment des essais de débadigeonnage, exécutés dans l'église de Saint-Vincent, en vue de la restauration complète tant intérieure qu'extérieure de cet édifice.

La question qui semble avoir surtout préoccupé jusqu'ici le conseil de fabrique est de savoir s'il y aura lieu de laisser visibles les parements intérieurs de l'édifice. Les délégués sont d'avis que cette question n'est pas susceptible d'être résolue pour le moment.

Les parements intérieurs sont en moellons irréguliers; l'appareil des colonnes cylindriques est plus régulier et formé de pierres de 12 à 15 centimètres de hauteur.

Des essais de rejointoyage ont été effectués à la suite du débadigeonnage partiel; les uns sont exécutés en creux, les autres en relief au moyen de mortier de teinte foncée. Aucun de ces types n'est approprié au système de construction de l'époque à laquelle appartient l'édifice. On pourrait toutefois tenter d'autres essais, par exemple un rejointoyage

au mortier de teinte plus claire et exécuté à fleur des maçonneries.

Les fouilles exécutées récemment à un pilier de la nef ont permis de constater que ce membre d'architecture était autrefois cantonné de colonnettes cylindriques. Il conviendra de continuer les investigations à d'autres piliers et de rechercher notamment le niveau primitif du sol intérieur de l'édifice. Des recherches devraient être effectuées aussi dans les diverses parties de l'église afin de retrouver, autant que possible, toutes ses dispositions anciennes.

Ce n'est qu'après ces opérations, lesquelles permettront d'établir un relevé exact et complet de la situation de l'édifice, qu'il sera possible d'étudier le projet de restauration générale du monument.

Cette entreprise soulève d'ailleurs des questions très importantes, notamment la suppression des voûtes en briques du xvii<sup>e</sup> siècle, le rétablissement du niveau primitif, le dégagement extérieur de l'édifice, etc., qui doivent nécessairement faire l'objet d'une étude d'ensemble.

En se ralliant à l'avis de ses délégués, la Commission a prié M. le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique de transmettre le rapport qui précède aux autorités locales de Soignies, en les engageant à en tenir compte.

Église de Binche. — Les délégués qui se sont rendus à Binche (Hainaut), le 14 mai 1895, ont inspecté l'église paroissiale de cette ville.

Cette ancienne collégiale, dans la construction de laquelle se remarquent des parties appartenant à presque tous les styles d'architecture qui se sont succédé depuis l'époque romane, a une certaine importance artistique; elle figure

d'ailleurs sur la liste des édifices monumentaux du culte, où elle a été rangée dans la troisième classe.

Certaines parties du mobilier de ce temple offrent aussi de l'intérêt : on peut citer entre autres un beau jubé en marbre portant la date de 1597 ; un triptyque peint sur bois qui entre dans l'ornementation d'un autel latéral nord, mais dont les volets ne sont pas réunis au panneau central ; le Christ, la Sainte-Vierge et Saint-Jean, belles figures paraissant remonter au xvi<sup>e</sup> siècle et qui proviennent sans doute de la croix triomphale ; une jolie statue de la même époque reléguée sur une console dans le vestibule de la sacristie ; un petit monument funéraire Renaissance attaché au mur d'une chapelle sud et, dans la même chapelle, un banc d'œuvre dont l'appui formant balustrade est une conception très originale de la Renaissance, qu'il conviendrait de dépouiller des nombreuses couches de couleur qui la défigurent.

Le trésor de l'église renferme plusieurs reliquaires précieux du moyen âge, ainsi que des ornements sacerdotaux du xvi<sup>e</sup> siècle.

Les délégués ont remarqué que l'église de Binche réclame des travaux de restauration, notamment certaines parties des toitures, qui paraissent très délabrées. Se ralliant à leur appréciation, la Commission a engagé le conseil de fabrique à soumettre, à bref délai, à l'autorité supérieure des propositions en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la conservation du monument.

— Les mêmes délégués ont profité de leur présence à Binche pour inspecter la chapelle de l'ancien cimetière de cette ville, qui a déjà été signalée à l'attention des autorités compétentes.

Chapelle  
du cimetière  
de Binche.

Ce petit monument, du style ogival de la dernière période, est remarquable tant par sa disposition que par sa décoration intérieure. Il se compose de deux parties bien distinctes : la plus grande et la plus ancienne est le sanctuaire ou chapelle proprement dite ; la seconde, dont le niveau est moins élevé de plusieurs marches, sert d'entrée ou de narthex et est séparée de la chapelle par une vaste porte ogivale.

Le narthex et la chapelle sont recouverts par de belles voûtes en bardeaux, dont les nervures sont supportées par des poutres ornementées et par des culots à figurines d'une composition et d'une exécution remarquables.

L'intérieur de la chapelle est garni de beaux banes en chêne sculpté à dossier continu formant lambris, d'un dessin riche et varié.

On remarque dans le mur latéral nord du sanctuaire un petit monument funéraire du commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, digne d'attirer l'attention, et le pavement renferme des pierres sépulcrales qui ne manquent pas d'intérêt.

La chapelle du cimetière de Binche constitue un monument des plus curieux. Elle forme un ensemble complet tant au point de vue de la construction que de l'ameublement et de la décoration et il importe d'en assurer la conservation. Mais pour atteindre ce but, il est plus que temps d'en entreprendre une restauration sérieuse, en commençant par les toitures. L'état d'humidité qui y règne a déjà fortement entamé les voûtes en bardeaux et les belles boiseries qui garnissent ses murs ; si de promptes mesures ne sont prises, il est à craindre que dans peu d'années on aura à déplorer la perte de ce petit bijou, probablement le seul spécimen d'un édifice de ce genre conservé intact dans notre pays.

La Commission s'est ralliée à l'avis de ses délégués et a prié M. le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique d'appeler l'attention des autorités locales sur la nécessité de prendre sans retard des mesures pour faire effectuer les travaux que la conservation de l'édifice comporte.

— Lors d'une conférence qui a eu lieu le 4 mai 1895, M. l'architecte Van Assche a soumis les dessins de détails d'architecture découverts pendant le cours des travaux de restauration de l'ancienne église de Laeken (Brabant) et consistant en colonnettes engagées dans les pilastres supportant les arcs-doubleaux de la voûte et en vestiges d'une porte située au côté ouest de l'abside. M. Van Assche désirant savoir s'il y a lieu de modifier le projet approuvé en tenant compte de ces fragments, la Commission a décidé de faire inspecter les travaux avant de répondre à cette question.

Ancienne église  
de Laeken.

Les délégués qui se sont rendus à Laeken, le 29 mai, sont d'avis qu'il y a lieu de rétablir les colonnettes des pilastres supportant les arcs-doubleaux. Quant à la porte latérale, il convient d'en restituer tout l'encadrement, mais comme cette baie ne peut avoir d'utilité au point de vue du service, il importera de la laisser blindée sur toute l'épaisseur de la battée.

En ce qui concerne les travaux de restauration de l'édifice, les délégués ont constaté qu'ils s'exécutent avec beaucoup de soins. Ils ont toutefois insisté pour que l'on conserve le plus possible des anciens parements et que l'on ne renouvelle que les pierres absolument trop détériorées pour être maintenues.

A propos de la remise en œuvre d'anciennes pierres, le

représentant de l'autorité locale ne paraît pas tout à fait d'accord avec l'entrepreneur sur l'interprétation de certains termes du cahier des charges. Sans vouloir entrer dans ce différend, qui, en somme, doit être tranché par la direction des travaux, les délégués ont toutefois reconnu que le prix de 50 francs le mètre cube, prévu pour la remise en œuvre d'anciennes pierres, ne peut, semble-t-il, s'appliquer qu'aux matériaux où il n'y a pas ou que très peu de retaille à opérer, mais que pour les pierres exigeant une main-d'œuvre importante, il semble équitable d'appliquer un des prix du devis suffisamment rémunérateur pour ne pas léser les intérêts de l'entrepreneur, d'autant plus que celui-ci exécute ses travaux de la façon la plus consciencieuse.

Des restes nombreux de peintures murales se remarquent dans l'édifice. Il y a lieu de respecter scrupuleusement ces vestiges, afin d'aviser plus tard au moyen de rétablir la décoration complète, qui paraît avoir été très intéressante.

La Commission s'est ralliée à l'avis de ses délégués.

*Le Secrétaire,*  
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

*Le Président,*  
WELLENS.

---

# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

---

## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

---

### SÉANCES

des 6, 13, 20 et 27 juillet; des 3, 10, 17, 24 et 31 août 1895.

---

### PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° Les dessins de dix-huit vitraux peints destinés à l'église de Saint-Remy, à Huy (Liège), sous réserve de donner à la partie supérieure des encadrements une forme plutôt architecturale qu'ornementale, afin de rester davantage dans les traditions de l'époque. L'attention de l'auteur, M. Dobbelaere, a été appelée aussi sur la roue qui caractérise le martyr de Sainte-Catherine et qui ne doit pas figurer dans la scène représentée;

Eglise  
de Saint-Remy,  
à Huy.  
Vitraux.

2° Les dessins de dix vitraux peints à placer dans l'église de Bois-de-Lessines (Hainaut); auteur, M. Walter;

Eglise de  
Bois-de-Lessines,  
Vitraux.

Eglise  
de Saint-Nicolas-  
en Havré,  
à Mons.  
Verrière.

5° Le dessin relatif à l'exécution d'une verrière pour la chapelle des Trépassés, dans l'église de Saint-Nicolas-en-Havré, à Mons (Hainaut); auteur, M. Grossé-De Herde;

Cathédrale  
de Bruges.  
Vitreaux.

4° Les dessins de deux vitreaux peints destinés à la chapelle de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, à la cathédrale de Saint-Sauveur, à Bruges (Flandre occidentale), à la condition d'accentuer un peu les tonalités des figures et des médaillons, qui paraissent ternes par rapport à la partie ornementale. En vue d'éviter le morcellement des compositions, il importera de continuer le fond bleu derrière les dais jusqu'au sommet des verrières. Auteur, M. Grossé-De Herde.

Hôtel provincial  
du Hainaut,  
à Mons.  
Décoration.

— Un délégué a examiné le panneau peint commandé à M. Hennebieq pour la décoration de la salle des séances du Conseil provincial du Hainaut.

Le délégué est d'avis que la composition est bien comprise et traitée avec sobriété. L'artiste a tenu compte de la destination de l'œuvre en lui conservant son caractère décoratif; la tonalité est harmonieuse sans excès de modelé.

Se ralliant à l'appréciation de son délégué, la Commission a émis un avis favorable à l'adoption du travail précité.

Hôtel des Postes,  
à Bruxelles.  
Décoration.

— Un délégué a examiné, dans l'atelier de M. Vanden Busche, le quatrième panneau peint commandé à cet artiste pour la décoration de l'Hôtel des Postes, à Bruxelles.

Le délégué ayant constaté que ce panneau est exécuté dans les mêmes conditions satisfaisantes que les trois premiers, la Commission a émis l'avis que rien ne s'oppose à la liquidation de la somme due à l'artiste du chef de cette entreprise.

## CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a approuvé :

1° Le projet relatif à la restauration de la Poorterslogie, de Bruges (Flandre occidentale), et à son appropriation au service des archives de l'État; architecte, M. De la Censerie;

Poorterslogie,  
à Bruges.

2° Les projets relatifs à la construction d'une justice de paix à Léau (Brabant) et à la restauration de l'hôtel de ville et des halles de cette localité; architecte, M. Barbier.

Justice de paix,  
hôtel de ville  
et halles de Léau.

— Par lettre en date du 6 novembre 1894, transmise pour avis à la Commission par M. le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, la section des arts plastiques du Cerele artistique et littéraire de Gand, tout en rendant hommage aux soins apportés à la restauration du château des comtes de Flandre, estime que la partie restaurée actuellement suffit comme échantillon de ce que pouvait être, à l'état neuf, l'abord extérieur de la forteresse du XII<sup>e</sup> siècle. Se plaçant surtout au point de vue esthétique et pittoresque, la section des arts plastiques croit le moment venu pour exprimer hautement le désir qu'ont ses membres de voir maintenir dans l'état actuel tous les murs récemment dégagés et, en première ligne, celui qui longe la rue de la Monnaie avec ses tourelles, ainsi que la paroi du châtelet d'entrée du même côté.

Château  
des comtes  
de Flandre,  
à Gand.

Afin d'être mise à même de se prononcer sur cette affaire, la Commission a décidé de charger des délégués de procéder, de concert avec le Comité de ses correspondants, à une visite de l'édifice.

Cette inspection a eu lieu le 2 juillet 1895. M. l'architecte

De Waele, chargé de la direction des travaux, ainsi que trois membres du Comité provincial y assistaient, mais ces derniers simplement pour répondre à la convocation qui leur a été adressée et désirant s'abstenir pour le motif que le Comité n'a pas été appelé, au préalable, à prendre connaissance des projets de restauration.

Après une inspection minutieuse de l'édifice, les délégués ont été unanimes pour reconnaître que les travaux de restauration exécutés jusqu'ici ont été effectués avec les plus grands soins et la plus grande discrétion; l'artiste s'est contenté de l'indispensable réfection des parties qui ne pouvaient être maintenues et, pour ce qui concerne les restitutions, le monument même lui a fourni toutes les indications dont il pouvait avoir besoin.

Quant à ce qui concerne l'idée de maintenir les autres parties du château dans l'état où elles se sont révélées après les dégagements, les délégués sont d'avis qu'elle n'est pas réalisable, étant donné l'état périlicant de beaucoup d'entre elles. Ils ont constaté d'ailleurs que le monument peut être restauré sans risque de voir porter atteinte à la conception originale, puisque les éléments nécessaires à sa reconstitution existent et alors surtout qu'une première phase de l'entreprise a été couronnée d'un plein succès.

En présence de ces constatations et du résultat déjà obtenu, les délégués pensent qu'il est désirable de continuer la restauration du château des comtes dans les conditions où elle a été entamée, c'est-à-dire en respectant avec un soin scrupuleux toutes les parties anciennes qui ne menacent pas ruine et en remplaçant par des constructions neuves les seules parties de l'édifice trop délabrées pour se soutenir

elles-mêmes ou pour recevoir les compléments rendus nécessaires pour la restauration complète.

Le succès de cette entreprise paraît d'autant plus certain que l'on se trouve en présence de constructions d'une grande simplicité, que l'on peut encore disposer aujourd'hui de pierres de même nature que celles ayant servi à la construction primitive et enfin que tous les documents nécessaires sont fournis pour qu'il n'y ait pas de doute quant à la restauration fidèle de ce monument historique et archéologique d'une importance capitale.

La Commission s'est ralliée à l'avis de ses délégués.

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Ont été approuvés :

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère pour la paroisse de Sainte-Anne, à Hamme (Flandre orientale); architecte, M. De Bosscher;

Construction  
et restauration  
de presbytères.

2° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Minderhout (Anvers); architecte, M. Taeymans;

3° La construction d'un hangar et d'un mur de clôture au presbytère de Mechelen-sur-Meuse (Limbourg); architecte, M. Goffin;

4° L'exécution de travaux de clôture au presbytère de la paroisse de Saint-Roch, à Deurne (Anvers); architecte, M. Baeckelmans;

5° Le projet de restauration du presbytère de Goyer (Limbourg); architecte, M. Serrure;

6° L'exécution de divers travaux de restauration au presbytère de Lanaeken (Limbourg).

## ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

Église  
de Profondeville.

1° A Profondeville (Namur), sous réserve, pour ce qui concerne les voûtes des bas-côtés, de donner la préférence au projet qui comporte des nervures en pierre blanche; architecte, M. Taurel;

Église  
de Cornesse.

2° A Cornesse (Liège); architecte, M. Monseur.

Ont aussi été approuvés les projets d'agrandissement des églises :

Église  
de Houffalize.

1° De Houffalize (Luxembourg), à la condition de donner moins d'importance à la porte de la tour; architecte, M. Van Assche;

Église  
de Tamines.

2° De Tamines (Namur), moyennant la suppression des arcatures de la façade principale et de la tour qui s'écartent du style de l'édifice. Pour la même raison, il conviendra de réduire à une seule baie la triple fenêtre du jubé; architecte, M. Lange;

Église  
de Bois-de-Villers.

3° De Bois-de-Villers (Namur).

Ainsi que les projets ci-après :

Église  
de Saint-Quentin,  
à Louvain.

4° Achèvement de la tour de l'église de Saint-Quentin, à Louvain (Brabant); architecte, M. Langerock;

Église de Freux.

5° Construction d'une sacristie à l'église de Freux (Luxembourg); architecte, M. Adam.

Objets mobiliers  
d'églises.

6° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Nisramont, sous Ortho (Luxembourg) : mobilier complet;

Teuven (Liège) : buffet d'orgues;

Leke (Flandre occidentale) : deux confessionnaux;

Lisseweghe (Flandre occidentale) : retables pour le maître-autel et les autels latéraux ;

Altert (Luxembourg) : bancs.

## TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a approuvé :

1° Le devis estimatif des réparations à exécuter à l'église Église de Lauwe.  
de Lauwe (Flandre occidentale) ;

2° Le projet relatif à la restauration de l'église de Zellick Église de Zellick.  
(Brabant) ; architecte, M. Van Roelen ;

3° Le devis estimatif des ouvrages de réparation projetés Église  
de Quiévrain.  
à l'église de Quiévrain (Hainaut) ; architecte, M. Descamps ;

4° La restauration des toitures de l'église de Séloignes Église  
de Seioignes.  
(Hainaut) ;

5° Le devis estimatif des travaux de restauration à effectuer Église de  
St<sup>e</sup>.Marguerite,  
à Tournai.  
à l'église de Sainte-Marguerite, à Tournai (Hainaut) ;  
architecte, M. Bruyenne ;

6° Le projet de restauration des plafonds des basses-nefs Église  
du Béguinage,  
à Tongres  
de l'église du Béguinage, à Tongres (Limbourg) ; architecte,  
M. Christiaens ;

7° Le projet relatif à la restauration de l'église de Église  
de 'S Heeren-  
Elderen.  
'S Heeren-Elderen (Limbourg), sous réserve de simplifier la  
façade est de la sacristie en établissant les fenêtres sur un  
même plan et en supprimant le petit pignon qui la surmonte ;  
architecte, M. Lohest ;

8° Le projet de restauration de l'église de Flobecq Église  
de Flobecq.  
(Hainaut). Dans le cours de l'exécution des travaux, il conviendra  
de donner plus d'épaisseur aux parois de la tourelle d'escalier  
donnant accès à la tour, cette partie de la construction

étant exposée aux vents violents du sud-ouest. Il importera aussi d'éviter de faire passer les marches de cet escalier au travers des murs de la tourelle ; architecte, M. Barbier ;

Église de Rethy. 9° Le devis estimatif des travaux de restauration à effectuer à la tour de l'église de Rethy (Anvers) ; architecte, M. Taeymans ;

Église d'Esquelmes. 10° La restauration des toitures de l'église d'Esquelmes (Hainaut) ; architecte, M. Bruyenne ;

Église collégiale de Chimay. 11° Le projet de restauration du chœur de l'église collégiale de Chimay (Hainaut) ; architecte, M. Cloquet ;

Église de Saint-Martin, à Liège. 12° Le projet de restauration de deux fenêtres de l'église de Saint-Martin, à Liège ; architecte, M. Van Assche ;

Église de Saint-Rombaut, à Malines. Compte. 15° Le compte des travaux de restauration effectués en 1894 à la tour de l'église métropolitaine de Saint-Rombaut, à Malines (Anvers).

Église de Crainhem. — Des délégués se sont rendus à Crainhem (Brabant), le 17 juillet 1895, afin d'examiner si l'église de cette localité peut être rangée au nombre des monuments auxquels est destiné le crédit de 400,000 francs inscrit au budget des Beaux-Arts.

La construction de l'église de Crainhem accuse trois époques différentes : la tour est en style roman ; son rez-de-chaussée surtout, qui est recouvert d'une voûte d'arêtes en pierre supportée autrefois par des colonnettes placées aux angles, et dont les fûts ont été enlevés, présente un grand intérêt archéologique. Le chœur, également intéressant, appartient au style ogival du xv<sup>e</sup> siècle et la nef porte la date de 1770 ; toutefois cette date, qui se lit sur le plafond, pourrait se rapporter à un remaniement opéré dans la construction, car les colonnes, malgré les transformations qu'elles

ont subies, semblent accuser une époque plus reculée.

Les fenêtres du chœur, qui sont en partie bouchées, étaient autrefois ornées de meneaux dont les traces sont visibles ; le sommet des contreforts a été altéré par des remaniements successifs.

L'église de Crainhem présente un joli type de petite église de village. Son aspect rustique cadre fort bien avec le site extrêmement pittoresque au milieu duquel elle s'élève.

Tenant compte de l'intérêt que présentent les parties principales de l'édifice, les délégués sont d'avis que l'ensemble peut être rangé dans la 5<sup>e</sup> classe des monuments du culte.

Le temple en question réclame une réparation complète. Il est urgent d'entamer les travaux de restauration en commençant par les toitures et les chéneaux. Les contreforts et les fenêtres du chœur exigent aussi de promptes réparations ; tout retard, en compromettant la conservation de l'édifice, entraînerait à bref délai des dépenses infiniment plus considérables que celles nécessaires aujourd'hui ; il importe même que les ouvrages les plus urgents puissent être effectués encore cette année.

A la suite de l'inspection de l'église, les délégués ont visité le presbytère. Ils n'ont pu s'empêcher de déplorer l'état de délabrement de cette construction : l'humidité règne partout, les planchers sont en partie défoncés, les eaux pluviales envahissent l'intérieur et la toiture menace de s'effondrer. Les délégués considèrent comme un devoir d'appeler l'attention des autorités compétentes sur cette situation, à laquelle il importe de mettre fin en effectuant d'urgence les travaux d'appropriation que le bâtiment exige pour être rendu habitable. Au besoin, l'État et la Province devraient s'imposer

des sacrifices exceptionnels pour ne pas voir se prolonger un état de choses qui pourrait amener des conséquences regrettables.

En se ralliant à l'avis de ses délégués, la Commission a insisté pour que l'on s'occupât sans retard de l'exécution des travaux que nécessitent les édifices précités et surtout de ceux du presbytère, lesquels devraient être effectués avant l'hiver.

Église  
d'Oeren.

— Par dépêche du 22 juin 1895, M. le Ministre de l'agriculture et des travaux publics a prié la Commission de faire examiner l'ancienne église d'Oeren (Flandre occidentale), rangée dans la 5<sup>e</sup> classe des monuments du culte, à l'effet de s'assurer si la valeur architectonique de cet édifice est en rapport avec les frais qu'occasionnerait sa restauration.

Le délégué qui a procédé à cette visite, le 8 août 1895, ne peut que répondre affirmativement à cette question. C'est aussi l'avis des membres du Comité des correspondants qui, en 1890, ont visité l'édifice. La tour surtout est très remarquable et constitue un beau spécimen de l'architecture religieuse de cette région de la Flandre.

L'église d'Oeren, dont l'ensemble remonte au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, est bâtie en briques; on remarque toutefois des pierres ferrugineuses dans quelques parties du soubassement. Des fragments des murs du chœur, qui semblent constituer des restes d'une église primitive romane, sont également en pierres de diverses natures. Plusieurs fenêtres ont conservé leurs meneaux en briques; les voûtes sont en bardeaux.

Les dégradations qu'a subies l'édifice proviennent surtout de l'état complet d'abandon dans lequel on l'a laissé pendant

de longues années. Les parties les plus dégradées sont les toitures, que la pluie traverse en beaucoup d'endroits et ce sont ces parties qui nécessiteront les frais les plus importants, car les maçonneries sont encore très solides et n'exigent que des réparations et des rejointoyages. La partie inférieure de la tour est encore en parfait état ; ce n'est qu'à l'étage des cloches et à la flèche en briques que les réparations deviendront plus sérieuses.

Il résulte des pièces du dossier que l'église en question ne sert plus à la célébration du culte depuis 1805 ; à cette date, la commune d'Oeren a été réunie, sous le rapport spirituel, à la paroisse d'Alveringhem et la fabrique de cette dernière a reçu les biens provenant de la fabrique d'Oeren à charge d'exonérer, dans l'ancien édifice, certaines fondations. La fabrique d'Alveringhem aurait, de la sorte, contracté l'obligation de maintenir l'église d'Oeren dans un état convenable d'entretien. Or, un simple examen de l'édifice permet de constater que cette obligation n'a pas été remplie.

Il est urgent de prendre des mesures pour assurer la conservation de ce petit monument ; tout nouveau retard ne peut qu'entraîner des frais beaucoup plus importants que ceux nécessaires aujourd'hui et même compromettre la conservation de l'édifice.

Il est à remarquer, au surplus, que, même si la question artistique n'était pas intéressée dans le cas actuel, il y aurait encore obligation d'assurer le maintien de l'édifice, car tôt ou tard il peut être reconnu qu'il y a nécessité de rétablir l'ancienne paroisse d'Oeren, cette commune étant distante d'Alveringhem de deux kilomètres.

En présence des obligations contractées par l'Administra-

tion qui a bénéficié des biens de la fabrique d'Oeren, l'autorité supérieure jugera sans doute opportun, en lui rappelant ces obligations, de l'inviter à charger un architecte de dresser immédiatement le projet des travaux indispensables à effectuer au monument et de soumettre des propositions en vue de couvrir la dépense dans laquelle la Province et l'État pourront intervenir en raison du caractère monumental de l'édifice.

La Commission s'est ralliée à l'avis de son délégué.

Église  
de Saint-Médard,  
à Verwieq.

— Des délégués se sont rendus à Wervicq le 22 août 1895, afin d'examiner les travaux de restauration en voie d'exécution à l'église de Saint-Médard. Ils ont constaté que ces ouvrages s'effectuent avec soin ; ils sont d'avis conséquemment que rien ne s'oppose à la liquidation d'un acompte à valoir sur le subside de l'État, dans la proportion de la dépense faite, laquelle s'élève, d'après le procès-verbal de réception provisoire, à 56,000 francs sur une entreprise totale de 145,585 francs.

Les délégués ont recommandé aux membres du Conseil de fabrique et à M. l'architecte Van Assche, présents à l'inspection, de conserver le plus possible les anciens matériaux et de ne renouveler que les pierres absolument trop détériorées pour être maintenues.

Jusqu'ici la partie ornementale a été exécutée à la carrière ; les délégués pensent que ce mode de procéder devrait être abandonné et qu'il convient de faire exécuter la sculpture au chantier de l'édifice, d'après les anciens fragments, les carrières n'ayant généralement pas à leur disposition des spécialistes pour ce genre d'ouvrages ; toutefois, rien n'empêche de faire épanner à la carrière les pierres

destinées à recevoir des sculptures. Cette mesure aura l'avantage de conserver intact le caractère primitif de l'ornementation.

Les délégués ont aussi insisté sur la convenance de faire vérifier avec soin les pierres arrivant taillées de la carrière, afin de s'assurer qu'elles ne renferment ni incrustations ni masticages.

En débadigeonnant l'édifice, dont les parements intérieurs sont en briques, à l'exception des colonnes et des arcs, on a découvert, encastrés dans les murs, trois petits monuments funéraires; les groupes sculptés et polychromés dont ils se composent sont si dénaturés qu'il ne semble pas possible de les restaurer avec succès; il conviendra de les conserver dans leur état actuel.

Un paroissien s'est engagé à prendre à sa charge les frais à résulter de l'exécution de peintures décoratives dans l'église.

Les délégués ont engagé le conseil de fabrique à s'en tenir à une décoration très sobre en rapport avec le caractère de sévérité de l'édifice et à en soumettre les projets à l'approbation des autorités compétentes.

La Commission s'est ralliée à l'avis de ses délégués.

— Un délégué s'est rendu, le 27 août 1895, à Sutendael (Limbourg), à l'effet d'inspecter l'église de cette localité que le conseil de fabrique désire voir figurer au nombre des édifices monumentaux du culte.

Le délégué est d'avis qu'il y a lieu de faire droit à cette demande et que l'église de Sutendael peut être rangée dans la 5<sup>e</sup> classe des monuments.

La tour, la nef centrale et la partie supérieure du chœur

remontent à la fin du xv<sup>e</sup> ou au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, mais la base du chœur jusqu'au seuil des fenêtres date évidemment d'une époque plus reculée et semble appartenir au commencement du xiii<sup>e</sup> siècle; les bas-côtés ont été reconstruits probablement au siècle dernier et, à cette époque, on a établi une couverture à deux versants sur les trois nefs, de sorte que les fenêtres de la claire-voie sont masquées au dehors par les toitures; elles sont toutefois visibles sous les combles des bas-côtés. La grande nef possède encore sa voûte en bardeaux; les bas-côtés sont simplement plafonnés et le chœur est recouvert par une belle voûte en briques avec nervures en pierre blanche.

L'église de Sutendael doit être l'objet d'un travail général de restauration. D'autre part, elle est, paraît-il, trop petite pour les besoins de la population. La tour et le chœur étant également intéressants, il serait regrettable de sacrifier l'une ou l'autre de ces parties du temple. Dans ces conditions, il semble que l'agrandissement doit être opéré du côté des basses-nefs; il n'y a aucun inconvénient à démolir celles-ci et à substituer à chacune d'elles deux petites nefs en couvrant chaque travée par des toitures spéciales limitées vers l'extérieur par des gables ou, ce qui serait plus économique, par des pans fuyants. On pourra aussi rétablir le transept qui a existé autrefois.

C'est dans cet ordre d'idées que l'architecte chargé de l'élaboration des plans devra étudier le projet de restauration et d'agrandissement.

Se ralliant à l'appréciation de son délégué, la Commission a prié M. le Ministre de l'agriculture et des travaux publics de communiquer le rapport ci-dessus au conseil de fabrique

et de l'engager à tenir compte de ses conclusions dans la rédaction du projet à soumettre aux autorités compétentes.

*Le Secrétaire,*  
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'article 23 du règlement.

*Le Président,*  
WELLENS.

---

# DES STATUES

A PLACER DANS LES

NICHES DES FAÇADES DE NOS ANCIENS HOTELS DE VILLE



Une discussion a été soulevée au sein de la Commission royale des monuments à propos des statues qu'on se propose de placer dans les niches de l'hôtel de ville de Gand et représentant les métiers de cette commune.

La question est celle-ci : « Est-il convenable d'installer aux façades des hôtels de ville anciens, contrairement à l'usage admis, des statues autres que celles des souverains, auxquels ces villes étaient soumises? Est-il permis de substituer, dans les façades de ces édifices, une idée d'ornementation moderne et différente de celle d'autrefois? »

A cette question, nous avons répondu par un non très catégorique, que la Commission des monuments nous a demandé de justifier au moyen d'une notice spéciale destinée à son *Bulletin*

Voici les faits sur lesquels nous basons notre manière de voir :

A Douai, Ypres, Alost, Bruges, Anvers, Courtrai, Audegarde, Bruxelles, Amsterdam, Middelbourg, Terveren, Nimègue, Aix-la-Chapelle, Hambourg, Brème, Munster et

Ulm figuraient les statues des souverains et dans quelques localités celles de la Vierge, du Christ et de ses Apôtres, jamais les emblèmes des métiers.

A Douai, c'étaient les images des comtes de Flandre, qui ont été détruites pendant la tourmente révolutionnaire de 1794. A Ypres, l'hôtel de ville, primitivement la halle aux draps, était orné, dans quelques-unes de ses fausses fenêtres, de douze statues de comtes de Flandre de la maison de Bourgogne et d'Autriche, et qui y furent placées en 1515, lorsque cette halle servit d'hôtel de ville. Le magistrat a voulu, de cette manière, consacrer le nouveau caractère de cet édifice en y plaçant des figures des comtes de Flandre, conformément aux us et coutumes. A Alost, l'ancienne maison communale, qui avait originairement la même destination que l'hôtel de ville d'Ypres, présente deux niches renfermant des statues de deux guerriers en costume du xv<sup>e</sup> siècle, qui rappellent le souvenir de deux comtes de Flandre. Les niches de l'hôtel de ville de Bruges contenaient : 1<sup>o</sup> des personnages de l'ancien Testament, la Vierge, la mère du Souverain des Souverains, et l'ange Gabriel; 2<sup>o</sup> les comtes et comtesses de Flandre, à partir de Baudouin Bras de Fer jusques et y compris l'empereur Joseph II. A Audenarde s'élevaient les statues de Charles-Quint et de deux de ses parents, François I<sup>er</sup>, roi de France, et Henri VIII, roi d'Angleterre. A Louvain c'était une série de figures de la Vierge et de quelques apôtres, — qui n'a pas reçu de continuité. A Bruxelles, l'hôtel de ville était orné, sur la tourelle de l'angle oriental, de quatre statues des ducs de Brabant, et l'en avait projeté de poser dans les niches de la façade celles de ces ducs à partir de Wenceslas jusqu'à Charles II, roi

d'Espagne. A Amsterdam figuraient des statues de comtes et comtesses de Hollande ; à Nimègue, celles des empereurs, qui y furent placées en 1554 ; à Middelbourg, celles des comtes et comtesses de Zélande ; à Terveren, celles des seigneurs et des dames de l'endroit. Les hôtels de ville de Hambourg et d'Aix-la-Chapelle montraient, dans leurs façades, des statues des empereurs d'Allemagne, et celui de Brème des figures de l'empereur et des sept électeurs. Ceux d'Anvers et de Munster étaient décorés de statues de saints. A Mons était placée l'image de la Vierge au-dessus de la bretèche. Quant aux autres niches de cet édifice, elles n'ont pas reçu de statues.

Qu'étaient les comtes de Flandre à Douai, Ypres, Alost et Bruges, les ducs de Brabant à Bruxelles, les comtes et comtesses de Hollande à Amsterdam, les comtes et comtesses de Zélande à Middelbourg, les seigneurs et dames à Terveren, les empereurs à Hambourg, à Nimègue et à Aix-la-Chapelle, l'empereur et les électeurs à Brème ? C'étaient les souverains de ces cités. Les électeurs n'étaient pas, il est vrai, les souverains de Brème, mais, à titre de princes électeurs, ils disposaient de la souveraineté impériale, qui émanait d'eux.

Partout, on le voit, les sujets des statues destinées aux niches des hôtels de ville sont empruntés à l'Évangile, à la Légende dorée, à la féodalité, jamais ailleurs, jamais aux métiers ni aux institutions de la commune.

Ce fut, pendant des siècles, un usage constant auquel aucune atteinte n'a été portée. Si les statues des métiers n'y figuraient pas, c'est parce que ces corporations étaient propriétaires de leurs locaux particuliers, qui n'avaient rien de commun avec les hôtels de ville.

Ceux-ci étaient, sous le régime ancien, le palladium des libertés communales constituées par les souverains au moyen des différents éléments de la commune, qui n'étaient pas exclusivement composés des gens des métiers, mais de toutes les classes du peuple.

En présence de ces faits, nous demandons s'il est permis, en achevant l'ornementation d'un ancien hôtel de ville, de contrevenir à des règles admises généralement dans tous les pays et d'introniser un système nouveau, qui n'y a jamais été pratiqué?

Nous ne le croyons pas.

En restaurant ou en achevant un monument ancien, il faut nécessairement admettre et maintenir les principes qui dominaient au moment de sa construction; en un mot, il faut suivre scrupuleusement les idées admises à l'époque pendant laquelle il a été élevé, sans avoir la prétention de les modifier par des idées appartenant à une autre époque.

Que dirait-on si en restaurant ou en achevant une synagogue, un temple protestant ou mahométan, l'architecte y introduisait des statues chrétiennes, ou celles de la Liberté, de l'Égalité, de la Fraternité, de la Raison, de l'Industrie, de l'Art, et dans les églises catholiques les emblèmes du paganisme? Ces innovations pourraient-elles être admises et justifiées; ne seraient-elles pas qualifiées de vandalisme à bon droit?

C'est là toute la question. Faire de l'hôtel de ville de Gand un panthéon des métiers, c'est évidemment contrevenir aux usages du temps où l'édifice fut construit, c'est changer l'esprit de l'époque pendant lequel il a été conçu; c'est substituer une idée nouvelle à celle du passé. Sous le régime

ancien, il y a eu un nombre considérable d'institutions qui furent abolies en 1794. Serait-il convenable de les faire revivre dans les façades de nos hôtels de ville, parce qu'elles ont existé anciennement? Évidemment ce serait commettre une erreur archéologique, qu'il serait impossible de justifier.

Si on y admet les métiers, il faut nécessairement y faire passer toutes les catégories des habitants de la commune : les nobles, les bourgeois, les corvéables, les censitaires, en un mot toutes les classes de la population, sans distinction aucune.

Je comprendrais qu'on représentât aux façades des hôtels communaux de nos jours les figures des bourgmestre, échevins, conseillers, etc., à côté de celles des représentants de l'industrie locale, des membres du conseil de prud'hommes ou des chambres syndicales, par exemple. Je pourrais admettre ces figures dans un hôtel de ville moderne, jamais dans une maison communale antérieure à 1796.

CH. PIOT.

---





# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

---

## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

---

### SÉANCES

des 7, 14, 21 et 28 septembre; des 5, 12, 19 et 26 octobre 1895.

---

### ACTES OFFICIELS.

Conformément à l'art. 16 du règlement royal du 50 juin 1862, la Commission a procédé, le 28 septembre, à la nomination d'un vice-président en remplacement de feu M. Balat. M. Helleputte a été élu en son absence, et cette élection a été approuvée par M. le Ministre de l'agriculture et des travaux publics.

Nomination  
d'un  
vice-président.

Par arrêté royal du 28 octobre 1895, MM. Bordiau et Van Assche, architectes, membres correspondants de la Commission royale des monuments pour les provinces de Brabant et de la Flandre orientale, ont été nommés membres effectifs de ce Collège en remplacement de MM. Balat et Pauli, décédés.

Nomination  
de membres  
effectifs.

## PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé :

- Eglise de Rognee,  
Chemin  
de la croix. 1° Les esquisses d'un chemin de la croix à exécuter par  
M. Léonard pour l'église de Rognée (Namur);
- Eglise de Florée.  
Tableau. 2° La proposition de confier à M. De Metser la restaura-  
tion du tableau de Pirotte, appartenant à l'église de Florée  
(Namur);
- Eglise  
de Sainte-Croix,  
à Vieux-Dieu.  
Vitreaux. 3° Les dessins de deux vitraux peints destinés à l'église  
de Sainte-Croix, à Vieux-Dieu, sous Mortsel (Anvers);  
auteurs, MM. Stalins et Janssens;
- Eglise  
de Lembeq.  
Vitrail. 4° Le dessin d'un vitrail peint à placer dans la fenêtre  
du transept nord de l'église de Lembeq (Brabant); auteur,  
M. Dobbelaere;
- Eglise  
de Roffesart.  
Vitreaux. 5° Les dessins de huit vitraux destinés à l'église de  
Roffesart, sous Limelette (Brabant);
- Eglise  
de Tintigny.  
Vitreaux. 6° Le nouveau projet soumis par M. Bardenhewer pour  
le placement de vitraux dans l'église de Tintigny (Luxem-  
bourg);
- Eglise  
de Plainevaux.  
Vitreaux. 7° Le projet relatif à l'exécution de vitraux pour l'église  
de Plainevaux (Liège);
- Palais de justice  
de Bruxelles.  
Tapisseries. 8° Les esquisses des tapisseries représentant Defaeqz et  
Wamesius, destinées à la salle des audiences ordinaires de  
la Cour de cassation, au Palais de Justice de Bruxelles, sous  
réserve de simplifier les fonds et de diminuer la hauteur du  
lambris figuré derrière le portrait de Wamesius, dont la  
ligne supérieure se rapproche trop de celle formée par les  
épaules du personnage représenté;
- Eglise  
de Beverloo.  
Statue. 9° Le modèle demi-grandeur d'exécution de la statue de  
Saint-Lambert, destinée à la façade de l'église de Beverloo

(Limbourg), sous réserve de quelques observations de détail qui ont été communiquées à l'auteur, M. Courroit, et dont il pourra être tenu compte dans le cours de l'exécution en pierre.

— Un délégué a procédé à l'inspection des vitraux exécutés pour l'église de Beauraing (Namur).

Église  
de Beauraing.  
Vitraux.

Le travail a été effectué conformément au projet d'ensemble approuvé; il n'y a donc rien qui s'oppose à la mise en place des verrières.

A l'occasion de cet examen, le délégué a cru devoir rappeler l'observation faite fréquemment par le Collège, que la plupart des vitraux modernes manquent de simplicité; la multiplicité des détails rend les compositions confuses. Cette observation est applicable aux verrières de Beauraing, où les figures, dessinées sur un fond très morcelé, se confondent avec la partie purement ornementale.

Quoi qu'il en soit, la Commission a émis l'avis, avec son délégué, que ces verrières peuvent être acceptées.

— Un délégué a examiné le tableau représentant la Fuite en Égypte, appartenant à l'église de Berchem-Sainte-Agathe (Brabant) et dont la restauration vient d'être effectuée par M. Van Langendonck.

Église  
de Berchem-  
Sainte-Agathe.  
Tableau.

Le tableau en question ayant été réparé avec soin et discrétion, il y a lieu d'approuver le travail exécuté et de liquider la somme due à l'artiste du chef de cette entreprise.

L'œuvre précitée n'étant pas sans mérite, il conviendra de lui donner un emplacement plus convenable que celui qu'elle occupait avant sa restauration dans le haut du transept et où il n'était pas possible de l'apprécier.

La Commission s'est ralliée à l'avis de son délégué.

Église de Virton.  
Tableau.

— Le même délégué a examiné, dans l'atelier de M. Van Langendonek, le tableau de Gaspard De Crayer, qui appartient à l'église de Virton (Luxembourg) et dont la restauration est achevée.

L'entreprise consistait dans le rentoilage, le nettoyage et la réparation de cette importante œuvre d'art. Ces opérations ayant été effectuées avec le plus grand soin, la Commission s'est ralliée à l'avis de son délégué proposant de renvoyer le tableau au lieu de sa destination et de liquider la somme due à l'artiste restaurateur.

Église  
de Saint-Pierre,  
à Anderlecht.  
Tableaux.

— Des délégués se sont rendus, le 5 septembre 1895, à l'église de Saint-Pierre, à Anderlecht (Brabant), afin d'examiner quatre tableaux anciens que le conseil de fabrique demande l'autorisation d'aliéner.

Ces tableaux sont les suivants :

1° La Descente de Croix, par Henri De Clerck. Hauteur, 5<sup>m</sup>51, largeur 2<sup>m</sup>20 ;

2° Saint-Dominique, attribué à Gaspard De Crayer. Hauteur 5<sup>m</sup>85, largeur 2<sup>m</sup>50 ;

3° Saint-Roch, Saint-Sébastien, Saint-Charles - Borromée, etc., par Louis Volders. Hauteur 2<sup>m</sup>68, largeur 1<sup>m</sup>87 ;

4° L'Exaltation du Saint-Sacrement, école flamande. Hauteur 2<sup>m</sup>55, largeur 2<sup>m</sup>17.

Les délégués sont d'avis que les tableaux précités n'ont pas une valeur artistique suffisante pour mettre obstacle à leur aliénation, d'autant plus qu'il est question de les céder à une autre église ; ces œuvres exigent d'ailleurs des travaux de réparation d'une certaine importance.

D'autre part, vu les dimensions considérables de ces tableaux, il n'est pas possible de leur trouver un emplace-

ment convenable dans l'église d'Anderlecht, dont l'intérieur vient d'être rétabli dans son état primitif et où il existe de nombreux restes de peintures murales qui occupent les parois libres des murs.

Dans ces conditions, les délégués sont d'avis qu'il n'y a aucun inconvénient à autoriser l'aliénation sollicitée, pourvu qu'elle soit faite au profit d'une autre église du pays.

En ce qui concerne le prix qui pourrait être demandé pour la cession de ces tableaux, les délégués ne sont pas en mesure de l'apprécier; cette question devra, le cas échéant, être résolue par des experts.

La restauration intérieure de l'église d'Anderlecht et la remise en bon état des anciennes peintures murales qui y ont été découvertes ont rendu au vaisseau toute son importance artistique; malheureusement, ce bel édifice est défiguré par les stations d'un chemin de la croix du plus mauvais goût. Les délégués ne peuvent qu'engager le conseil de fabrique à étudier la possibilité de remplacer au plus tôt ces reproductions vulgaires en plâtre polychromé par des œuvres sérieuses en rapport avec l'importance artistique du monument.

Lors de leur visite, les délégués ont appris qu'il serait question de laisser fermé le beau porche sud de l'église, transformé en chapelle à une époque qu'il serait difficile de préciser. L'utilité de cette chapelle n'est pas démontrée. D'autre part, comme il importe de restituer à l'édifice ses dispositions anciennes, les délégués sont d'avis qu'il y a opportunité, aussi bien pour le service que pour l'aspect du monument, d'ouvrir le porche précité. Ce travail est, du reste, prévu au projet général de restauration approuvé par les autorités compétentes en 1891.

La Commission s'est ralliée aux avis émis par ses délégués.

Église de Meysse.  
Peintures  
murales.

— Deux délégués se sont rendus à Meysse (Brabant), afin d'examiner les peintures découvertes sur les murs du transept faisant face aux bas-côtés de l'église de cette commune.

Le crépissage qui recouvrait ces peintures ayant été enlevé en partie, il est possible de reconstituer les sujets représentés. D'un côté est figuré le Jugement dernier; de l'autre, la Mort de la Sainte-Vierge. Une troisième composition, moins importante que les deux premières, représente l'Annonciation.

Ces peintures, exécutées probablement à la détrempe, datent de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle; elles ont beaucoup souffert, plusieurs parties sont devenues indéchiffrables, mais l'ensemble est intéressant.

D'accord avec ses délégués, la Commission a émis l'avis que les œuvres précitées, décrites dans un rapport de M. Meerts, méritent une restauration sérieuse.

## CONSTRUCTIONS CIVILES.

Hospice  
de Louvain.

Le Collège a approuvé le projet relatif à la construction, à Louvain (Brabant), d'une maternité et d'un hospice pour enfants trouvés; architecte, M. Stevens.

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Construction  
et restauration  
de presbytères.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :  
1<sup>o</sup> A la construction d'un presbytère à Branst, sous Boruhem (Anvers); architecte, M. Blomme;

2° A la construction de dépendances au presbytère de Peulis, sous Rymenam (Anvers); architecte, M. Blomme;

3° A l'exécution de travaux de réparation au presbytère de Zonhoven (Limbourg); architecte, M. Martens;

4° A l'appropriation du presbytère de Bornival (Brabant); architecte, M. Rau;

5° A l'agrandissement du presbytère de Steelen, sous Gheel (Anvers); architecte, M. Taeymans;

6° A l'appropriation du presbytère de Lignières, commune de Roy (Luxembourg); architecte, M. Verhas;

7° A la reconstruction des murs de clôture du presbytère d'Ostiches (Hainaut) et à la réparation de la toiture du bâtiment y annexé;

8° A la restauration du presbytère de Gouvy, sous Limerlé (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

9° A l'appropriation du presbytère de Bougnimont, commune de Freux (Luxembourg);

10° A la restauration du presbytère de Merlaer, sous Vorst (Anvers); architecte, M. Van Dormael.

## ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a approuvé les plans relatifs à la construction d'églises :

1° A Huyssinghen (Brabant); architecte, M. Demaeght; Église de Huyssinghen.

2° A Comblain-la-Tour (Liège), sous réserve : 1° de ménager des larmiers aux seuils des fenêtres et d'éviter de poser en saillie, sur le nu du mur, le cadre du cadran de l'horloge; 2° de modifier la base de la porte d'entrée en profilant la plinthe sur la tête de la baie, conformément aux Église de Comblain-la-Tour.

traditions anciennes; 5° de diminuer le creux ménagé à la partie inférieure de la flèche. L'attention de l'architecte, M. Grisard, a été appelée aussi sur la nécessité d'assurer la stabilité des piédroits à l'intérieur de la tour;

Église  
de Walhain-  
Notre-Dame.

5° A Walhain-Notre-Dame (Brabant), à la condition de réduire le diamètre des oculi de la haute-nef et d'exécuter la partie inférieure de leurs encadrements en pierre, afin d'éviter toute cause d'infiltration d'eau dans les murs; architecte, M. Petit.

Ainsi que les divers projets ci-après :

Église  
de Saint Pierre,  
à Anderlecht.

4° Construction d'une flèche sur la tour de l'église collégiale de Saint-Pierre, à Anderlecht (Brabant); architecte, M. Van Ysendyck;

Église  
de Vlamertinghe.

5° Agrandissement de l'église de Vlamertinghe (Flandre occidentale), à la condition de réduire le nombre des crochets qui décorent les angles de la flèche; architecte, M. Hoste;

Église  
de Cureghem.

6° Achèvement de la tour de l'église de Cureghem (Brabant); architecte, M. Van Ysendyck;

Église  
de Hampré.

7° Construction d'une sacristie à l'église de Hampré (Luxembourg); architecte, M. Adam;

Église de Biercée.

8° Agrandissement de la sacristie de l'église de Biercée (Hainaut); architecte, M. Danis;

Église  
de Saint-Jacques  
sur Caudenberg,  
à Bruxelles.

9° Installation d'une chapelle des fonts baptismaux dans l'église de Saint-Jacques sur Caudenberg, à Bruxelles; architecte, M. Van Ysendyck;

Objets mobiliers  
d'églises.

10° Et enfin les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Vottem (Liège) : trois autels;

L'Écluse (Brabant) : buffet d'orgues ;  
Wellen (Limbourg) : buffet d'orgues ;  
Rochefort (Namur) : buffet d'orgues ;  
Rixingen (Limbourg) : buffet d'orgues.

### TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a approuvé :

- 1° Le projet relatif à la restauration de la tour et au rétablissement de la flèche de l'église de Forchies-la-Marche (Hainaut), sous réserve de mieux relier la charpente de la flèche à la maçonnerie de la tour ; architecte, M. Simon ;  
Église  
de Forchies-  
la-Marche.
- 2° Le projet de restauration de la tour de l'église de Mellet (Hainaut), à la condition, pour la couverture de la flèche, de remplacer le zinc par des ardoises avec arêtiers en plomb à loquet ; architecte, M. Simon ;  
Église de Mellet.
- 3° Le devis estimatif des travaux de réparation à effectuer à l'église de Saint-Vaast, à Fontaine-l'Évêque (Hainaut) ; architecte, M. Drisse ;  
Église  
de Saint-Vaast,  
à Fontaine-  
l'Évêque.
- 4° Le projet des travaux complémentaires de restauration de l'église de Watou (Flandre occidentale) ; architecte, M. Carette ;  
Église  
de Watou.
- 5° Le projet de restauration des fenêtres de l'église de Braine-l'Alleud (Brabant) ; architecte, M. Van den Bemden ;  
Église de  
Braine-l'Alleud.
- 6° Le projet de restauration de l'église de Viesville (Hainaut) ; architecte, M. Leborgne ;  
Église  
de Viesville.
- 7° La restauration complémentaire de l'église d'Emelghem (Flandre occidentale) ; architecte, M. Vercoutere ;  
Église  
d'Emelghem.
- 8° Le devis estimatif des travaux de consolidation des voûtes de l'église de Leffinghe (Flandre occidentale) ; architecte, M. Pel ;  
Église  
de Leffinghe.

- Église de Vliermael. 9° Le devis estimatif des ouvrages de réparation projetés à l'église de Vliermael (Limbourg);
- Église d'Attert. 10° Le projet de restauration de l'église d'Attert (Luxembourg); architecte, M. Kemp;
- Église de Viane. 11° Le devis estimatif des travaux de réparation de l'église de Viane (Flandre orientale);
- Église de Tieghem. 12° Le projet d'une nouvelle série de travaux à effectuer à l'église de Tieghem (Flandre occidentale); architecte, M. Van Assche;
- Église de Godverdegem. 15° Le projet relatif à l'achèvement de la restauration de l'église de Godverdegem (Flandre orientale); architecte, M. Goethals;
- Cathédrale de Bruges. 14° Le projet de restauration du bahut bordant le pied des toitures des chapelles absidales de la cathédrale de Bruges (Flandre occidentale);
- Église d'Oostcamp. 15° Le projet relatif à la restauration de la tour de l'église d'Oostcamp (Flandre occidentale); architecte, M. De Wulf;
- Église de Forest. 16° Le devis estimatif des travaux de restauration projetés à l'église de Forest (Brabant); architecte, M. Faste-nackel;
- Église de Vosselaere. 17° Les dessins des meneaux à placer dans les fenêtres de l'église de Vosselaere (Flandre orientale); architecte, M. Van Assche;
- Chapelle de Saint-Basile, à Bruges. 18° Le projet relatif à la restauration intérieure de la chapelle de Saint-Basile, à Bruges (Flandre occidentale); architecte, M. Dela Censerie;
- Église primaire de Tongres. Compte. 19° Le compte des travaux de restauration exécutés en 1895 à l'église primaire de Tongres (Limbourg).
- Église de Dieghem. — Un délégué s'est rendu à Dieghem (Brabant), afin d'examiner les travaux de débadigeonnage effectués dans

l'église paroissiale et de se rendre compte de la nécessité de poursuivre cette opération et de restaurer les meneaux et réseaux des fenêtres de l'édifice.

Les travaux de débadigeonnage exécutés à ce jour ont été effectués avec soin. Il n'y a donc aucun inconvénient à poursuivre cette entreprise. Mais les essais de rejointoyage laissent à désirer en ce sens que les joints présentent un léger creux; il conviendra d'abandonner ce système et d'opérer le rejointoyage d'après le type primitif, c'est-à-dire à fleur des pierres, sans aucun creux, et au moyen de mortier blanc ordinaire. Il n'y a pas lieu de mastiquer les pierres où ne se remarquent que de légères ébréchures; les trous plus importants pourront être fermés par des bouchons en pierre.

Quelques restes de peintures murales anciennes se remarquent sur des colonnes de la nef; il importera de les conserver avec soin et d'en prendre des calques, en attendant qu'on puisse se prononcer sur la possibilité de leur restauration.

En ce qui concerne les réseaux des fenêtres, l'architecte propose de les restaurer en apportant à certains d'entre eux des modifications. Le délégué est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'adopter cette proposition et qu'il importe, au contraire, de restaurer la décoration conformément aux types existants; il est à remarquer d'ailleurs que les réseaux ne devront pas être renouvelés complètement, beaucoup de pierres paraissant encore en assez bon état pour être conservées. C'est là, du reste, un point qu'il sera aisé de vérifier lors du placement des échafaudages.

Quant au mode d'exécution des travaux projetés, lesquels

sont évalués à 24,820 francs, y compris le coût du débadi-geonnage déjà opéré, et qui s'est élevé à fr. 5,796-07, le délégué pense avec M. l'architecte provincial que, eu égard au bon résultat obtenu jusqu'ici et tenant compte que les meneaux et réseaux ne devront pas être renouvelés entièrement, on peut autoriser la continuation des travaux par voie de régie, sous la réserve de soumettre à l'autorité supérieure le compte détaillé des ouvrages effectués avec les pièces justificatives à l'appui.

La Commission s'est ralliée à l'avis de son délégué.

Chapelle  
de Lelle.

— Le délégué qui s'est rendu à Lelle, sous Bergh (Brabant), à l'effet d'inspecter l'ancienne chapelle de cette localité, a constaté que les dessins joints au dossier et représentant la situation actuelle de l'édifice, laissent beaucoup à désirer sous le rapport de l'exactitude; ils sont d'ailleurs incomplets : on n'y trouve, en effet, ni le plan terrier ni les coupes longitudinale et transversale qui doivent permettre de se rendre compte de la composition et de l'état des charpentes.

D'autre part, le projet de restauration basé sur ce relevé inexact et incomplet est forcément défectueux à ce double point de vue. En outre, ce projet introduit dans l'architecture extrêmement simple de l'édifice des éléments nouveaux d'un caractère absolument moderne qui ne sauraient être admis.

En conséquence, le délégué est d'avis qu'il y a lieu de renvoyer les dessins à leur auteur en le priant, pour ce qui concerne la situation actuelle, de les rectifier et compléter conformément aux observations qui précèdent et, pour ce qui concerne le projet, d'en faire une nouvelle étude en se bornant aux réparations strictement nécessaires, sans intro-

duire dans l'architecture des éléments nouveaux et inutiles, qui ne pourraient que dénaturer l'aspect primitif du monument.

Le projet soumis prévoit la démolition de la sacristie : ce parti n'est pas admissible, car tôt ou tard il peut être question de rendre la chapelle au culte et, dans ce cas, la sacristie sera indispensable. Si cette annexe est en trop mauvais état pour être restaurée, ce qui ne paraît pas démontré par l'inspection des lieux, il importe que le projet prévoie sa réédification.

La Commission s'est ralliée de tous points à l'avis de son délégué.

*Le Secrétaire,*  
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

*Le Président,*  
W FLENS.

---



# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

### SÉANCES

des 9, 16, 23 et 30 novembre; des 7, 14, 21 et 28 décembre 1895.

### PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° La proposition de confier à M. Maillard la restauration de trois tableaux appartenant à l'église de Willebroeck (Anvers);

Église  
de Willebroeck.  
Tableaux.

2° Le projet soumis par MM. Comère et Capronnier pour l'exécution du vitrail représentant Saint-Antoine de Padoue, à placer dans l'église de Notre-Dame, à Tongres (Limbourg), sous réserve de diminuer un peu la proportion des figures;

Église  
de Notre-Dame,  
à Tongres.  
Vitrail.

3° Le projet relatif au placement de vitraux peints dans l'église de Rosmeer (Limbourg); auteur, M. Osterrath;

Église  
de Rosmeer.  
Vitraux.

4° Les dessins soumis par M. l'architecte Souneville pour le placement de trois vitraux peints dans l'église de Spa (Liège), à la condition de donner un peu plus de légèreté

Église de Spa.  
Vitraux.

aux bordures des verrières représentant Saint-Antoine et Saint-Vincent ;

Cathédrale  
de Bruges,  
Verrière.

5° Le dessin d'une verrière à exécuter par M. Grossé-De Herde pour la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs, à la cathédrale de Bruges (Flandre occidentale) ;

Église de  
Sainte-Catherine,  
à Hoogstraeten,  
Verrière.

6° Le projet d'une verrière à placer dans la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs, à l'église de Sainte-Catherine, à Hoogstraeten (Anvers) ; auteurs, MM. Comère et Caprounier ;

Monument  
Portaels,  
à Vilvorde.

7° La maquette soumise par MM. Hauwaert et Namur pour l'exécution, à Vilvorde (Brabant), d'un monument à la mémoire de Jean Portaels, sous réserve d'augmenter un peu le relief du médaillon, de donner un peu plus de corps aux vasques de la fontaine et d'en simplifier l'ornementation.

Hôtel provincial  
du Hainaut,  
à Mons,  
Décoration.

— Un délégué ayant constaté la bonne exécution du panneau commandé à M. Herbo pour la décoration de la salle des séances du Conseil provincial du Hainaut, la Commission a émis l'avis qu'il peut être approuvé définitivement.

Église  
d'Alsemberg,  
Vitreaux.

— Un délégué a examiné les neuf vitreaux peints placés récemment dans l'église d'Alsemberg (Brabant). Ces œuvres d'art étant exécutées avec soin, la Commission a proposé de liquider le subside afférent à ladite entreprise.

Église  
de Neeroeteren,  
Décoration.

— Les délégués qui se sont rendus à Neeroeteren (Limbourg) le 16 décembre 1895, pour inspecter l'église de cette localité, sont d'avis que le projet soumis par le conseil de fabrique pour la décoration murale du chœur de l'édifice n'est pas de nature à être adopté. Cette étude ne reproduit pas fidèlement les dispositions architectoniques de l'édifice et ne tient pas suffisamment compte des peintures murales anciennes qui décorent les voûtes et dont de nombreux

restes se remarquent également sur les murs. Il n'y a donc aucune suite à donner à ce projet.

L'église de Neeroeteren, qui remonte au xv<sup>e</sup> siècle, a conservé son aspect ancien; elle était autrefois entièrement décorée de peintures murales. Celles des voûtes du chœur sont encore assez bien conservées; on en voit de nombreux restes dans toutes les autres parties de l'église, et ce qui en est visible dénote que cette décoration présentait beaucoup d'intérêt.

Les délégués sont d'avis que l'État devrait faire exécuter à bref délai, pour le Musée d'art monumental, des calques de toutes les peintures suffisamment bien conservées pour que ce travail puisse être fait avec succès; les calques précités, qui constitueraient des documents précieux pour l'étude de cette branche de l'art, pourront aussi servir au cas où il serait possible, dans la suite, de parvenir à la reconstitution de la décoration de l'église. Cette opération devrait être suivie de la mise au jour des autres peintures recouvertes de badigeon et on compléterait ensuite les calques au fur et à mesure de la découverte du reste de la décoration.

M. Bressers-Blanchaert, de Gand, qui a exécuté récemment avec le plus grand soin des calques des peintures découvertes dans le chœur de l'ancienne église de Laeken, pourrait être chargé de faire les calques des peintures de l'église de Neeroeteren.

La même église possède un grand nombre de statues en bois de la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Ces ouvrages de sculpture sont des plus intéressants tant au point de vue de la composition et de l'attitude des personnages que sous le rapport de

l'exécution, et les délégués ne peuvent qu'engager l'État à les faire mouler pour le Musée d'art monumental.

La Commission s'est ralliée à l'avis de ses délégués.

Hôtel de ville  
de Termonde.  
Statues.

— Après avoir entendu le rapport verbal du délégué qui a examiné les cinq statues exécutées par M. Van Hove pour la décoration de la façade de l'hôtel de ville de Termonde (Flandre orientale), la Commission a émis l'avis que les statues dont il s'agit peuvent être acceptées.

## CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a approuvé :

Hôtel de ville  
de Grammont.

1° Le projet relatif à la restauration intérieure de l'hôtel de ville de Grammont (Flandre orientale), moyennant de tenir compte de quelques recommandations adressées à l'auteur, M. l'architecte Langerock ;

Hôtel  
Gruuthuse,  
à Bruges.

2° Les devis estimatifs de deux séries de travaux imprévus à exécuter pour la restauration de l'hôtel Gruuthuse à Bruges (Flandre occidentale) ; architecte, M. Dela Censerie.

## ÉDIFICES RELIGIEUX.

### PRESBYTÈRES.

Ont été approuvés :

Construction  
et restauration  
de presbytères.

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère pour la paroisse des SS.-Jean-et-Étienne aux Minimes, à Bruxelles, sous réserve de supprimer les croix et les arcatures de la façade principale ; architecte, M. Mertens ;

2° Le projet d'appropriation du presbytère de Diepenbeek (Limbourg) ; architecte, M. Martens ;

5° Le projet de restauration du presbytère de Moustier (Namur);

4° L'exécution de travaux de parachèvement du presbytère de Becquevoort (Brabant); architecte, M. Langerock;

5° L'exécution de divers travaux de réparation au presbytère de Nollevaux (Luxembourg); architecte, M. Courtois;

6° Le devis estimatif des travaux de restauration projetés au presbytère de Crainhem (Brabant); architecte, M. Van Ysendyck;

7° La restauration du presbytère de Bomal (Brabant); architecte, M. Van Halen;

8° Le projet de restauration du presbytère de Wierde (Namur);

9° La restauration du presbytère de Marloie (Luxembourg).

## ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES:

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs :

1° A la construction d'une église à Glabbeek (Brabant). L'auteur, M. l'architecte Van Arenbergh, a été engagé à ne pas donner de saillie aux imbrications qui figurent dans les dessins des façades, afin d'éviter toute cause d'infiltration d'eau dans les murs. Il y aura lieu aussi, avant l'adjudication, de faire concorder entre eux les plans, coupes et élévations de la tour, où se remarquent des différences de dimensions assez sensibles. L'attention de l'auteur a été aussi attirée sur le peu d'épaisseur des murs en général;

Église  
de Glabbeek.

2° A la reconstruction de l'église de Strypen (Flandre Église de Strypen.

orientale), sous réserve de supprimer les lucarnes supérieures de la flèche, qui sont inutiles; architecte, M. Goethals;

Église  
d'Varsenaere.

5° A la reconstruction partielle de l'église de Varsenaere (Flandre occidentale), moyennant de placer des sommiers en pierre aux arcades de la grande nef; architecte, M. Carette;

Église d'Oost-  
nieuwkerke.

4° A l'agrandissement et à la restauration de l'église d'Oostnieuwkerke (Flandre occidentale); architecte, M. Soete;

Église  
de Smetlede.

5° A l'agrandissement de l'église de Smetlede (Flandre orientale);

Église de Wanlin.

6° A la construction d'un beffroi dans la tour de l'église de Wanlin (Namur); architecte, M. Michaux.

Objets mobiliers  
d'églises.

Ont aussi été approuvés les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Marloie (Luxembourg) : autel, ambon et banc de communion;

Bailièvre (Hainaut) : mobilier complet;

Blégny, sous Trembleur (Liège) : maître-autel;

Ville-du-Bois, sous Vielsalm (Luxembourg) : mobilier complet;

Knesselaere (Flandre orientale) : buffet d'orgues;

Overmeire (Flandre orientale) : confessionnal;

Munsterbilsen (Limbourg) : chaire à prêcher, confessionnaux et banes.

Église  
de Vieux-Dieu.

— Des délégués ont examiné le nouvel ameublement placé dans l'église de Sainte-Croix, à Vieux-Dieu, sous Mortsel (Anvers).

Le mobilier dont il s'agit étant exécuté selon toutes les règles de l'art et de la bonne construction, la Commission a émis l'avis qu'il y a lieu d'autoriser la liquidation du subside promis par l'Etat pour ladite entreprise.

## TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a approuvé :

- 1° Le devis estimatif des travaux de restauration à effectuer à l'église de Mogimont, sous Vivy (Luxembourg); architecte, M. Adam; Église de Mogimont.
- 2° Le devis estimatif de travaux de réparation projetés à l'église de Bomal (Brabant); architecte, M. Van Halen; Église de Bomal.
- 3° Le projet de restauration de l'église de Perck (Brabant); architecte, M. Van Roelen; Église de Perck.
- 4° Le projet relatif à la restauration de la tour et de la flèche de l'église de Grand-Reng (Hainaut); architecte, M. Houyoux; Église de Grand-Reng.
- 5° L'exécution de travaux divers à l'église de Nollevaux (Luxembourg); architecte, M. Courtois; Église de Nollevaux.
- 6° Le projet de restauration de l'église de Biesmerée (Namur); architecte, M. Lange; Église de Biesmerée.
- 7° Le devis estimatif des ouvrages de réparation projetés à l'église de Bolderberg, sous Zolder (Limbourg); architecte, M. Martens; Église de Bolderberg.
- 8° Le projet de restauration de l'église de Crainhem (Brabant); architecte, M. Van Ysendyck; Église de Crainhem.
- 9° Le projet des modifications à apporter aux plans de restauration de la chapelle du Saint-Sacrement à l'église de Saint-Jacques, à Bruges (Flandre occidentale); architecte, M. De Wulf; Église de Saint-Jacques, à Bruges.
- 10° Les projets relatifs à la restauration des balustrades des chapelles des bas-côtés nord et sud de l'église de Saint-Médard, à Wervicq (Flandre occidentale), et à l'établissement d'un jubé dans cet édifice; architecte, M. Van Assche. Église de Saint-Médard, à Wervicq.

Église  
d'Aubechies.

— Les délégués qui s'étaient rendus à Aubechies (Hainaut) en 1895, tout en demandant que l'église de cette localité fût conservée avec soin, n'avaient pas cru cependant pouvoir la ranger au nombre des édifices monumentaux du culte.

Depuis cette époque, le desservant de la paroisse s'est livré à de nombreuses investigations et a fait faire des recherches qui ont mis au jour des constructions très anciennes.

Il résulte d'une nouvelle inspection faite par un délégué que ces constructions sont suffisamment intéressantes au point de vue archéologique et historique pour qu'il soit possible aujourd'hui de ranger l'édifice dans la 5<sup>e</sup> classe des monuments.

L'église d'Aubechies est un reste d'une ancienne abbaye de Bénédictins occupée dans la suite par des Trinitaires. L'église paraît remonter au xi<sup>e</sup> siècle, mais la petite crypte sous le chœur, dont le mur sud ne correspond pas à celui du chœur, semble encore plus ancienne. Sa voûte en berceau est maçonnerie en encorbellement de chaque côté à peu près jusqu'au quart du développement du berceau ; la partie supérieure seule est maçonnerie en claveaux.

On remarque dans les murs de l'édifice des matériaux de toute espèce et notamment des débris de constructions romaines, par exemple, de grandes briques plates et des agglomérations de ciment et de brique pilée.

Des traces d'arcades qui se remarquent à l'intérieur comme à l'extérieur ont fait supposer jusqu'ici que l'église d'Aubechies avait autrefois des bas-côtés et un transept, mais l'examen des constructions démontre que les maçon-

neries de remplissage des arcades datent de la construction primitive ; on y retrouve le même appareil, les mêmes matériaux et des débris romains. Il est donc permis de supposer que les arcades précitées ont été ménagées à l'origine en vue de faciliter dans la suite un agrandissement de l'édifice. Cette supposition paraît avoir d'autant plus de fondement que l'on remarque encore aujourd'hui dans le remplissage d'un arc de la nef les traces d'une petite fenêtre romane.

Une ancienne voûte en bardeaux couvre l'édifice ; elle est actuellement masquée dans la nef par un plafond et dans le chœur par une voûte en maçonnerie, le tout du xviii<sup>e</sup> siècle.

La charpente, dont chaque chevron porte ferme, semble être la charpente primitive. Un des versants de la toiture de la nef a encore sa couverture ancienne en tuiles plates qu'il importe de conserver avec soin.

Eu égard à cette situation et tenant compte que la paroisse d'Aubechies, qui compte à peine 250 habitants, est totalement dénuée de ressources, il y a lieu pour l'autorité supérieure de faire des sacrifices exceptionnels en vue de la conservation de l'intéressant petit édifice dont il s'agit.

En se ralliant au rapport de son délégué, la Commission a émis l'avis que le projet de restauration présenté n'est pas admissible. Il y a lieu de l'étudier d'une façon plus approfondie et de baser cette étude sur un relevé scrupuleusement exact de la situation actuelle de l'édifice. En attendant la production de cette nouvelle étude, il importe d'assurer la conservation du monument par la mise en bon état des toitures.

Église  
de Saint-Pierre,  
à Louvain.

— Des délégués ont inspecté les travaux de restauration en voie d'exécution à l'église de Saint-Pierre, à Louvain (Brabant). Ils ont constaté que ces ouvrages s'effectuent avec soin et que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient poursuivis dans les mêmes conditions. Ils ont toutefois recommandé à l'architecte de veiller à ce qu'on ne remplace que les pierres absolument trop détériorées pour être maintenues sans inconvénient.

Le travail actuellement en cours, adjudé à M. Herpin, de Jodoigne, comporte la restauration d'une chapelle du pourtour du chœur ainsi que de la première travée à droite et de deux travées du haut-chœur. Il a pour but de déterminer aussi exactement que possible la dépense à résulter de la restauration complète du chœur et des chapelles, dépense qui a été évaluée approximativement en 1890 à 465,000 francs.

Il résulte de renseignements fournis par le conseil de fabrique que la somme affectée annuellement aux travaux ne pourra s'élever qu'à environ 25,000 francs. En prenant pour base de la dépense totale la somme de 465,000 francs, la restauration complète du chœur exigerait environ dix-huit ans. Ce laps de temps est trop long eu égard à la situation déplorable de l'édifice. Il importe pour les diverses autorités intervenant dans la dépense de le réduire en consacrant chaque année à la restauration une somme de 50,000 francs au moins. La durée des travaux serait ainsi ramenée à une dizaine d'années, ce qui aurait pour conséquence tout au moins de réduire d'une façon sensible les frais d'administration et de surveillance des travaux.

Il est d'autant plus désirable de voir accélérer la restau-

ration du chœur qu'à cette entreprise est subordonnée la restauration des nefs, du transept et des porches latéraux, travaux qui ne tarderont pas à acquérir un véritable caractère d'urgence.

La Commission s'est ralliée à l'avis de ses délégués.

— Des délégués se sont rendus à Walcourt (Namur), afin d'inspecter les travaux en voie d'exécution à l'église paroissiale.

Église  
de Walcourt

Les travaux de restauration extérieure de l'édifice se poursuivent d'une façon régulière et sont effectués avec beaucoup de soin; il n'y a donc aucun inconvénient à autoriser la liquidation du subside de l'État se rapportant à l'exercice 1895.

La restauration des stalles, consciencieusement faite, est à peu près terminée; on n'attend pour remettre ces meubles en place que l'achèvement des travaux de consolidation des colonnes du chœur. Il peut donc être délivré un acompte sur le subside promis pour ce travail, entrepris par M. Verdeyen pour 2,640 francs.

Le support de la croix triomphale est terminé et placé. Il produit un bon effet; en conséquence, il y a lieu de liquider le subside alloué spécialement pour cet ouvrage entrepris par MM. Uytvanck et Goffaerts pour 5,194 francs.

Un simulacre de la tribune pour les orgues a été établi dans l'angle sud-ouest du transept. Les délégués sont d'avis que ce projet peut être accepté en principe, sous la réserve d'adopter le petit modèle de console et de descendre un peu la tribune de façon à ramener le dessus de la corniche au

niveau du tailloir du chapiteau de la colonne formant l'angle du transept et du bas-côté sud de l'édifice.

En ce qui concerne l'acquisition des propriétés longeant la rue dite « Derrière l'église », il résulte des renseignements fournis par le conseil de fabrique que les propriétaires élèvent des prétentions qui ne sont nullement en rapport avec la valeur de ces immeubles. L'acquisition de ces propriétés, figurées au plan joint au dossier, étant indispensable pour l'achèvement de la restauration du monument, il ne restera qu'à en poursuivre l'expropriation, laquelle, si l'on s'en rapporte aux renseignements fournis sur place, n'atteindra pas un chiffre bien important.

Les ressources dont dispose le conseil de fabrique pour faire face aux travaux de restauration intérieure de l'édifice ne permettent pas de donner à ces ouvrages une impulsion en rapport avec leur degré d'urgence. Il en résulte que le chœur, dont les colonnes qui le séparent de l'ambuloire doivent être en partie renouvelées, présente un état de délabrement qui n'est pas compatible avec la dignité du culte et met même obstacle à la célébration des offices. C'est avec raison que la population de Walecourt se plaint d'une situation qui se prolonge et dont M. le doyen a signalé les inconvénients aux délégués. En vue de remédier à cette situation déplorable déjà constatée par les rapports antérieurs des délégués, l'architecte dirigeant a été prié de dresser une estimation des travaux restant à effectuer immédiatement à l'intérieur de l'édifice. Un rapport récent de cet architecte constate que les travaux dont il s'agit exigeraient une dépense de 40,470 francs et on doit insister pour qu'elle soit affectée à la restauration intérieure de cette<sup>7</sup> église.

Cette somme de 40,470 francs se répartit comme suit :

I. Consolidation des colonnes du chœur . . . . .	fr. 5,500
II. Nouveau pavement pour le chœur et l'ambu- latoire . . . . .	9,450
III. Restauration et crépissage des murs et des voûtes de l'ambulatoire . . . . .	1,900
IV. Restauration des maçonneries et de la poly- chromie des voûtes du chœur . . . . .	4,620
V. Tribune pour les orgues à placer dans le transept sud . . . . .	<u>21,000</u>
Total, fr.	40,470

D'après une déclaration qui a été faite aux délégués, on espère pouvoir ajouter à cette somme celle de 44,000 francs qu'exigerait l'exécution d'un maître-autel et de deux autels latéraux, travaux moins urgents, mais qui compléteraient heureusement la restauration intérieure du monument. Cette restauration provoque au sein de la population de Walcourt une vive émulation et des dons importants sont déjà promis en vue de l'exécution des meubles précités.

La Commission s'est ralliée à l'avis de ses délégués.

— Des délégués se sont rendus à Dixmude (Flandre occidentale), afin d'examiner diverses questions relatives à la restauration de l'église de Saint-Nicolas, en cette ville, notamment celle qui a trait au rétablissement des arcatures du chœur et des crédençes, dont les restes ont été découverts pendant les travaux.

Église  
de Saint-Nicolas,  
à Dixmude.

Après un examen minutieux des restes découverts, les délégués sont d'avis que les dessins soumis en vue de la restitution des arcatures et des crédençes peuvent être approuvés.

Les travaux de restauration effectués jusqu'ici à l'édifice ont été exécutés d'une façon satisfaisante; les délégués ont toutefois recommandé à l'architecte, présent à l'inspection, de faire nettoyer avec soin les nouvelles voûtes en bardeaux et d'harmoniser la teinte de ces boiseries.

Il a été procédé au débadigeonnage des murs du chœur et des chapelles latérales de celui-ci; les délégués pensent que la partie supérieure des murs, construits en belles briques, peut rester apparente, comme elle l'a toujours été, mais que la partie inférieure jusqu'au niveau du cordon sous les fenêtres devra être récrépie, les parements irréguliers n'étant pas construits pour rester à nu.

Trois grands autels en marbre, de style renaissance, masquent les fenêtres du fond du chœur et des deux chapelles latérales. Le conseil de fabrique désirerait les voir enlever et les remplacer par des meubles en rapport avec le style de l'édifice et surtout avec l'emplacement qu'ils doivent occuper. Avant de rien entreprendre à ce sujet, il conviendra de demander l'avis de l'autorité supérieure et d'examiner si ces autels ne pourraient trouver place dans une autre église dont le style serait plus en harmonie avec le leur.

Le projet approuvé en vue de la restauration générale de l'église prévoyait la démolition de la voûte en maçonnerie construite au xvi<sup>e</sup> siècle au centre du transept, laquelle masquait des détails d'architecture intéressants et des restes de la voûte primitive en bardeaux. Sur la proposition de M. Dela Censerie, membre du Comité des correspondants, la Commission avait demandé de surseoir à la démolition de cette voûte, afin que l'on pût s'assurer si, en effet, elle ne devait pas être maintenue en vue de préserver le jubé en cas

d'incendie. Mais il résulte de renseignements fournis aux délégués que lors du placement des échafaudages on a constaté de graves détériorations à ladite voûte et que, par mesure de prudence, il a été procédé à sa démolition. Le fait étant accompli, il n'est plus possible de vérifier l'exactitude de cette assertion, mais elle paraît très admissible étant donné l'état de dislocation de certaines parties des colonnes du transept et les nombreux remaniements que l'édifice a subis à diverses époques.

Les délégués ont engagé le conseil de fabrique à ne pas entreprendre d'autres travaux avant que ceux en voie d'exécution ne soient entièrement terminés et, par conséquent, à se borner pour le moment à l'appropriation du chœur et ensuite à la remise en place des tableaux des autels.

Les échafaudages étant encore placés dans le transept, il sera bon d'en profiter pour rétablir la croix triomphale qui se trouve actuellement au fond du bas-côté nord, en prenant toutes les précautions nécessaires pour ne pas endommager le jubé.

La Commission s'est ralliée à l'avis de ses délégués et a revêtu de son visa les dessins relatifs au rétablissement des arcatures du chœur et des crédences, dont les restes ont été découverts récemment.

*Le Secrétaire,*  
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

*Le Président,*  
WELLENS.

---



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS  
(BEAUX-ARTS).

---

A C T E S   O F F I C I E L S .

---

EXTRAITS.

---

**Musée des Beaux-Arts d'Anvers.**

Par arrêté royal en date du 16 décembre 1895, il a été créé au Musée des Beaux-Arts de la ville d'Anvers un poste de conservateur. Celui de conservateur-adjoint a été supprimé.

Le conservateur remplira en même temps les fonctions de secrétaire-trésorier.

---

Par arrêté royal en date du 16 décembre 1895, la démission offerte par M. Koch de ses fonctions d'administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers a été acceptée; M. Koch a été autorisé à conserver le titre honorifique de ses fonctions.

Par le même arrêté, M. Pierre Koch a été nommé conservateur du Musée des Beaux-Arts d'Anvers.

---

### Musées royaux des arts décoratifs et industriels.

Par arrêté royal en date du 30 septembre 1893, M. Herman Van Duyse, conservateur du Musée archéologique de la ville de Gand, a été nommé conservateur-adjoint aux Musées royaux des arts décoratifs et industriels.

---

Par arrêté royal en date du 28 décembre 1893, M. Bordiau, architecte à Bruxelles, a été nommé membre du Comité de la section d'art monumental des Musées royaux des arts décoratifs et industriels, en remplacement de M. Balat, décédé.

---

### Musées royaux de peinture et de sculpture de l'État.

Par arrêté royal en date du 6 octobre 1893, M. Hymans, conservateur à la Bibliothèque royale, a été nommé membre de la Commission directrice des Musées royaux de peinture et de sculpture de l'État, en remplacement de M. Balat, décédé.

---

Par arrêté royal en date du 3 novembre 1893, M. A. Beer-naert, Ministre d'État, Président de la Chambre des Représentants, membre de la Commission directrice des Musées

royaux de peinture et de sculpture de l'État, a été nommé vice-président de ladite Commission en remplacement de M. Balat, décédé.

POUR EXTRAITS CONFORMES :

*Le Secrétaire général du Ministère de l'Agriculture  
et des Travaux publics,*

(Signé) BECO.

---



## TABLE DES MATIÈRES.

---

	Pages.
Liste des membres effectifs et correspondants de la Commission royale des monuments en 1895 . . . . .	5
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de janvier et de février 1895 . . . .	11
Notes pour servir à l'histoire de la sculpture en Belgique ( <i>suite et fin</i> ), par M. HENRY ROUSSEAU . . . . .	20
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mars et d'avril 1895. . . . .	49
Alphonse Balat. — Notes biographiques, par M. HENRY ROUSSEAU . . . . .	59
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mai et de juin 1895. . . . .	77
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de juillet et d'août 1895 . . . . .	99
Des statues à placer dans les niches des façades de nos anciens hôtels de ville, par M. CH. PIOT. . . . .	114
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de septembre et d'octobre 1895.	119
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de novembre et de décembre 1895	155
Actes officiels. — Extraits . . . . .	149

---

---



